



Organisation
internationale
du Travail

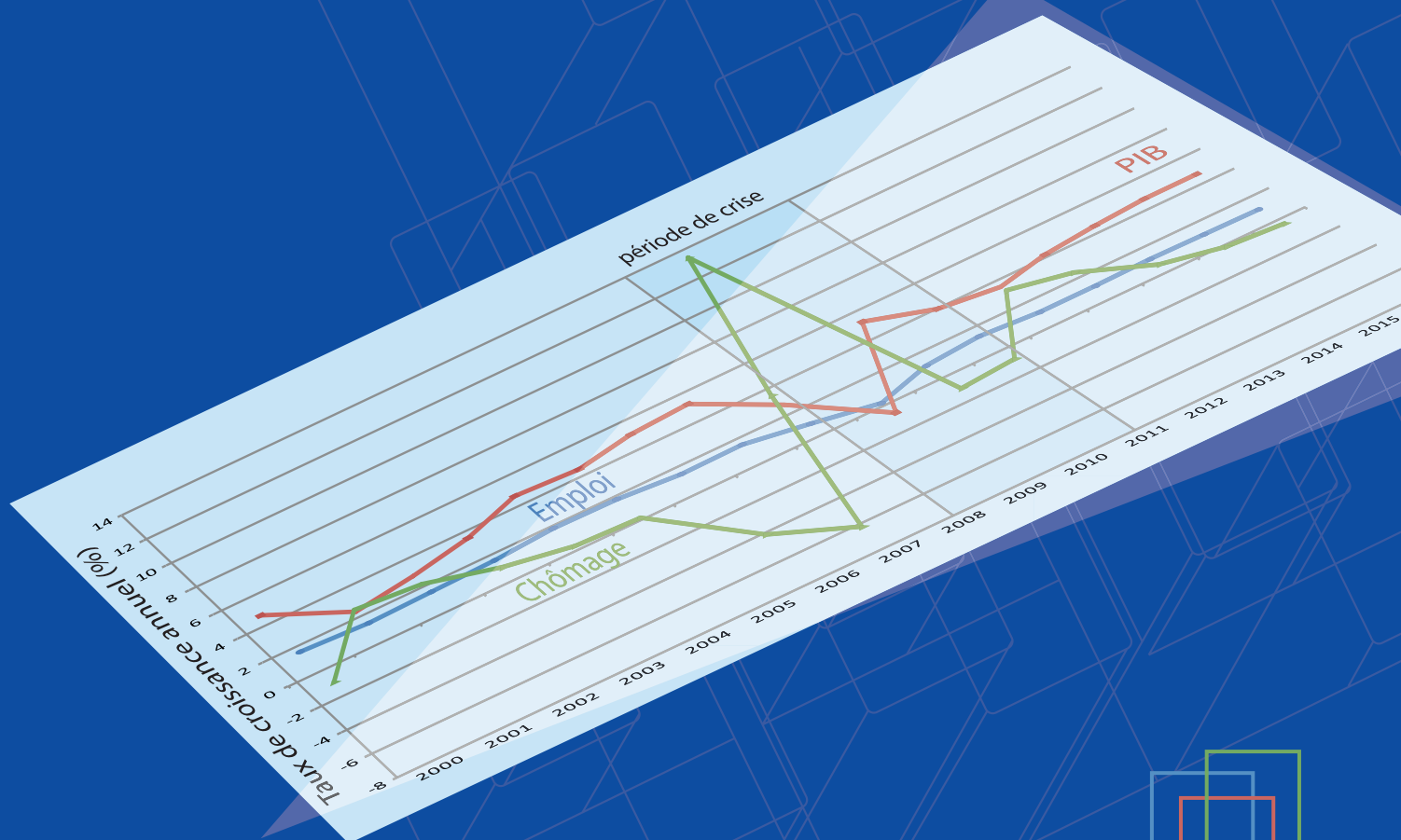


Banque Mondiale

RAPPORT DE SYNTHÈSE CONJOINT

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL / BANQUE MONDIALE

Inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise financière et économique



RAPPORT DE SYNTHÈSE CONJOINT

Inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise financière et économique

Copyright © Bureau international du Travail, Genève et Banque mondiale, Washington, DC, 2013

Le présent rapport est publié pour communiquer les résultats de l'Inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise financière et économique dressé par l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale. Il consigne les résultats de cet inventaire dans l'objectif de le présenter le plus rapidement possible aux acteurs de la communauté du développement.

Les constatations, interprétations et conclusions présentées ici sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Banque mondiale ni de l'Organisation internationale du Travail, de ses membres ou organisations affiliées; pas plus que celles des directeurs exécutifs de la Banque mondiale, de l'Organisation internationale du Travail ou des gouvernements qu'elles représentent. La Banque mondiale et l'OIT ne garantissent pas l'exactitude des données figurant dans le présent document. Les auteurs certifient qu'il s'agit d'un travail original.

ISBN 978-92-2-227066-8 (print)

ISBN 978-92-2-227067-5 (web pdf)

Les désignations utilisées dans le présent rapport, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des éléments qui y figurent, n'impliquent de la part de l'OIT ou de la Banque mondiale aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La responsabilité des avis exprimés dans les études et autres contributions incombe exclusivement à leurs auteurs, et une publication, sous quelque format que ce soit, ne constitue pas une prise de position de l'Organisation internationale du Travail ou de la Banque mondiale quant aux avis qui s'y trouvent exprimés.

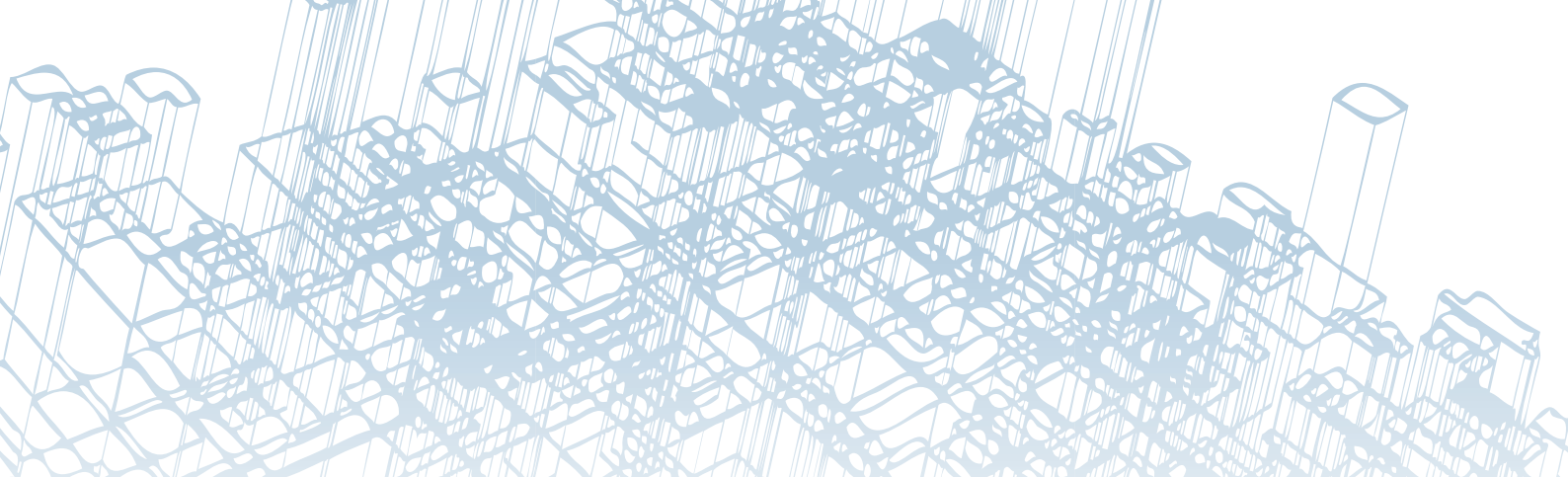
La mention ou la non-mention de noms d'entreprises ou de produits ou procédés commerciaux n'implique de la part de l'Organisation internationale du Travail ou de la Banque mondiale aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les utilisateurs peuvent reproduire et/ou traduire librement et sans autorisation préalable, à des fins non commerciales, le contenu du présent rapport. Pour de amples informations, veuillez contacter le Service consultatif de protection sociale, Banque mondiale, 1818 H Street, N.W., Room G7-803, Washington, DC 20433 E.-U. Téléphone: (202) 458-5267, Fax: (202) 614-0471, E-mail: socialprotection@worldbank.org ou rendez-nous visite en ligne à l'adresse www.worldbank.org/sp — ou au Bureau international du Travail: Secteur de l'emploi, Bureau international du Travail, 1211 Genève 22, Suisse, E-mail: EDEMPDOC@ilo.org ou en ligne à www.ilo.org/employment.

A faint, light-colored architectural wireframe illustration of a modern building with various rectangular volumes and connecting lines, serving as a background for the top half of the page.

Table des matières

Avant-propos.....	v
Remerciements.....	vii
1. Introduction.....	1
2. Politiques macroéconomiques et sectorielles.....	5
3. Politiques visant à susciter la demande de main-d'œuvre.....	13
4. Programmes destinés à faciliter l'adéquation entre offre et demande d'emploi et à préserver les qualifications.....	21
5. Mettre en place des systèmes de protection sociale et protéger les personnes.....	27
6. Salaires minima.....	35
7. Le dialogue social pendant la crise.....	37
8. Les normes du travail pendant la crise.....	41
9. Perspectives d'avenir.....	45
Annexes.....	49
Bibliographie.....	56



Avant-propos

Lors de son Sommet d'avril 2009 à Londres, le G20 a appelé l'Organisation internationale du Travail (OIT), «en collaboration avec les autres organisations concernées, à évaluer les mesures qui ont été prises et celles qui devront l'être»¹. L'OIT a répondu à cette demande en préparant un inventaire et une première évaluation des mesures pour l'emploi et la protection sociale prises dans 54 pays de toutes régions et catégories de revenus². Cette étude a été présentée au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 à Pittsburgh en septembre 2009. Il s'agissait de l'une des premières tentatives d'évaluation et de comparaison des réponses nationales apportées à la crise et elle fut jugée particulièrement utile.

En outre, face à la perspective d'une hausse durable, au niveau mondial, du chômage, de la pauvreté, des inégalités et des difficultés des entreprises, la Conférence internationale du Travail de juin 2009, avec la participation des délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des Etats Membres de l'OIT, a adopté à l'unanimité un «Pacte mondial pour l'emploi», assorti d'un ensemble des principales mesures de riposte à la crise, notamment un objectif spécifique visant à réduire le décalage dans le temps entre reprise économique et reprise de l'emploi.

A l'orée de 2010, l'OIT et la Banque mondiale (BM) ont décidé de s'associer pour mener une enquête sur les réponses politiques à la crise, basée sur la structure du Pacte mondial pour l'emploi. Le Secrétariat d'Etat suisse à l'économie (SECO) a offert directement à l'OIT un soutien financier pour ce projet et, par l'intermédiaire du fonds multidonateurs d'affectation spéciale portant sur les «*Labor Markets, Job Creation, and Economic Growth*», des financements sont

venus d'Autriche, d'Allemagne, de Corée, de Norvège et de Suisse pour la Banque mondiale. L'Inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise qui est présenté ici et la base de données correspondante, désormais rendue publique, sont tous deux le fruit de cet effort conjoint.

Cet inventaire des politiques a été conçu à la fois comme un exercice d'apprentissage et comme un exercice didactique. L'impact des diverses interventions du secteur public au cours de la crise demeure à ce jour inconnu et de nombreuses questions se posent concernant la conception et la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et sectorielles, les programmes concrets de protection sociale et de protection du marché du travail, la pratique du dialogue social et la mise en application des normes internationales du travail. Dans ce contexte d'incertitude, une base de données présentant un inventaire des mesures adoptées au plus fort de la crise financière, c'est-à-dire au cours des années 2008-2010, offre un formidable outil d'analyse pour en savoir plus sur les mesures auxquelles les pays ont eu recours; sur celles qui se sont avérées les plus efficaces; et sur les conséquences à en tirer pour concevoir des trains de mesures en cas de futures récessions. C'est aussi un exercice didactique car il permet des comparaisons entre pays sur une grande échelle, à partir d'un échantillon de 77 pays sérieusement touchés par la crise, qui représentent 89 pour cent du PIB mondial et 86 pour cent de la population active mondiale. La base

¹ Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 (Londres), avril 2009.

² *Protéger les personnes, promouvoir l'emploi*, rapport du BIT au Sommet des dirigeants du G20, Pittsburgh, 24-25 septembre 2009, Bureau international du Travail, Genève, septembre 2009.

de données cerne donc les mesures les plus importantes, en termes d'envergure, souvent en termes de complexité, de niveau de dépenses et, lorsque cela est possible, de champ d'application. Le nombre important des pays qui constituent l'échantillon permet d'établir des comparaisons de ces mesures entre un ensemble vaste et divers de situations politiques, économiques et sociales.

L'objectif du présent rapport n'est pas de se livrer à une analyse approfondie de la base de données mais plutôt de présenter cette dernière pour offrir une première vue d'ensemble globale des réponses politiques à la crise. En mettant la base de données à la disposition du public et de l'ensemble des universitaires et responsables politiques, l'OIT et la Banque mondiale aimeraient inviter les parties concernées, tant les personnes physiques que les personnes morales, à entreprendre des analyses plus précises et plus fines. La ri-

chesse et le champ d'observation de la base de données offrent un fort potentiel d'analyses ultérieures. Nous espérons que cette modeste vue d'ensemble se verra très vite enrichie de manière significative par un recours généralisé à la base de données.

L'élaboration de la base de données et du présent rapport a été menée à bien par des équipes compétentes des deux institutions, OIT et Banque mondiale, qui ont travaillé d'arrache-pied et que nous avons eu le plaisir de superviser.

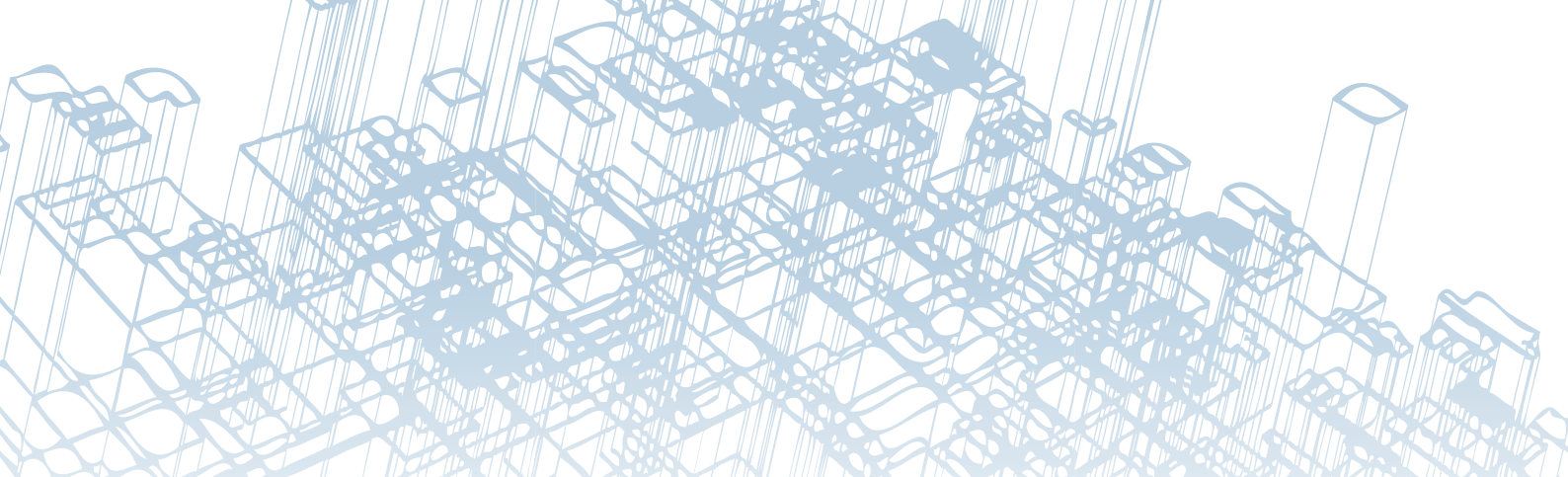
Nous remercions le Secrétariat d'Etat suisse à l'économie (SECO) et le Fonds multidonateurs d'affectation spéciale pour les marchés du travail, la création d'emplois et la croissance économique, financé par les gouvernements autrichien, allemand, norvégien, coréen et suisse, pour leur soutien enthousiaste à ce projet.

Arup Banerji

Directeur exécutif
Secteur de l'emploi, BIT

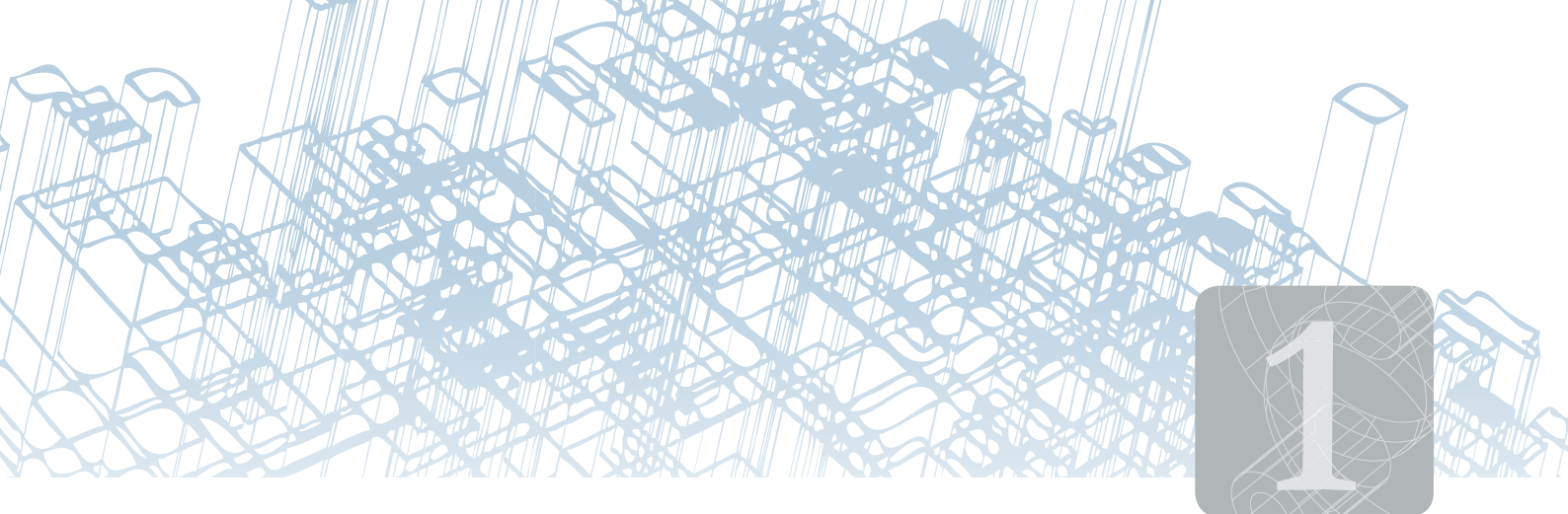
José Manuel Salazar-Xirinachs

Directeur, Travail et Protection sociale
Banque mondiale



Remerciements

Le présent rapport a été rédigé par une équipe conjointe du Bureau international du Travail (BIT) et de la Banque mondiale, notamment Moazam Mahmood et Catherine Saget du Bureau international du Travail, et David Robalino, Friederike Rother et David Newhouse de la Banque mondiale.



Introduction³

Partie du marché des subprimes aux États-Unis, la crise financière mondiale de 2008-09, qui s'est ensuite étendue à l'ensemble du système financier du globe, a eu des répercussions notables sur l'économie mondiale. La croissance du produit intérieur brut (PIB) a enregistré un recul important dans toutes les régions, et certains pays ont eu à affronter une profonde récession. L'une des conséquences les plus visibles de la crise a été une forte hausse du chômage et un ralentissement de la croissance de l'épargne. Dans les pays en développement, la régression substantielle de l'emploi est souvent allée de pair avec une augmentation de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition.

La crise a frappé le plus durement les économies avancées (voir les tableaux 1 et 2), dont le PIB a baissé de 3,9 pour cent en 2009, celui des pays de l'Europe centrale et orientale enregistrant au cours de la même année une baisse de 5,9 pour cent, suivis de ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes avec une baisse de 1,7 pour cent. Les économies d'Asie, de l'Afrique et du Moyen-Orient n'ont pas enregistré de recul mais les taux de croissance tendanciels de leurs PIB ont connu une importante régression en 2009. En Asie de l'Est, le PIB est passé d'une croissance à deux chiffres en 2007 à 7 pour cent en 2009; et celle de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique a chuté de 7 à 2 pour cent au cours de la même période. Toujours entre 2007 et 2009, les taux de croissance du PIB ont chuté de 9 à 6,2 pour cent en Asie du Sud; de 7 à 3 pour cent en Afrique subsaharienne; de 6 à 3,5 pour cent en Afrique du Nord; et de 7 à 2 pour cent au Moyen-Orient.

L'impact de la crise sur l'emploi s'est avéré profond, sans qu'aucune reprise appréciable n'ait été observée, en particulier dans les pays développés. Le tableau 2 montre que,

entre 2007 et 2009 – au plus fort de la crise –, on estime que 27 millions d'emplois ont été perdus de par le monde, dont la moitié dans les économies avancées, cinq millions en Asie de l'Est, trois millions dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et un million en Asie du Sud. Le taux de chômage mondial est passé de 5,5 pour cent en 2007 à 6,2 pour cent en 2009. Les économies avancées ont été les plus durement touchées, avec un taux de chômage passant de 5,8 à 8,3 pour cent au cours de cette période. Mais d'autres régions ont également souffert. Ainsi, le taux de chômage est passé de 8,4 à 10,2 pour cent en Europe centrale et orientale; de 3,8 à 4,3 pour cent en Asie de l'Est; et de 7 à 7,7 pour cent dans l'Amérique latine et les Caraïbes⁴.

Deux autres indicateurs de la détresse du marché du travail, entre autres, se sont avérés particulièrement éloquentes. Tout d'abord, le taux de chômage des jeunes au niveau mondial est passé de 11,7 pour cent en 2007 à 12,8 pour cent en 2009, les économies avancées, où ce taux a bondi de 12,5 à 17,3 pour cent étant tout particulièrement touchées au cours de cette période. On a par ailleurs observé un effet important en termes de découragement des travailleurs, le ratio emploi-population enregistrant à l'échelle mondiale une baisse de 61,2 à 60,3 pour cent entre 2007 et 2009 (de 73,6 à 72,6 pour cent chez les hommes et de 48,9 à

³ Les conclusions du présent rapport et de l'inventaire ont été présentées le 20 avril 2012 dans le cadre des réunions du printemps à Washington, ainsi qu'à une séance d'information de la Conférence internationale du Travail de l'OIT le 12 juin 2012. Elles sont également publiées et étoffées dans des rapports plus détaillés de l'OIT et de la Banque mondiale. La base de données est disponible en ligne à l'adresse: http://www.ilo.org/empelm/projects/WCMS_162459/lang—fr/index.htm.

⁴ BIT: *Tendances mondiales de l'emploi* (Genève, 2012).

48,1 pour cent chez les femmes); sa baisse a été plus spectaculaire dans les économies avancées, où il a chuté de 57,1 à 55,5 pour cent (de 65,2 à 62,5 pour cent chez les hommes et de 49,5 à 48,9 pour cent chez les femmes).

Les mesures correctives prises ont entraîné une reprise de la croissance du PIB mais sans augmentation significative des emplois. Le monde a assisté à une riposte à la crise d'une ampleur sans précédent. En dépit d'une reprise, certes vacillante, de la croissance du PIB, le déficit de 27 millions d'emplois engendré par la crise perdure. La raison de cette persistance apparaît dans la figure 1. La croissance démographique de la population active, indiquée dans la figure par la ligne noire, fait apparaître l'arrivée chaque année d'environ 40 millions de nouveaux venus supplémentaires sur le marché mondial du travail. La croissance du PIB d'avant la crise, qui s'établissait dans une fourchette de 4 à 5 pour cent par an au cours de la dernière décennie, donnait un taux de croissance de l'emploi de 1,6 pour cent par an, indiqué dans la figure par la ligne orange inférieure jusqu'en 2008. Ce taux de croissance de l'emploi ne répondait qu'imparfaitement au défi démographique en termes de qualité de l'emploi et laissait un déficit d'environ 177 millions d'emplois; ce qui correspond à l'augmentation du nombre d'emplois qui seraient nécessaires pour parvenir au plein emploi au niveau mondial. À l'évidence, les taux de croissance du PIB d'avant la crise, de 4 à 5 pour cent par an,

n'ont pas permis de supprimer cette pénurie déjà ancienne de 177 millions d'emplois.

Le reflux de la croissance du PIB et de celle de l'emploi en-deça des tendances observées avant la crise a provoqué un déficit supplémentaire de 27 millions d'emplois, qui correspond à l'écart entre les projections actuelles de croissance de l'emploi après la crise (ligne orange) et les projections de croissance de l'emploi établies avant la crise (ligne violette centrale). La reprise de la croissance du PIB à un niveau proche de sa tendance d'avant la crise a été facilitée par les mesures adoptées. Elles ont également permis une relance de la croissance de l'emploi d'environ 1,8 pour cent par an, se rapprochant des niveaux observés avant la crise, ce qui a permis de relever le défi démographique annuel de la création de 40 millions de nouveaux emplois. Mais, comme auparavant, ce taux de croissance de l'emploi ne permettra de combler ni les écarts importants entre les taux de chômage, ni l'ancien déficit de 177 millions d'emplois, ni le déficit des 27 millions de nouveaux emplois perdus à cause de la crise. Le besoin se fait dès lors clairement sentir de concevoir des politiques permettant de hisser le taux de croissance de l'emploi au-delà de ses niveaux d'avant la crise, dans un premier temps pour combler le déficit des 27 millions d'emplois perdus à cause de la crise et, ultérieurement, pour tenter de venir à bout du déficit plus important des 177 millions d'emplois déjà manquants de longue date.

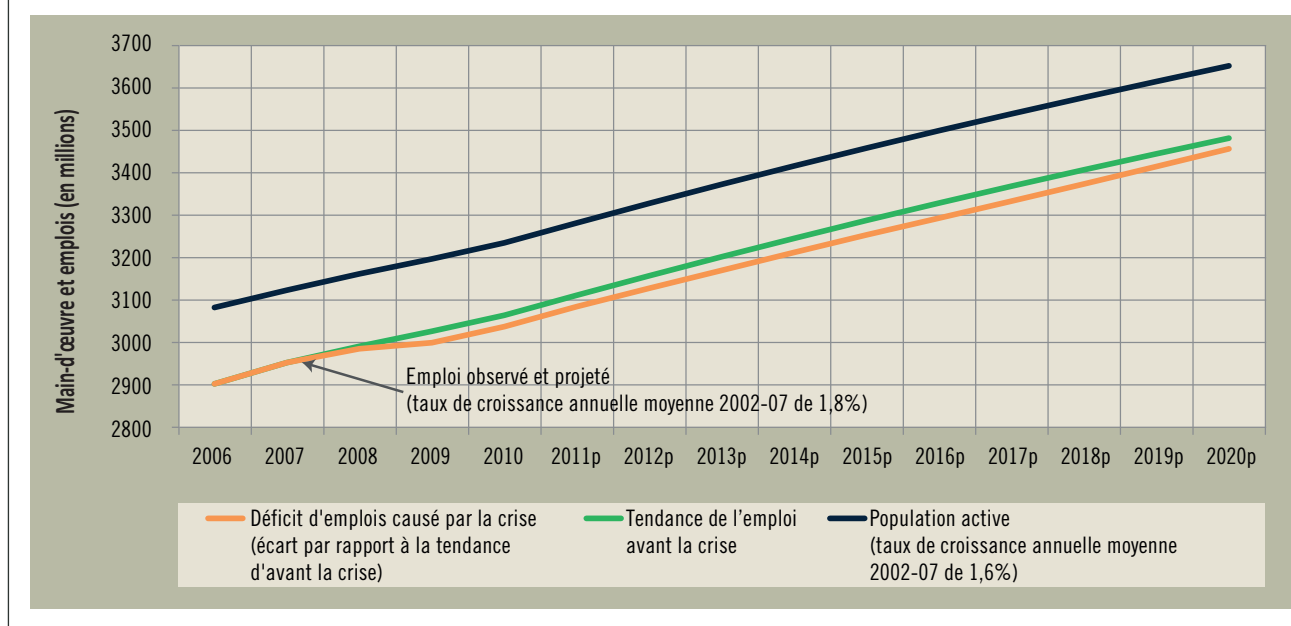
Table 1: Taux de croissance réel annuel du PIB (%)										
Région	2007	2008	2009	2010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
MONDE	5,4	2,8	-0,7	5,1	4,0	3,5	4,4	4,6	4,8	4,9
Economies développées et Union européenne	2,7	0,1	-3,9	2,6	1,4	1,1	2,0	2,4	2,5	2,5
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	7,8	4,3	-5,9	5,3	4,9	3,7	4,0	4,1	4,0	4,0
Asie de l'Est	12,1	7,8	7,1	9,8	8,7	7,7	8,8	8,4	8,6	8,8
Asie du Sud-Est et Pacifique	6,7	4,5	1,6	7,6	5,1	5,2	5,8	6,0	6,0	6,0
Asie du Sud	9,4	5,9	6,2	9,2	7,0	6,6	7,6	7,9	7,7	7,9
Amérique Latine et Caraïbes	5,8	4,3	-1,7	6,1	4,4	3,7	4,0	4,0	4,0	4,2
Moyent-Orient	7,1	4,4	2,2	4,4	5,0	3,7	4,1	4,4	4,5	4,5
Afrique du Nord	5,8	5,1	3,5	4,4	2,1	3,1	4,3	5,0	6,0	6,3
Afrique subsaharienne	7,1	5,6	2,8	5,4	5,1	5,6	5,5	5,4	5,2	5,3

Source: 2012, BIT, Calculs basés sur BIT, *Modèles économétriques des tendances*, octobre 2011; et sur FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, septembre 2011, janvier 2012.

Table 2: Chômage (en millions)										
Région	2007	2008	2009	2010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
MONDE	170,7	176,4	197,7	197,3	197,3	201,2	204,3	205,7	206,6	207,8
Economies développées et Union européenne	29,1	30,8	42,5	44,7	43,5	44,3	44,4	43,5	42,2	41,2
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	14,5	14,7	18,1	17,0	15,5	15,6	15,7	15,6	15,6	15,7
Asie de l'Est	31,6	35,8	36,7	35,6	35,5	36,0	36,3	36,4	36,6	36,7
Asie du Sud-Est et Pacifique	16,1	15,7	15,5	14,7	14,6	14,9	15,2	15,4	15,6	15,8
Asie du Sud	23,6	23,3	24,5	25,0	25,0	25,5	26,2	26,7	27,2	27,7
Amérique Latine et Caraïbes	18,4	17,9	21,2	20,2	20,5	21,0	21,5	22,0	22,4	22,7
Moyent-Orient	6,4	6,6	6,6	6,7	7,1	7,4	7,7	7,9	8,1	8,2
Afrique du Nord	6,6	6,4	6,5	6,7	7,9	8,1	8,3	8,4	8,4	8,4
Afrique subsaharienne	24,5	25,2	26,0	26,7	27,6	28,3	29,0	29,8	30,6	31,4

Source: Modèles économétriques des tendances, octobre 2011.

Figure 1: Croissance du PIB et croissance de l'emploi



Source: 2012, BIT, Calculs basés sur BIT, *Modèles économétriques des tendances*, octobre 2011; et sur FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, septembre 2011, janvier 2012.

Sur toute la planète, les gouvernements ont cherché à trouver des réponses viables pour limiter les coûts économiques et sociaux de la crise. Deux questions ont occupé une place centrale. Pour commencer, quels politiques et instruments du marché du travail sont à même de limiter les effets négatifs de la crise sur l'emploi et le revenu des

ménages et de contribuer à réamorcer la croissance et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement? Deuxièmement, quels sont les enseignements tirés de précédents épisodes de crise et les mesures correctives prises pouvant servir de guide aux responsables politiques? L'Inventaire des politiques et la base de données qui l'ac-

compagne donnent des précisions et orientations claires aux personnes en quête de réponses à ces deux questions.

L'enquête sur les réponses à la crise avait un triple objectif: (i) dresser un inventaire général des mesures correctives prises par l'échantillon le plus important et le plus représentatif possible de pays, ce qui a abouti à un échantillon final de 77 pays examinés; (ii) donner une dimension quantitative à l'inventaire; et (iii) stocker les informations dans une base de données consultable sur Internet et simple à utiliser, qui doit être rendue publique pour servir aux professionnels de la politique, chercheurs, gouvernements et au public en général. Les 23 pays ajoutés à l'inventaire initial du BIT ont été choisis sur la base de priorités communément partagées par les donateurs, l'OIT et la Banque mondiale. Les informations destinées à la base de données ont été collectées tout au long de la période allant de la mi-2008 à la mi-2010.

L'inventaire en ligne des mesures correctives dressé par le BIT et la BM a été conçu comme une plateforme centrée sur l'utilisateur pour faciliter l'interaction entre les parties prenantes concernées, notamment les ministères, les partenaires sociaux, le secteur privé, les agences d'exécution, les partenariats avec des entreprises privées, les personnes physiques et les ONG. On peut y accéder sur le site www.ilo.org/crisis-inventory ainsi que par la plateforme Jobs Knowledge à l'adresse www.jobsknowledge.org.

Les 77 pays intégrés dans la base de données (voir l'annexe 1) sont censés représenter la totalité des régions et toute une série de niveaux de développement. La base de données est organisée autour de sept catégories de trains de mesures: politiques macroéconomiques; mesures pour augmenter la demande de main-d'œuvre; politiques actives du marché

du travail; indemnités de chômage; autres mesures de protection sociale; dialogue social; et normes du travail (voir l'annexe 2).

Le présent rapport propose une vue d'ensemble de conclusions d'ordre général tirées de cette base de données OIT/BM unique en son genre. Il n'utilise qu'une partie de cette base de données riche et foisonnante et doit être considéré comme une invitation faite aux professionnels et aux chercheurs à utiliser les données pour des recherches plus approfondies, qui pourront aider les responsables politiques à déterminer des approches efficaces pour maintenir et promouvoir l'emploi tout en protégeant les niveaux de vie en périodes de crise. Le rapport examine en particulier 62 mesures distinctes relevant de l'emploi et de la protection sociale, du dialogue social et des normes du travail dans 55 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et dans 22 pays à revenu élevé.

L'objectif du présent rapport est de dresser un bilan des mesures correctives prises au cours de la récente crise économique et financière et de suggérer des domaines sur lesquels les responsables politiques devraient centrer leurs efforts pour améliorer leur capacité de riposte à de futurs chocs. Il présente pour commencer une vue d'ensemble des politiques macroéconomiques et sectorielles (section 2); avant de s'orienter vers une analyse des politiques du marché du travail visant à promouvoir la demande d'emploi (section 3); les programmes destinés à faciliter l'adéquation entre offre et demande d'emploi et à préserver les qualifications (section 4); la protection sociale (section 5); les salaires minima (section 6); le dialogue social (section 7); et les normes internationales du travail (section 8). Enfin, la dernière section récapitule les principales conclusions et propose un agenda pour les travaux futurs.

Politiques macroéconomiques et sectorielles

Politiques macroéconomiques

Si la Grande Dépression des années 1930 a suscité l'établissement d'une politique macroéconomique, la Crise financière et économique mondiale actuelle écrit à présent un nouveau chapitre. Si un inventaire des mesures prises pour surmonter la crise avait existé pour la Grande Dépression et avait permis d'observer la palette des mesures suivies, la gamme de pays mettant en œuvre ces mesures et la série des effets produits, la formalisation des enseignements tirés sous forme d'une théorie macroéconomique aurait été rendue plus facile et plus systématique par la possibilité de voir le tableau dans son ensemble. Tel doit donc être désormais le modeste objectif du présent inventaire – tenter d'appréhender l'ensemble des macro-pratiques globales dans 77 pays, pour aider à l'établissement d'une pratique et d'une théorie macroéconomiques. Mais cet inventaire ne saurait suffisamment rendre compte des effets au niveau global, pour lesquels une étude de suivi plus détaillée est recommandée.

Eu égard à la nécessité d'avoir véritablement une vision globale du problème, la présente enquête a examiné l'ensemble de l'échantillon de pays, en le répartissant en deux catégories: les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Pour analyser les mesures correctives prises pour répondre à la crise, trois éléments particulièrement importants de l'inventaire peuvent être utilisés:

- (i) l'incidence ou l'utilisation de la gamme de politiques différentes par pays, permettant de mettre en évidence les aspirations et les préférences en faveur de mesures de riposte spécifiques;

- (ii) les budgets d'intervention, dans l'ensemble de l'échantillon de pays, permettant de mettre en évidence la faisabilité et la marge de manœuvre pour mettre en œuvre des politiques spécifiques;

- (iii) les budgets d'intervention par pays.

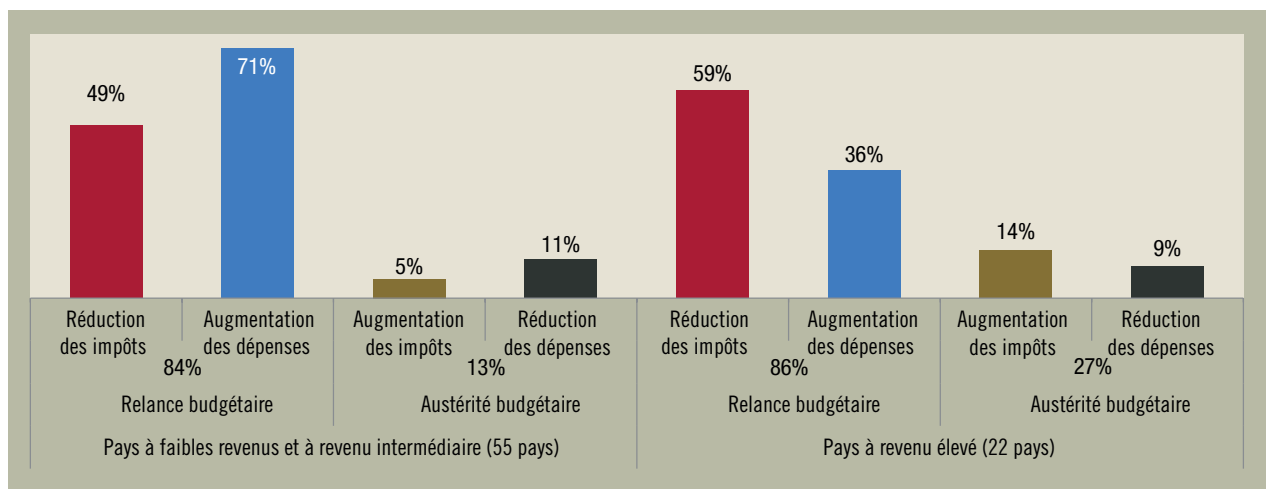
Deux grands types de politiques macroéconomiques ont été utilisés comme ripostes à la crise financière, à savoir les politiques budgétaires et les politiques monétaires. Les conclusions dégagées par l'inventaire offrent des informations importantes sur les mesures adoptées dans ces deux domaines.

Politiques budgétaires

La première constatation importante concernant le recours à des politiques budgétaires est qu'une relance budgétaire a été entreprise par une majorité des 77 pays examinés; seule une minorité de pays a adopté des mesures d'austérité budgétaire. Le recours massif à la relance budgétaire de la part des pays étudiés ne semble pas avoir été influencé par le niveau de revenu des pays concernés. Si quelque 86 pour cent des pays à revenu élevé de l'échantillon ont adopté une relance budgétaire, 84 pour cent des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de l'échantillon y ont également eu recours (figure 2).

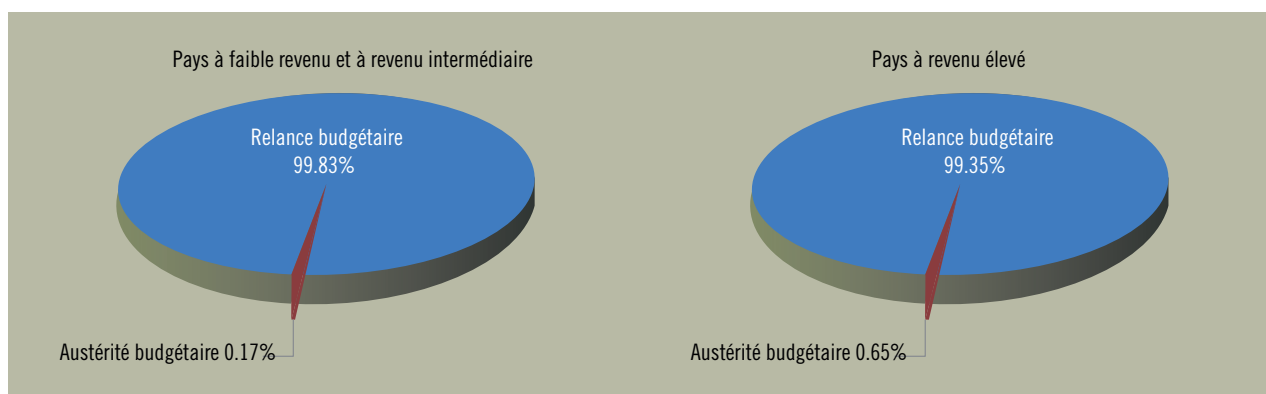
La deuxième découverte d'importance découlant de l'enquête est que la principale forme prise par la relance budgétaire d'une majorité de pays consistait en une augmentation des dépenses. Toutefois, la figure 2 indique que les pays à revenu élevé ont plus misé sur des diminutions

Figure 2: Nombre de pays adoptant des politiques budgétaires (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Figure 3: Budget alloué aux politiques budgétaires en milliards \$EU PPA (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

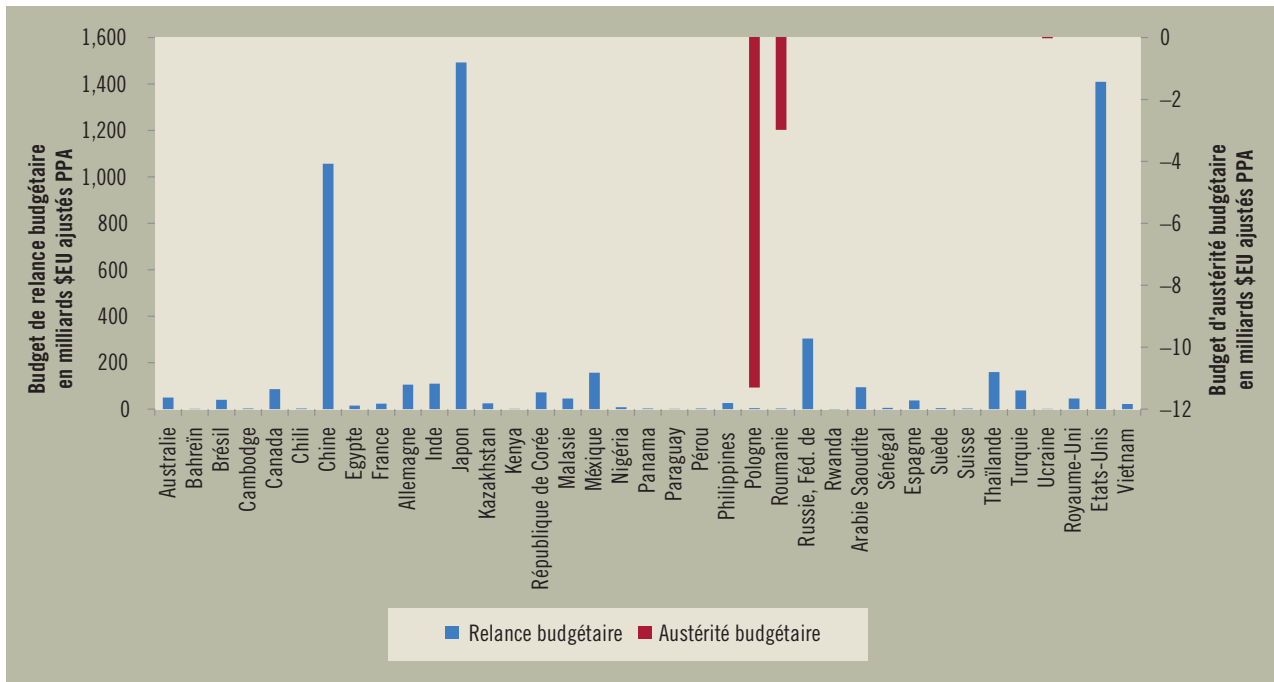
d'impôts (59 pour cent de l'échantillon des pays à revenu élevé), suivis par des augmentations des dépenses, à hauteur de 36 pour cent de l'échantillon. Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont quant à eux d'abord tablé sur des augmentations des dépenses (71 pour cent de l'échantillon) suivis, pour 49 pour cent de l'échantillon, par des diminutions d'impôts.

Parmi les pays ayant adopté des mesures d'austérité, une proportion à peu près égale de pays à revenu élevé ont eu recours à des réductions des dépenses (9 pour cent) et à des augmentations d'impôts (14 pour cent); alors qu'un plus grand nombre de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire a misé sur des réductions de dépenses (11 pour

cent) plutôt que sur des augmentations d'impôts (5 pour cent).

La troisième constatation importante découlant de l'enquête révèle que, alors que les budgets doivent seulement être considérés comme des ordres de grandeur approximatifs, les relances budgétaires adoptées par les différents pays ont pratiquement atteint 5 500 milliards de dollars EU en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA)⁵. Les trois plus grandes économies du monde, à savoir les Etats-Unis, le

⁵ Le facteur de conversion de la parité de pouvoir d'achat est tiré des *Indicateurs du développement dans le monde* de la Banque mondiale.

Figure 4: Budget alloué aux politiques budgétaires, par pays, en milliards \$EU PPA

Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Japon et la Chine, toutes deux assaillies par la crise, se sont engagées dans les trois programmes les plus importants de relance budgétaire, de plus de 1 000 milliards de dollars EU PPA chacun (figure 4).

Politiques monétaires

La politique monétaire s'est nettement complexifiée au cours de cette crise dont la gravité a en effet exigé non seulement le recours à la politique monétaire conventionnelle⁶ pour faire baisser les taux d'intérêt, faciliter l'accès au crédit et compléter la politique budgétaire, mais aussi le recours à une politique monétaire non conventionnelle⁷ permettant de faire baisser et de contenir la hausse de la structure par échéance des taux d'intérêt sur les marchés des capitaux, et de donner une nouvelle souplesse à la masse monétaire. Il s'agissait en grande partie d'un assouplissement quantitatif (AQ), par lequel les banques centrales ont, pour l'essentiel, acheté des obligations au public en imprimant de la monnaie. L'achat d'obligations par les banques centrales dans le cadre des économies nationales a eu deux effets. Tout d'abord, la demande accrue d'obligations a fait monter leurs prix et baisser leur rendement, réduisant ainsi les coûts d'emprunt sur les marchés des ca-

pitaux. D'autre part, l'achat d'obligations auprès du public accroît la masse monétaire qu'il détient. Un troisième effet se produit au niveau de l'économie mondiale, à mesure que les taux d'intérêt nationaux chutent, la monnaie nationale se déprécie par rapport aux autres devises. La notion d'assouplissement quantitatif a été solidement implantée par les premier et second trains de mesures correctives prises par les États-Unis, pendant que la Banque centrale européenne (BCE) achetait des obligations en faisant face à une croissance plus faible en Europe et que la Suisse donnait au franc suisse une parité fixe avec l'euro.

Les principaux instruments de la politique monétaire conventionnelle comprennent notamment l'établissement

⁶ Loisel, Olivier, et Mésonnier, Jean-Stéphane: *Les mesures non conventionnelles de politique monétaire face à la crise*, Banque de France. Avril 2009. http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/Documents_Economiques/focus4-les_mesures-non-conventionnelles-de-politique-monetaire.pdf.

⁷ Bernanke, Ben S., Reinhart Vincent et Brian P. Sack: *Monetary Policy Alternatives at the Zero Bound: An Empirical Assessment*. Washington D.C., septembre 2004.

des taux d'intérêt, la fixation des taux de change et l'accroissement de l'offre de crédit. Les principaux mécanismes de la politique monétaire non conventionnelle comprennent quant à eux l'assouplissement du crédit, l'assouplissement quantitatif et le soutien à des institutions spécifiques. L'assouplissement quantitatif non conventionnel prend la forme d'achats sur le marché libre de titres de très grande qualité, notamment des titres du Trésor; d'endettement des entreprises cautionné par le gouvernement; et de bons hypothécaires. Le soutien non conventionnel d'institutions spécifiques procure des financements à des institutions fondamentalement importantes⁸. Il peut prendre plusieurs formes, telles que des initiatives d'achats publics d'actifs en difficulté, la constitution de garanties d'actifs, le financement de banques de mauvaise réputation et la promotion d'efforts en vue de réduire les saisies de biens hypothéqués susceptibles d'être évitées.

Cinq conclusions principales se dégagent de l'inventaire des mesures de recours à la politique monétaire pour combattre la crise budgétaire. Tout d'abord, la majorité des pays examinés a mis en œuvre une politique monétaire anticyclique pour compenser les effets de la crise. Une faible proportion de pays a également complété la politique monétaire anticyclique par une politique monétaire conjoncturelle; très peu de pays ayant eu exclusivement recours à cette dernière. Le niveau de revenu a une incidence sur cette conclusion puisque, comme le montre la figure 5, seuls 9 pour cent des pays à revenu élevé de l'échantillon ont adopté des politiques conjoncturelles contre 24 pour cent des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Deuxièmement, une majorité des pays ayant eu recours à une politique monétaire anticyclique s'est basée sur des instruments de politique monétaire conventionnels, même si une proportion non négligeable a également eu recours à des instruments non conventionnels. La figure 6 montre que, ici aussi, le niveau de revenu a une incidence sur cette conclusion puisque 33 pour cent seulement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont fait appel à des instruments monétaires non conventionnels, contre 55 pour cent des pays à revenu élevé.

Troisièmement, les budgets reproduisent cette tendance, puisque la figure 6 montre que les pays à revenu élevé ont affecté près de 70 pour cent de leur budget de politique monétaire à une politique monétaire non conventionnelle, contre 37 pour cent des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Quatrièmement, les instruments spécifiques sur lesquels les pays se sont le plus appuyés pour une politique monétaire conventionnelle ont été l'augmentation de l'offre de crédit et les réductions des taux d'intérêt, comme le montre la figure 5; alors que, pour la politique monétaire non conventionnelle, les instruments les plus importants sont l'assouplissement quantitatif et le soutien à des institutions spécifiques.

Cinquièmement, la politique monétaire conjoncturelle s'est essentiellement appuyée sur les instruments conventionnels que sont la contraction du crédit et les relèvements des taux d'intérêt, comme on le voit dans la figure 5.

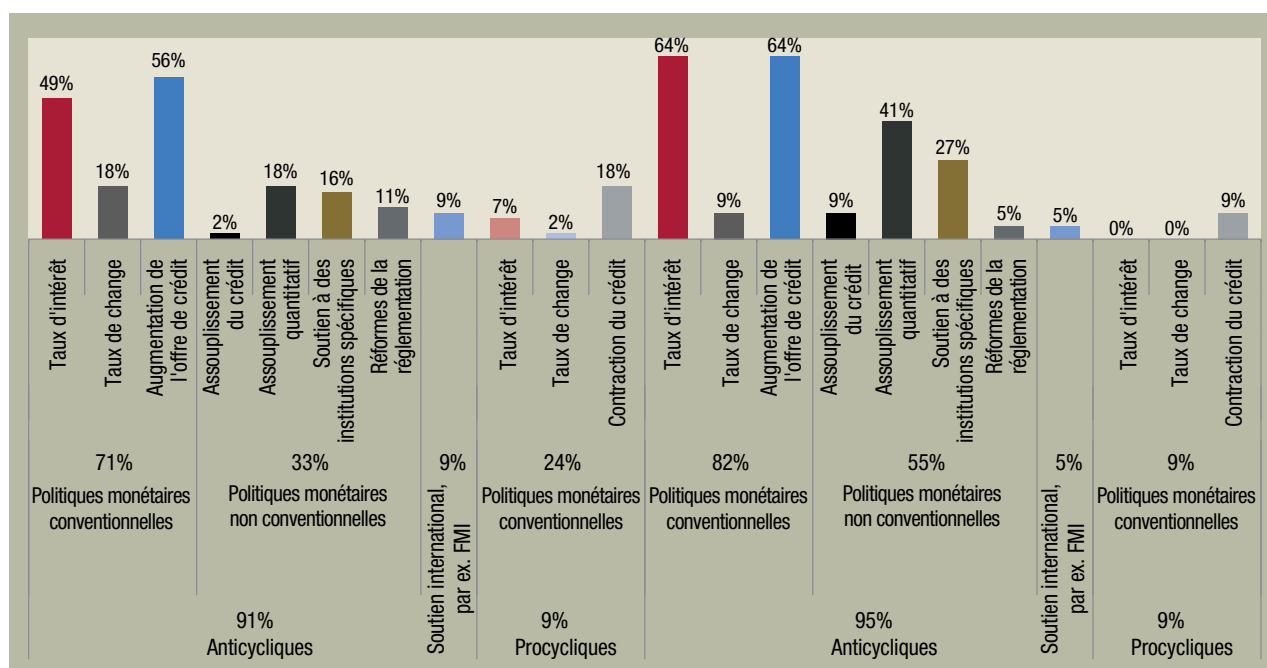
Politiques sectorielles

Les politiques sectorielles ont été d'autant plus déterminantes au cours de cette crise économique et financière que celle-ci avait pris naissance dans le secteur financier, ce qui a exigé un soutien public sans précédent. La crise des bilans a été relayée par une crise du crédit, ce qui s'est alors répercuté sur l'économie réelle par un recul de la demande d'exportation, de la consommation et de la production en général. Ainsi, la crise s'est propagée du secteur financier aux secteurs réels de l'économie, parmi lesquels certains ont demandé et obtenu un certain niveau de soutien. Le présent inventaire permet une évaluation précise du soutien apporté par les pays à certains secteurs.

Plusieurs constatations se dégagent de l'inventaire concernant le recours à des politiques sectorielles pour atténuer les effets de la crise. Tout d'abord, en termes de priorités nationales portant sur des secteurs particuliers, il apparaît que la plupart des pays ont soutenu les exportations, suivies par l'agriculture, le secteur manufacturier, la construction, le secteur financier et enfin les infrastructures du type des communications et des services collectifs. Comme le montre la figure 7, la plupart des pays à revenu élevé ont accordé la priorité aux exportations, suivies par le secteur manufacturier, puis par le secteur financier. La plupart des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont accordé la priorité aux exportations, suivies par l'agriculture et le secteur manufacturier.

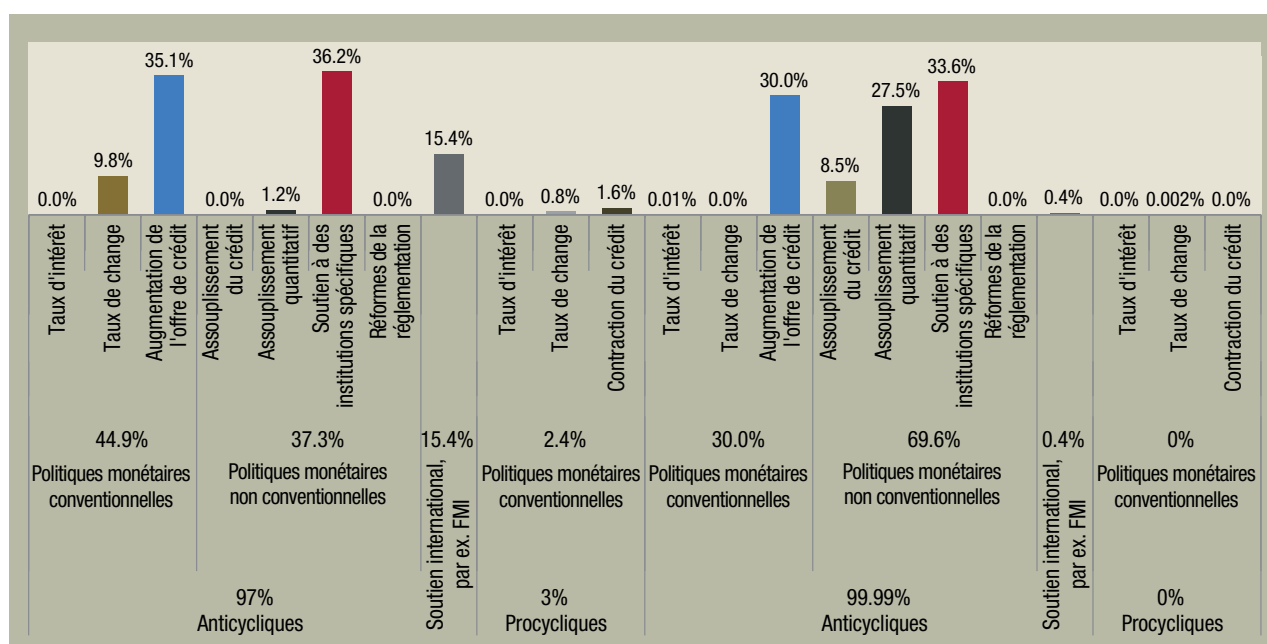
⁸ Bernanke, Ben S.: "The Federal Reserve's Balance Sheet. Speech at the Federal Reserve Bank of Richmond 2009 Credit Markets Symposium, Charlotte, North Carolina." *Conseil des gouverneurs du système de la Réserve fédérale*. 3 avril 2009. <http://www.federalreserve.gov/monetarypolicy/bst.htm> (accessible en juin 2011).

Figure 5: Nombre de pays adoptant des politiques monétaires (%)



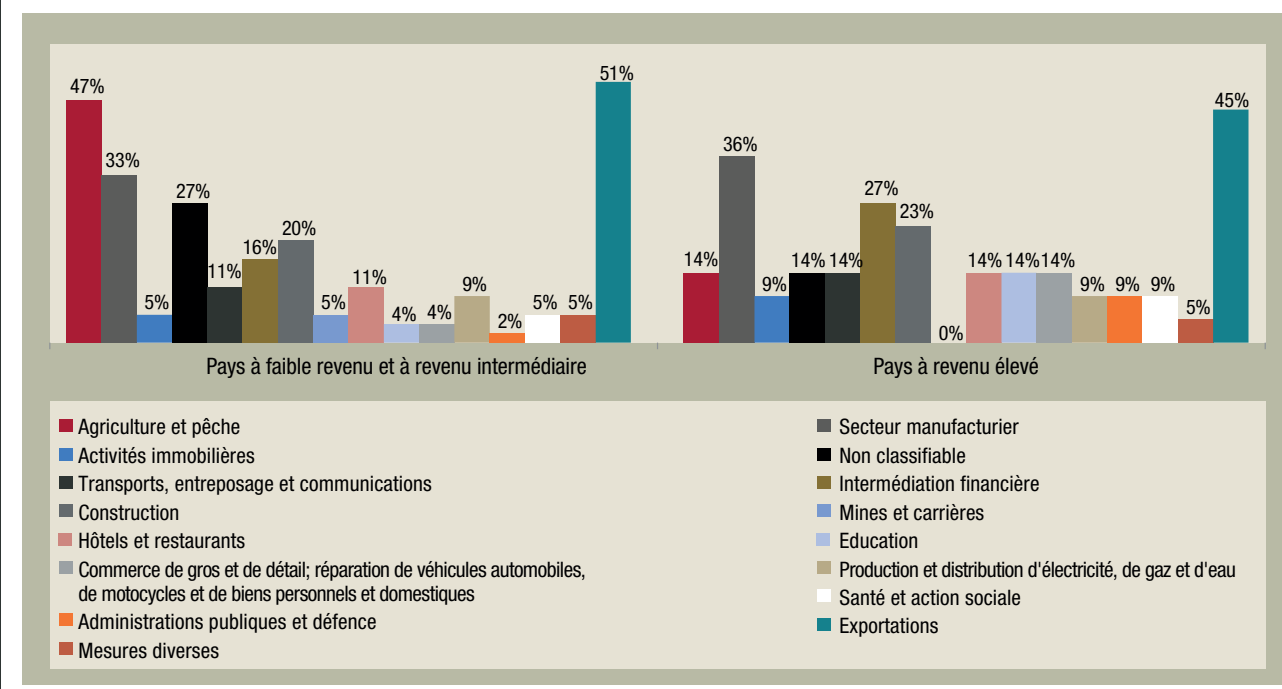
Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Figure 6: Budget alloué aux politiques monétaires en milliards \$EU PPA (%)



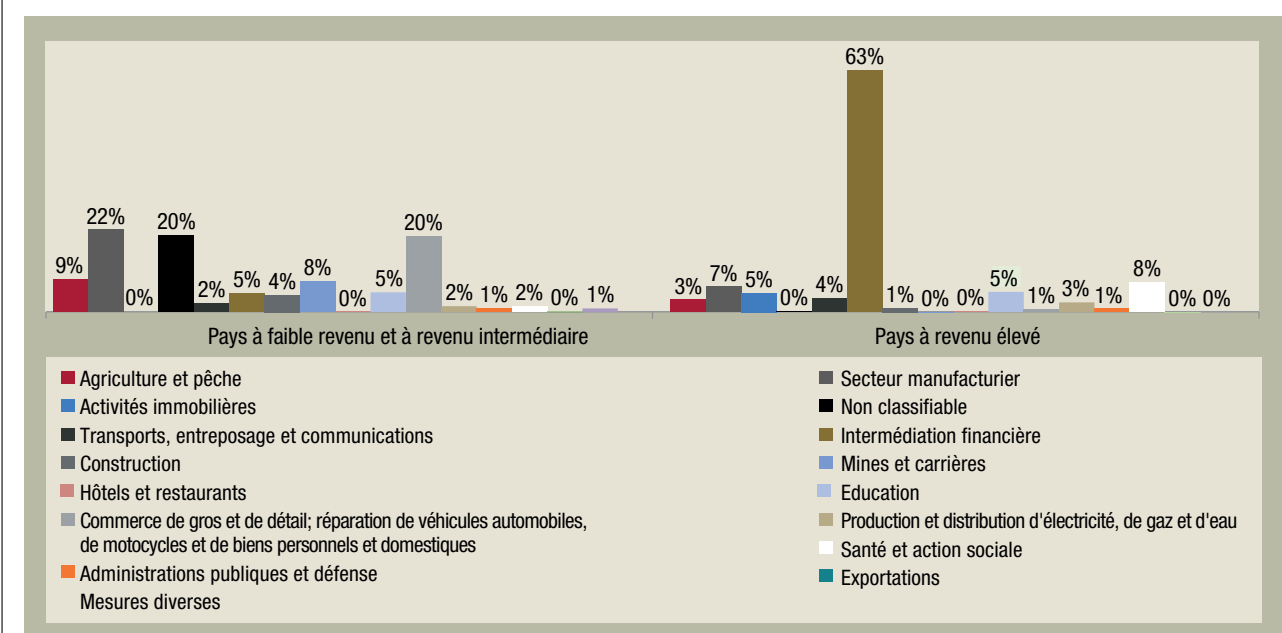
Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Figure 7: Nombre de pays adoptant des politiques sectorielles (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Figure 8: Budget alloué aux politiques sectorielles en milliards \$EU PPA (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Toutefois, la deuxième découverte résultant de l'inventaire est que les affectations budgétaires réelles ont inversé ces priorités sectorielles. Sur un budget sectoriel total d'environ 2 400 milliards de dollars EU pour les 77 pays de l'échantillon, la moitié est allouée au secteur financier, le secteur manufacturier arrivant loin derrière à la deuxième place avec quelque 240 milliards de dollars EU, suivi par l'éducation avec 127 milliards de dollars EU (base de données OIT/BM de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise). Ni les exportations ni les infrastructures n'ont reçu un soutien significatif en termes de parts de budget qui leur ont été allouées dans l'ensemble de ces pays.

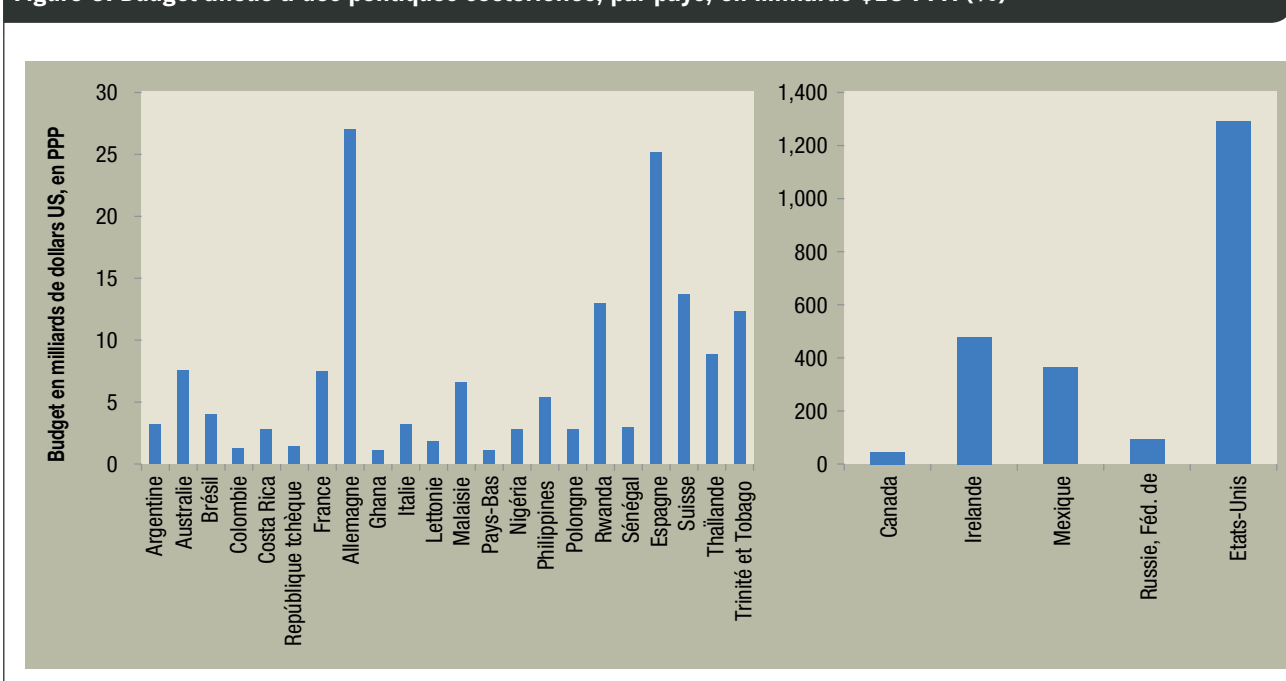
Troisièmement, les affectations budgétaires ont incontestablement varié selon le niveau de revenu, comme le montre la figure 8. Les pays à revenu élevé ont affecté l'essentiel de leurs budgets au secteur financier, alors que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont alloué la majeure partie de leurs budgets au secteur manufacturier. Ainsi, sur le budget sectoriel de 1 900 milliards \$EU PPA pour les pays à revenu élevé, 1 200 milliards \$EU ont été affectés au secteur financier, soit près des deux tiers. Dans ces pays, ce sauvetage du secteur financier a fait paraître dérisoires tous les autres soutiens sectoriels, puisque les niveaux de soutien les plus élevés suivants s'établissaient ensuite à 8 pour cent pour la santé; puis à 7 pour cent pour le secteur

manufacturier; à 5 pour cent pour l'éducation de même que pour l'immobilier; à 4 pour cent pour les transports; et à 3 pour cent pour l'agriculture ainsi que pour les infrastructures.

Tel ne fut pas le modèle de soutien sectoriel retenu par les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Sur leur budget sectoriel de 520 milliards \$EU, c'est le secteur manufacturier qui a reçu les sommes les plus importantes au titre du soutien, avec une part de 22 pour cent; suivi par l'agriculture, avec une part de 9 pour cent; le secteur de la finance et de la construction, avec 5 pour cent chacun; et les infrastructures, avec 4 pour cent.

Quatrièmement, un petit nombre de pays concentre l'essentiel des budgets importants de soutien sectoriel, comme le montre la figure 9. Ainsi, les affectations budgétaires totales de 1 900 milliards \$EU PPA des pays à revenu élevé sont en grande partie imputables aux États-Unis, avec un budget de 1 300 milliards \$EU PPA; suivis de l'Irlande, avec un budget de 480 milliards \$EU PPA; du Canada (46 milliards \$EU); de l'Allemagne (26 milliards \$EU); et de l'Espagne (25 milliards \$EU). Quand aux affectations budgétaires totales de 520 milliards \$EU PPA des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, elles sont en grande partie imputables au Mexique, avec un budget de 360 milliards

Figure 9: Budget alloué à des politiques sectorielles, par pays, en milliards \$EU PPA (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

\$EU PPA, et à la Fédération de Russie, avec un budget de 93 milliards \$EU.

Les sauvetages offerts à Wall Street par rapport à ceux offerts à «Main Street» [les gens ordinaires] ont donné lieu à des débats considérables. D'après les apparences, il semble que les liens de cause à effet soient chronologiques. Dans les pays à revenu élevé, la crise financière, apparue en premier, semble avoir accaparé la plupart des budgets de sauvetage sectoriel. Lorsque la crise financière s'est propagée à l'économie réelle, la marge de manœuvre budgétaire était

d'ores et déjà considérablement réduite. La crise économique et financière s'est ensuite transmise des pays à revenu élevé aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, par le biais de la baisse à la fois de la demande d'exportations, des flux de capitaux et du crédit. De ce fait, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la crise a immédiatement frappé l'économie réelle; ce qui explique sans doute pourquoi, dans ces pays, la politique de soutien sectoriel a principalement porté sur les secteurs de l'économie réelle, tels que le secteur manufacturier et l'agriculture.



Politiques visant à susciter la demande de main-d'œuvre

La plupart des pays ont adopté des politiques de soutien à la création de nouveaux emplois ainsi qu'à la protection des emplois existants. Ces mesures ont mis l'accent sur l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entrepreneurs en facilitant l'accès au crédit, en accordant un traitement préférentiel aux appels d'offres publics ou en réduisant les impôts. D'autres mesures portaient sur des subventions salariales, des dispositifs de partage du travail et des programmes de travaux publics. Nous nous intéresserons tout particulièrement à ces trois dernières après avoir présenté une rapide vue d'ensemble des politiques relatives à la demande de main-d'œuvre mises en œuvre sur l'ensemble du globe.

La majeure partie des pays, tant ceux à revenu élevé que ceux à faible revenu et à revenu intermédiaire, s'est basée sur cinq mesures principales pour générer une demande de main-d'œuvre, à savoir la création directe d'emplois, l'amélioration de l'accès au crédit, des subventions aux employeurs pour conserver les emplois existants, des mesures de soutien aux PME et l'abaissement des coûts de main-d'œuvre non salariaux (voir la figure 10).

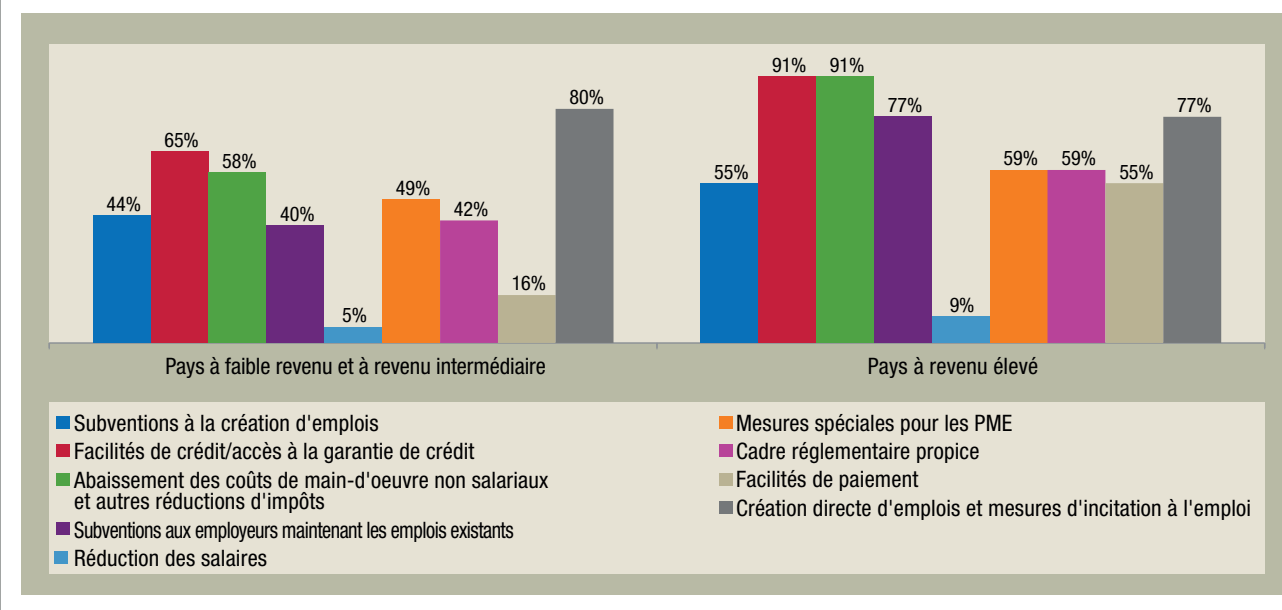
La découverte la plus remarquable qui ressort de l'ensemble de la gamme de mesures utilisées est que seul un tout petit nombre de pays a eu recours aux réductions de salaires, et ce dans les deux catégories de revenus, c'est-à-dire aussi bien dans les pays à revenu élevé que dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Ainsi, sur les 22 pays à revenu élevé étudiés, seuls deux ont eu recours aux réductions de

salaires pour augmenter la demande de main-d'œuvre; et trois seulement sur les 55 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, qui ont toutefois misé sur les subventions salariales pour sauver ou créer des emplois. La différence entre les deux politiques – réduire ou subventionner les salaires – est qu'une réduction de salaire entraîne, au niveau individuel, une baisse de la consommation et de la qualité de la vie des travailleurs; ce qui, à grande échelle, fait baisser la demande globale. Au contraire, la subvention des salaires utilisée en périodes de crise évite une baisse du revenu et de la consommation au niveau individuel et, partant, de la demande globale au niveau de l'ensemble de la population.

Les budgets d'intervention restreignent la panoplie des mesures effectivement utilisées dans la figure 11. Dans les pays à revenu élevé, 56 pour cent du budget ont servi à favoriser le crédit, soit la part la plus importante; suivie de 19 pour cent allant à la création directe d'emploi; 13 pour cent au soutien aux PME et 9 pour cent à des subventions aux employeurs pour conserver les emplois. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la part la plus importante du budget – plus des deux tiers – est allée à la création directe d'emplois; 15 pour cent allant ensuite à des subventions aux employeurs pour le maintien des emplois existants, tandis que 13 pour cent ont servi à favoriser le crédit.

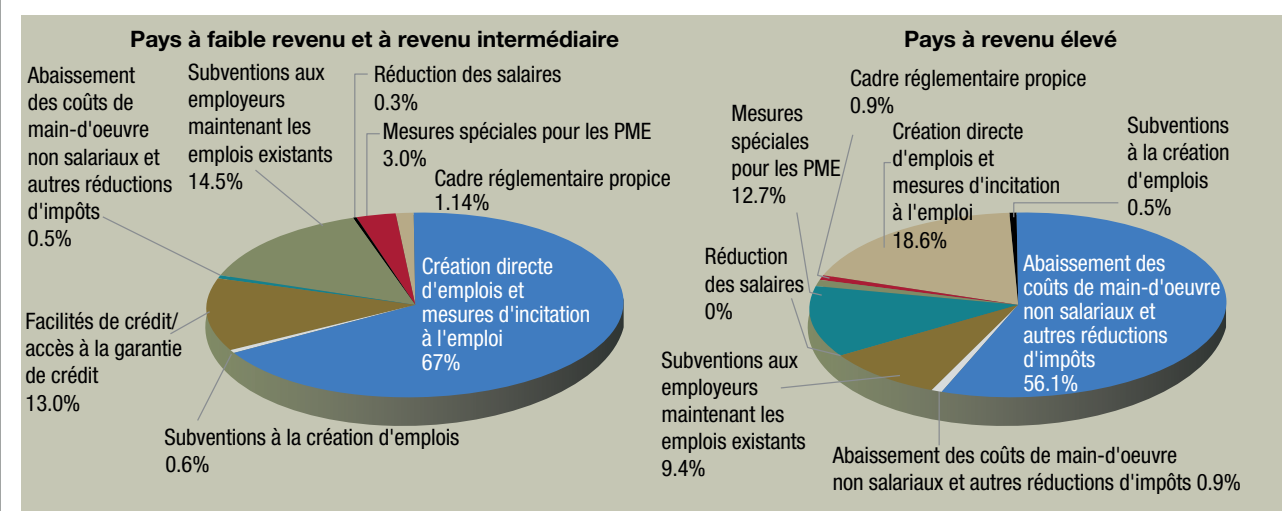
La figure 12 montre en outre que les pays à revenu élevé disposant des budgets les plus importants pour générer de la demande de main-d'œuvre – Canada, Allemagne, Japon, Pays-Bas, Arabie saoudite, Espagne, Royaume-Uni et Etats-

Figure 10: Nombre de pays adoptant des politiques relatives à la demande de main-d'œuvre (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

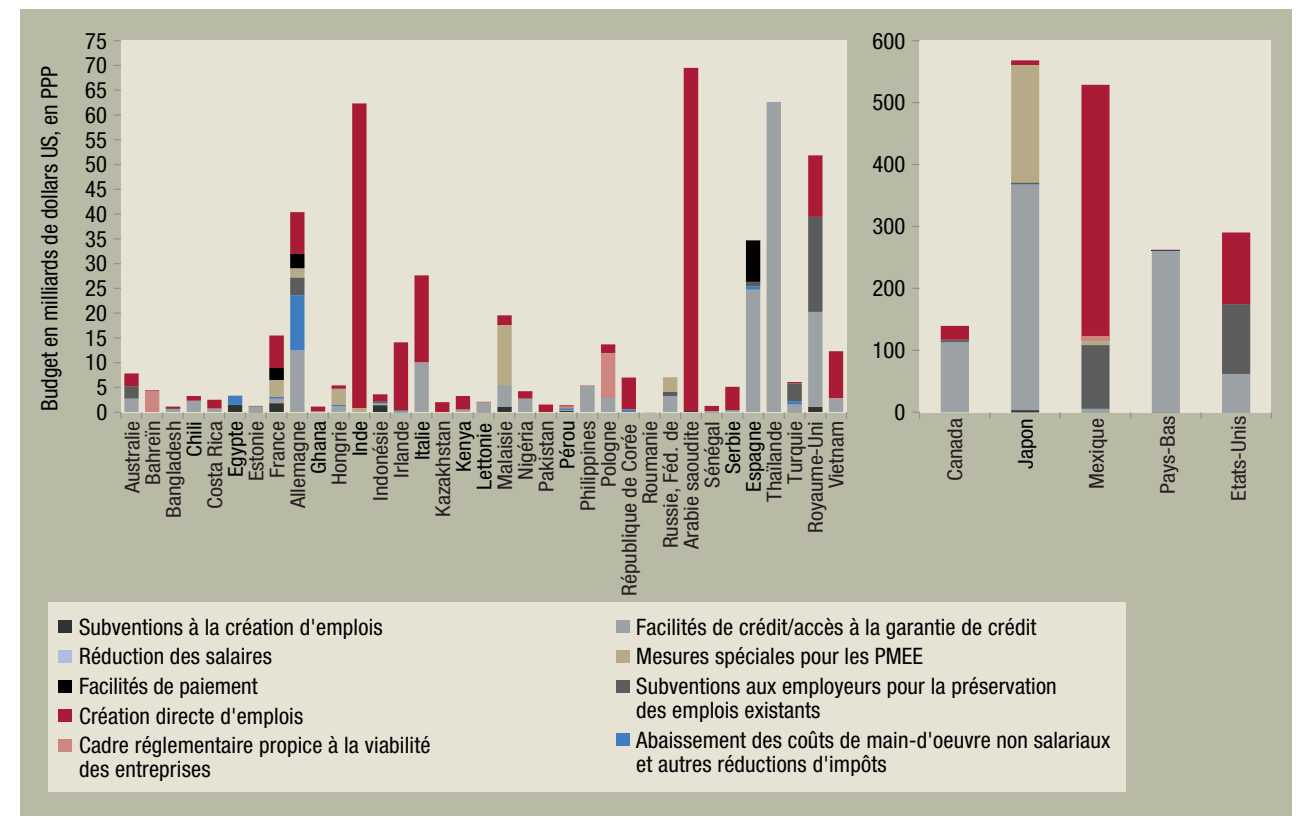
Figure 11: Budget alloué aux politiques relatives à la demande de main-d'œuvre en milliards \$EU PPA (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Unis – se sont essentiellement appuyés sur deux mesures, à savoir la promotion du crédit et la création directe d'emplois. Quant aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire disposant des budgets les plus importants – Inde, Mexique, Malaisie et Vietnam –, ils ont d'abord fait confiance à la création directe d'emplois; tandis que la Thaïlande s'est appuyée sur la promotion du crédit. Les subventions salariales

pour que les employeurs conservent les emplois existants, rendues populaires par le dispositif de travail à durée réduite instauré en Allemagne (*kurzarbeit*), ont effectivement été utilisées avec des budgets assez substantiels en Australie, Canada, Allemagne, Japon, Mexique, Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Figure 12: Budget alloué aux politiques relatives à la demande de main-d'œuvre par pays en milliards \$EU PPA

Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Subventions salariales

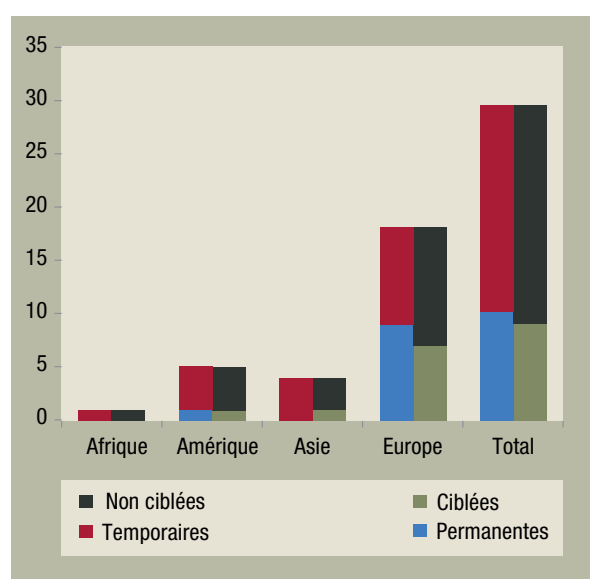
Les subventions salariales ont pris diverses formes en fonction des objectifs différents mais voisins qu'elles cherchaient à atteindre. Des subventions peuvent être données aux employeurs pour stimuler la demande ou à titre d'incitations à réembaucher. Elles peuvent prendre la forme de transferts directs, de réductions des cotisations sociales ou de crédits d'impôt sur le revenu. Elles peuvent être axées sur les travailleurs vulnérables ou être accordées sans distinction et, comme la crise l'a mis en évidence, elles peuvent se concentrer sur ceux qui ont déjà un emploi ou uniquement sur les nouveaux travailleurs. Pour répondre à la crise, les subventions salariales ont pris la forme de transferts directs ou de réductions des cotisations sociales.

Entre 2008 et 2009, de nombreux pays, notamment en Europe, ont adopté des subventions salariales, essentiellement sous forme de réductions des cotisations sociales et souvent axées sur les petites entreprises ou les groupes défavorisés. Sur les 77 pays de l'inventaire, 24 ont abaissé leurs cotisations sociales pendant la crise, dont dix à titre permanent (Bulgarie,

Colombie, République tchèque, Allemagne, Hongrie, Macédoine, Pologne, Espagne, Suède et Turquie), et le reste à titre temporaire (entre cinq et vingt-quatre mois).

La France, par exemple, a réduit les cotisations de sécurité sociale de l'employeur pour les entreprises de moins de dix salariés recrutant de nouveaux travailleurs à faible rémunération en 2009. La réduction la plus importante était accordée pour les travailleurs embauchés au salaire minimum et elle allait ensuite décroissant à mesure que le salaire augmentait jusqu'à atteindre 1,6 fois le salaire minimum. En Allemagne, les cotisations sociales au système d'assurance chômage ont été réduites à la fois pour les employeurs et pour les salariés. L'Espagne a réduit les cotisations sociales des employeurs pendant les deux premières années d'emploi de chômeurs ayant des enfants qui se sont vu offrir des contrats permanents à temps complet; et une réduction des cotisations de sécurité sociale a également été mise en place pour les jeunes ou les travailleurs handicapés démarrant une activité en tant que travailleurs indépendants. Une approche différente a été adoptée au Royaume-Uni, où les sociétés ont perçu 2 500 £ pour l'em-

Figure 13: Réductions des cotisations sociales



Source: 71 mesures prises par 24 pays. Note: Toutes les réductions sont soit permanentes/temporaires, soit ciblées/non ciblées.

bauche de travailleurs au chômage depuis plus de six mois. Dans l'ensemble, les subventions à l'embauche mises en place devaient être progressivement supprimées au début 2011.

Dans 13 pays (Bulgarie, Canada, République tchèque, Estonie, Allemagne, Hongrie, Lettonie, Macédoine, Mexique, Pérou, Suède, Thaïlande et Turquie), la réduction des cotisations sociales a été accordée sans distinction, par exemple pour tous les salariés ou tous les nouveaux travailleurs embauchés. Dans 11 pays, la réduction a été axée sur les chômeurs de longue durée (Roumanie, Espagne, Suède, États-Unis); les PME (Colombie, France, Pologne, Espagne); les jeunes (Espagne, Suède); les travailleurs âgés (Italie, Espagne); certains secteurs spécifiques (les textiles au Cambodge); certaines entreprises spécifiques (Chine); les chômeurs ayant des responsabilités familiales (Espagne); ou les travailleurs à faible rémunération (République tchèque). Dans huit pays (Bulgarie, Colombie, République tchèque, Allemagne, Hongrie, Macédoine, Pologne et Turquie), la baisse des cotisations sociales a été à la fois permanente et non ciblée.

Encadré 1: Le modèle turc d'aide à l'emploi par la réduction des cotisations sociales – une étude de cas

Grâce à une décennie de réformes et de politiques macroéconomiques saines, la Turquie a mieux résisté à la crise financière mondiale que de nombreux autres pays émergents d'Europe. Bien que la production ait été rudement touchée, le PIB se contractant de 4,7 pour cent en 2009 et le taux de chômage grimant à 14 pour cent, la reprise a été forte. Au début 2011, le taux de chômage avait retrouvé son niveau d'avant la crise et était retombé à 10,8 pour cent en mars 2011. Outre une politique macroéconomique axée sur la stabilité, des mesures ciblées visant à réduire les coûts non salariaux du travail introduites dès 2008 ont encouragé le recrutement de travailleurs, accru l'emploi en dehors de l'agriculture et contribué à réduire le travail informel. Ces mesures prises par les pouvoirs publics comprenaient une réduction générale des cotisations sociales, des réductions ciblées afin de favoriser le recrutement des jeunes, des femmes et des chômeurs de longue durée, des réductions pour les travailleurs employés dans la formation, la recherche et le développement et des réductions

significatives de la TVA, des charges sociales et de l'impôt des sociétés pour les entreprises investissant dans les régions moins développées. Ces réductions ont été compensées par des transferts publics aux organismes de sécurité sociale.

Afin d'encourager le recrutement et la rétention au travail des femmes et des jeunes, la part patronale des cotisations sociales pour les femmes et les jeunes (18 à 29 ans) recrutés entre mai 2008 et mai 2010 a été prise en charge pendant cinq ans par le Fonds d'assurance chômage (FAC). Partant de 100 pour cent la première année, la subvention baisse progressivement pour atteindre 20 pour cent au cours de la cinquième année. Pour bénéficier de ce régime, l'employeur doit avoir engagé des femmes et des jeunes inscrits comme chômeurs depuis au moins six mois. Cette mesure semble avoir produit rapidement des effets: 61 612 nouveaux emplois ont été créés en 2009, dont 31 482 étaient occupés par des femmes, et 63 230 autres ont été créés en 2010, dont 33 395

Encadré 1: Le modèle turc d'aide à l'emploi par la réduction des cotisations sociales – une étude de cas (suite)

étaient occupés par des femmes. Le coût de la mesure s'est élevé à 81 millions de livres turques (38 millions d'euros) en 2009 et à 137 millions de livres turques (63,4 millions d'euros) en 2010.

En outre, les cotisations patronales de sécurité sociale pour tous les nouveaux salariés qui étaient au chômage depuis au moins trois mois avant leur engagement ont également été couvertes par le FAC pendant six mois, pour autant que le travailleur supplémentaire représentait une augmentation des effectifs de l'entreprise depuis avril 2009. En 2009, 64 505 travailleurs ont bénéficié de ce programme. Ce chiffre est passé à 76 144 en 2010. Les cotisations sociales des salariés engagés alors qu'ils percevaient des allocations de chômage sont également versées par le FAC pendant les mois restants de la période de prestations. Une fois encore, pour être éligibles à cette subvention, les nouvelles recrues doivent avoir représenté une hausse des effectifs de l'entreprise bénéficiaire depuis avril 2009.

Plusieurs autres nouveaux programmes de réduction des cotisations sociales visant à promouvoir la création d'emplois ont également été mis en œuvre, avec de nouvelles conditions d'éligibilité et des périodes de prestations pour l'employeur variant entre 6 et 54 mois selon l'âge, le statut et les niveaux de qualification du salarié.

Qui plus est, les employeurs qui organisent une formation professionnelle pour leur personnel bénéficient de cotisations sociales réduites et ceux qui recrutent des travailleurs dans les domaines de la technologie et de la recherche et du développement se voient rembourser la moitié de leurs cotisations sociales pendant cinq ans. En février 2011, 21 647 chercheurs avaient été embauchés dans le cadre de ce programme, soit une hausse de 150 pour cent par rapport à 2008. En outre, le gouvernement turc a mis en place des mesures incitatives pour les régions moins développées. Les premières réductions des cotisations patronales de sécurité sociale sont apparues en 2004 dans les secteurs du textile, de la confection et du cuir dans les régions développées qui souhaitaient transférer leurs activités vers des ré-

gions moins développées. Depuis 2007, ces incitations régionales sont disponibles dans tous les secteurs et ne requièrent plus un transfert d'activités des régions plus développées vers les moins développées. Prévues à l'origine pour être progressivement supprimées en 2009, ces mesures ont été étendues en 2010 pour faire face à la crise. Au titre de ce régime, les cotisations sociales des travailleurs en place et des nouvelles recrues sont prises en charge par l'Etat pendant cinq ans, en moyenne, alors que l'impôt sur les sociétés est abaissé de 20 à 5 pour cent pendant cinq ans. Les taux d'intérêt sur les emprunts sont également subventionnés et les entreprises bénéficient d'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douane pour l'achat de machines et d'équipements. La durée exacte des exonérations de cotisations sociales dépend du niveau de développement de la région, à savoir deux ans dans les régions sous-développées de «première catégorie» et sept ans dans les régions de «quatrième catégorie». Au total, 626 649 travailleurs ont été embauchés dans le cadre de ces programmes d'incitations régionales en 2009, 722 891 en 2010 et 730 000 au cours des deux premiers mois de 2011 (17 pour cent de l'emploi manufacturier total en Turquie). Le coût total pour le budget de l'Etat s'est élevé à 741 millions de livres turques (322 millions d'euros) en 2009 et à 926 millions de livres turques (402 millions d'euros) en 2010. Une évaluation plus précise des effets sur l'emploi est à présent nécessaire.

Source: Information basée sur la contribution de l'OIT à la publication conjointe de l'OIT et de l'OCDE: *G20 Fiche pays – Turquie* (2011), elle-même basée sur l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise. http://www.ilo.org/public/libdoc/jobcrisis/download/g20_2011/turkey-fr.pdf

En Amérique latine, le Chili a instauré en janvier 2009 une nouvelle aide à l'emploi des jeunes. Ce programme offrait une aide équivalente à 30 pour cent de leur salaire annuel aux personnes âgées de 18 à 24 ans qui avaient terminé leurs études secondaires, occupaient un emploi formel et gagnaient moins de 360 000 pesos chiliens (600 \$EU) par an⁹. En Colombie, les subventions salariales ont été plus étendues et ont pris la forme d'une exonération temporaire de charges sociales accordée aux nouvelles PME.

Dispositifs de partage du travail

Le partage du travail est une réduction du temps de travail destinée à répartir un volume réduit de travail entre le même nombre de travailleurs (ou un nombre similaire) afin d'éviter les licenciements. En périodes de crise économique, les mesures de partage du travail aident non seulement à éviter des licenciements massifs, mais permettent aussi aux entreprises de conserver leur main-d'œuvre, de réduire ainsi les frais de licenciement et de [ré]embauche, de préserver la capacité de fonctionnement des unités de production, et de remonter le moral du personnel. Les programmes et les mesures de partage du travail comprennent essentiellement cinq éléments, à savoir la réduction du nombre d'heures effectuées par tous les travailleurs de l'entreprise ou d'un de ses services particulier, plutôt que de recourir à des licenciements; une réduction correspondante (au prorata) des rémunérations (total des salaires); l'octroi d'un complément de salaire destiné à « amortir » les effets de la réduction temporaire des rémunérations; la limitation de la durée d'application du partage du travail pour limiter le plus possible les pertes sèches et les effets de déplacement; et l'établissement de liens entre les programmes de partage du travail et les activités de formation¹⁰.

En Europe et au Japon, les proportions de bénéficiaires ont rapidement augmenté, les taux les plus élevés étant enregistrés en Italie (3,3 pour cent), en Allemagne (3,2 pour cent) et au Japon (2,7 pour cent). La conception des programmes, en particulier en matière de conditions d'éligibilité, de type et de niveau d'aide, de mécanismes de financement et de durée, s'est avérée extrêmement variable. Dans quelques rares pays, l'aide n'était disponible que pour des réductions de la durée quotidienne du travail à répartir sur l'ensemble de la semaine. La plupart des pays européens ont offert un soutien financier à la fois pour une réduction de la durée du travail hebdomadaire et pour des licenciements temporaires (par ex. la France et l'Espagne – parmi ceux étudiés dans l'inventaire). En France, en Allemagne et en Italie, les salariés ont perçu des montants versés par leurs employeurs (par-

tiellement ou entièrement subventionnés par le gouvernement); dans d'autres pays, tels que l'Irlande, l'Espagne et le Royaume-Uni, l'indemnité allouée par les pouvoirs publics pour les heures chômées a été directement versée aux salariés par le système d'assurance chômage. En dépit de ce soutien financier, la proportion de bénéficiaires du partage du travail a parfois été faible pendant la crise, par exemple en Espagne. Un petit nombre de pays, notamment les Pays-Bas, a rendu obligatoire la participation des travailleurs au chômage partiel à une formation. Toutefois, dans la majorité des pays, dont l'Allemagne, le Japon et la Suisse, la formation n'était pas obligatoire.

En Amérique latine, les principaux dispositifs de partage du travail ont été mis en œuvre en Argentine, Colombie, Costa Rica, Mexique et Uruguay. L'Argentine a réactivé le *Programa de Recuperación Activa*, mis au point lors de la crise de 2002. Il s'agissait d'un complément de salaire mensuel versé aux salariés pendant 12 mois maximum, sur la base d'accords conclus avec les employeurs pour qu'ils ne licencient pas purement et simplement les travailleurs mais aménagent plutôt leurs horaires de travail. Une approche différente a été adoptée au Costa Rica où la réduction du nombre d'heures de travail n'était pas subordonnée à une réduction des salaires horaires. En Colombie et au Mexique, la réduction des horaires de travail a été assortie d'une formation subventionnée. Dans tous les cas, l'accent a été mis sur les entreprises du secteur formel mais on dispose de peu d'informations sur les modalités de mise en œuvre ou même sur le nombre de travailleurs ayant bénéficié des programmes.

Programmes de travaux publics

Les programmes de travaux publics se traduisent par la création directe d'emplois grâce à des projets financés sur fonds publics, tels que les programmes d'allocation conditionnelle pour la construction d'infrastructures. Les programmes de création, par des travaux publics, d'emplois destinés à des travailleurs au bas de l'échelle des salaires/non qualifiés sont très courants dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, et ils se sont révélés être des outils importants pour atténuer les effets de la récente crise financière. Ils permettent de réduire le chômage ou la pauvreté à court terme par

⁹ Cette loi s'étend également aux prestations de maternité et aux congés supplémentaires liés aux activités de formation.

¹⁰ Voir: BIT TRAVAIL Policy Brief n° 1, 2009; Messenger et Rodríguez, BIT TRAVAIL Policy Brief n° 2, 2010.

Encadré 2: Dispositifs de partage du travail comportant des allocations de chômage partiel

Le 1^{er} avril 2009, les Pays-Bas ont mis en place une possibilité d'allocations de chômage partiel de longue durée. Les employeurs sont ainsi habilités à réduire le nombre d'heures de travail à hauteur maximum de 50 pour cent. Pendant cette période, les salariés perçoivent des prestations de chômage pour les heures non travaillées. Les obligations prévues dans la loi sur les allocations de chômage concernant la réintégration au poste de travail et le délai de préavis ne s'appliquaient pas à ce dispositif en cas de reprise de l'emploi. Le plan, initialement applicable pendant une durée maximale de trois mois après une première mise en œuvre, pouvait en fait être prorogé deux fois, chaque fois pour une durée maximale de six mois. Plus de 100 000 travailleurs ont bénéficié de cette réduction des heures de travail assortie de l'allocation de chômage partiel. Ces mesures ont nettement

contribué à limiter la hausse du chômage. Les effets de la crise commençant à desserrer leur étau, ce plan a pris fin en juillet 2011.

La Pologne a mis en place des allocations de chômage pour les travailleurs qui ont vu leurs heures de travail réduites. Cette mesure s'applique aux entreprises rencontrant temporairement des difficultés financières, qui peuvent ainsi réduire jusqu'à la moitié de la durée du travail à temps complet pendant une période ne pouvant dépasser six mois. Le financement, qui provient d'un fonds de garantie des prestations dues au personnel, peut atteindre au maximum 70 pour cent de l'allocation chômage. L'objectif est de préserver les emplois existants. Cette mesure fait partie d'un «train de mesures anti-crise» mis en place à l'issue d'un dialogue social.

la création d'emplois temporaires et peuvent aider les travailleurs défavorisés ou pauvres et les chômeurs de longue durée à reprendre contact avec le marché du travail. Les gouvernements peuvent gérer ces projets directement ou en confier la sous-traitance à des organisations à but non lucratif ou à des entreprises privées. Sur le plan positif, ces programmes permettent de produire des biens/services publics et de mettre en place des infrastructures matérielles et sociales de base; ce qui, dans bien des cas, est effectivement l'objectif principal, plutôt que la création d'emplois. Ces programmes peuvent aussi constituer des filets de sécurité efficaces à court terme. Sur le plan négatif, on observe souvent que leur impact sur le marché du travail est insignifiant sur le long terme et, dans certains pays, les emplois dans les travaux publics font l'objet de préjugés défavorables susceptibles de réduire à terme l'employabilité des participants.

Les pays qui ont été en mesure de déployer des travaux publics pendant la crise sont ceux qui disposaient déjà des structures pour le faire. Tel était le cas, par exemple, du *Programme d'emploi temporaire* (PET) du Mexique, qui a été étendu en 2009 afin d'offrir des possibilités d'emploi à quelque 250 000 travailleurs (0,5 pour cent de la population active) pendant une durée allant de quatre à six mois et à un salaire équivalent au double du salaire minimum. En Europe et en Asie centrale, deux interventions à grande échelle ont été mises en œuvre au Kazakhstan et en Turquie. Au Kazakhstan, où les

taux de croissance de la production et de l'emploi ont baissé respectivement de 7,8 et de 2,2 points de pourcentage, les travaux publics ont mis l'accent sur les installations d'approvisionnement en eau courante, électricité et gaz, les systèmes d'évacuation des eaux usées, les autoroutes et routes nationales, les écoles, les hôpitaux et d'autres installations importantes pour la société¹¹. Des programmes analogues ont également été mis en œuvre en Afrique. Ainsi, en avril 2009, le Kenya a lancé son programme *Kazi Kwa Vijana* (KKV), visant à employer des jeunes dans des zones rurales et urbaines grâce à des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre conduits par différents ministères responsables. Le Botswana a de son côté mis en place le programme *Ipelegeng* en juillet 2008 pour créer des emplois temporaires par roulement avant d'être ensuite étendu à un plus grand nombre de travailleurs et à des zones plus importantes. Enfin, l'une des réponses apportées par l'Afrique du Sud à la forte chute de la croissance de l'emploi (-4,2 points de pourcentage) a consisté à élargir son programme de travaux publics (EPWM).

¹¹ La stratégie porte également sur la création de quelque 63 100 «emplois sociaux» (d'une durée allant jusqu'à six mois, avec une subvention salariale de 50 pour cent des coûts salariaux); plus 34 400 emplois intégralement subventionnés pendant six mois pour des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les pays qui ont tenté de mettre en œuvre ces programmes en partant de zéro n'ont pas été en mesure de le faire en temps voulu. Le cas du *Programme d'aide temporaire au revenu* (PATI) d'El Salvador en est un bon exemple. La conception du PATI était à plusieurs égards novatrice. Le programme garantissait un niveau de revenu aux familles urbaines pauvres et offrait une expérience du marché du travail au niveau municipal. Contrairement aux programmes d'aide au revenu classiques, le PATI finançait la participation de personnes travaillant sur des projets soumis par les municipalités, l'accent étant mis sur la fourniture de services

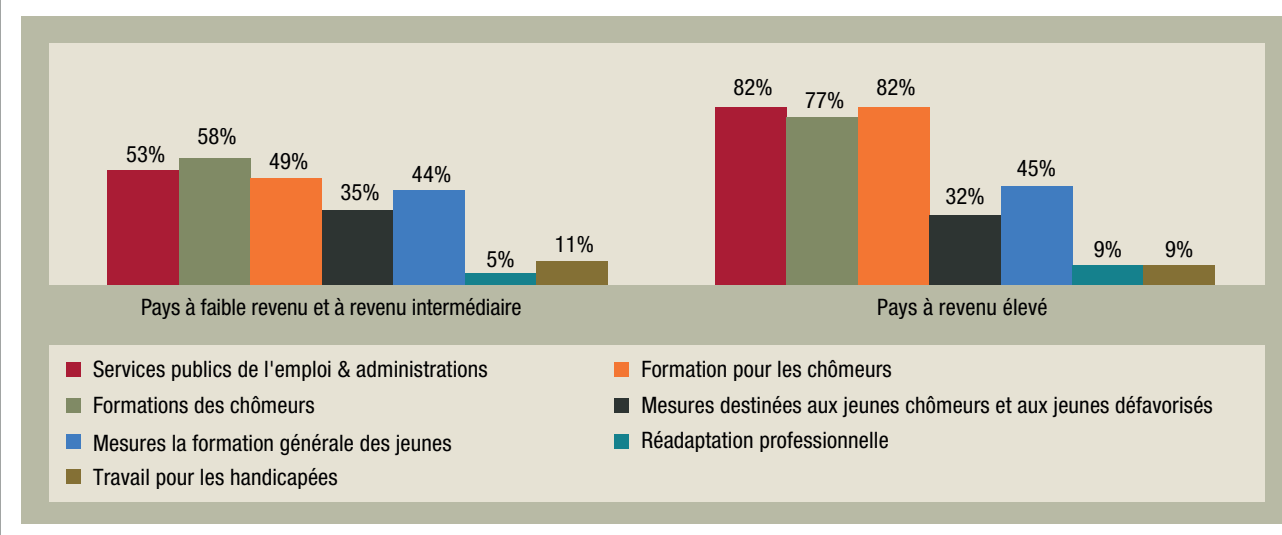
sociaux. Il comprenait également une composante formation innovante visant à renforcer les compétences techniques des bénéficiaires et leurs compétences «non techniques» utiles sur le marché du travail. Le gouvernement prévoyait de cibler les jeunes âgés de 16 à 24 ans vivant dans des zones urbaines, ainsi que les femmes ayant la charge de diriger leur ménage. Malheureusement, le programme n'a commencé à fonctionner qu'en mars 2011, deux ans après le début de la crise, et il s'est de ce fait avéré peu efficace à en atténuer les effets négatifs.

Programmes destinés à faciliter l'adéquation entre offre et demande d'emploi et à préserver les qualifications

Les mesures axées sur l'offre adoptées en réponse à la crise pour faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et préserver les qualifications comprennent les services publics de l'emploi (SPE) et les interventions en matière de formation. Les pays à revenu élevé ont majoritairement eu recours aux services publics de l'emploi (82 pour cent de l'échantillon); et à la formation tant pour les salariés (de nouveau 82 pour cent de l'échantillon) que pour les chômeurs (77 pour cent). Les pays de l'échantillon à faible revenu et à revenu intermédiaire ont également eu recours

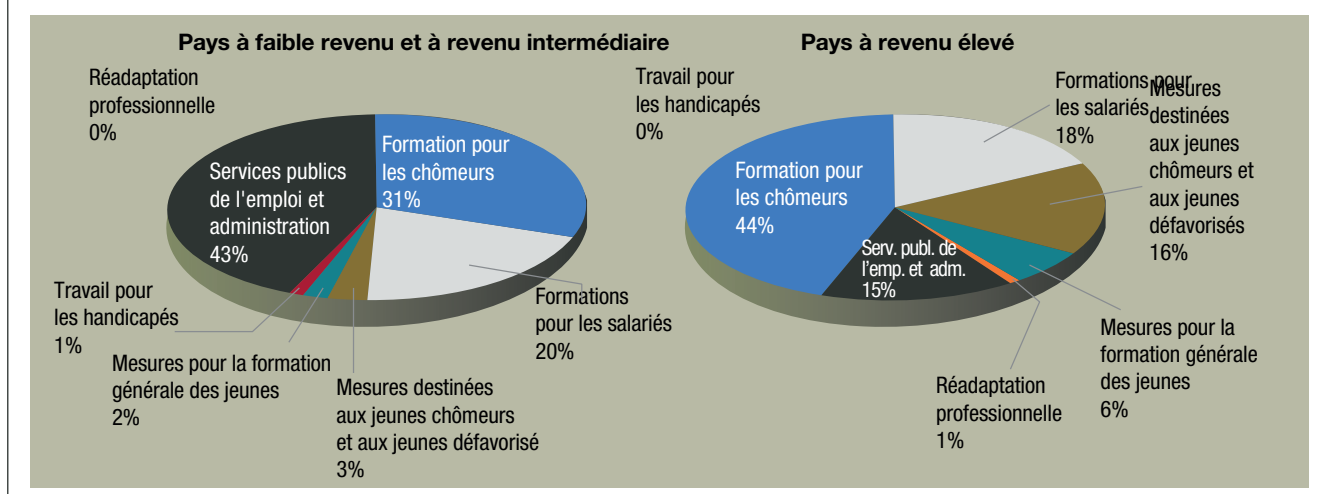
à ces trois mesures, 53 pour cent d'entre eux s'appuyant sur les services publics de l'emploi; 49 pour cent sur des formations destinées aux salariés; et 58 pour cent sur des formations pour les chômeurs. Par ailleurs, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont eu recours pratiquement dans les mêmes proportions à la formation générale de la jeunesse (44 pour cent des pays de l'échantillon) et aux formations destinées aux jeunes chômeurs et aux jeunes défavorisés (35 pour cent de l'échantillon) (voir la figure 14).

Figure 14: Nombre de pays adoptant des politiques actives sur le marché du travail (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Figure 15: Budget alloué aux politiques actives sur le marché du travail en milliards \$EU PPA (%)



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Les budgets indiqués dans la figure 15 modifient le classement des mesures. Les pays à revenu élevé ont donné la priorité aux formations pour les chômeurs (44 pour cent du budget); suivies par les formations pour les salariés (18 pour cent) et les formations axées sur les jeunes chômeurs (16 pour cent); et par les services publics de l'emploi (15 pour cent). Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont donné la priorité aux services publics de l'emploi (43 pour cent du budget); suivis par les formations pour les chômeurs (31 pour cent) et pour les salariés (20 pour cent); très peu de ressources ciblant la jeunesse.

Les budgets nationaux affectés à des mesures axées sur l'offre qui sortent tout particulièrement du lot sont ceux des Etats-Unis (environ 14 milliards \$EU PPA, de l'Italie (10 milliards \$EU), du Chili (9 milliards \$EU), du Mexique (8 milliards \$EU), de la Turquie (5 milliards \$EU) et de la France avec 3 milliards \$EU (figure 16).

La plupart des pays à revenu élevé ont répondu à la forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en augmentant les effectifs des services publics de l'emploi. Au cours des trois dernières années, l'Allemagne, la Hongrie et le Japon ont enregistré une augmentation d'environ dix pour cent¹². L'Autriche a alloué des ressources supplémentaires en matière de services publics de l'emploi pour aider les jeunes à la recherche d'un travail. Les personnes ayant des contrats de travail de courte durée ont bénéficié de ressources supplémentaires en France. Plusieurs pays ont également étendu le rôle des services privés à l'emploi pour offrir des capacités supplémentaires (par ex. France, Italie

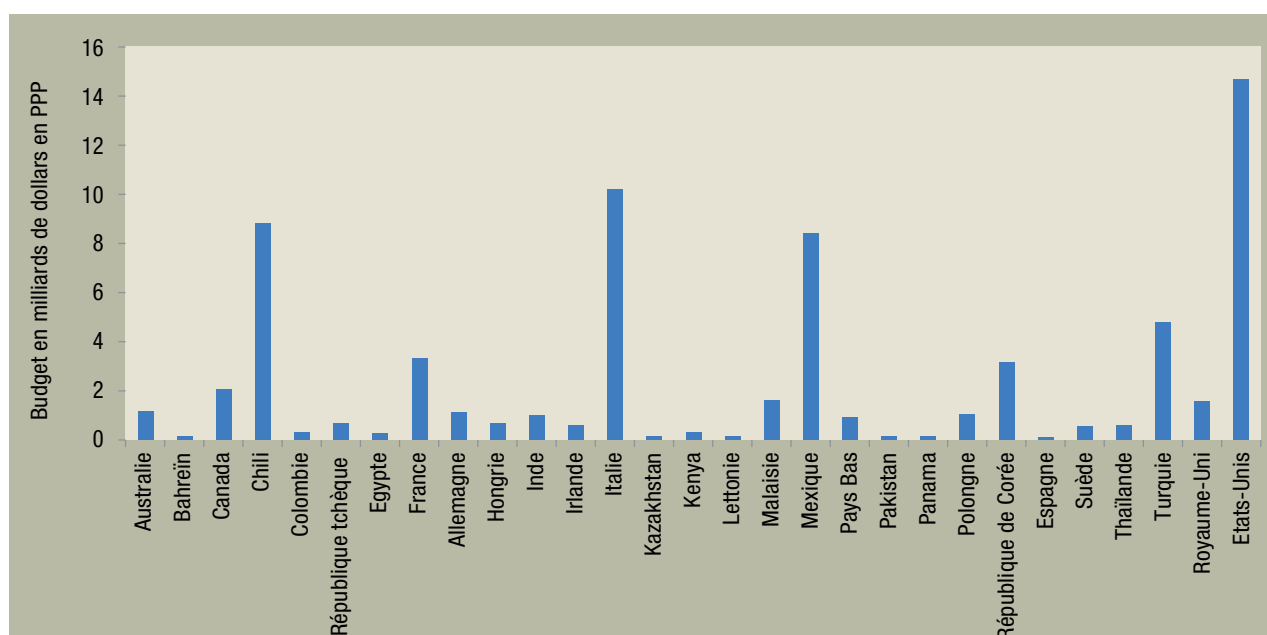
et République de Corée). Toutefois, d'une manière générale, le nombre élevé des dossiers a entraîné une réduction des nombres de demandeurs d'emploi placés tant en 2008 qu'en 2009, les pourcentages les plus élevés de baisse des placements étant enregistrés en République de Corée (-33,1 pour cent) et en Australie (- 20,4 pour cent).

Plusieurs pays ont nettement accru le financement des programmes d'emploi «traditionnels» offerts par les services publics de l'emploi (voir le tableau 3). A en juger d'après le nombre de bénéficiaires, les programmes les plus populaires ont plutôt été les programmes d'orientation professionnelle et de gestion de carrière; d'aide à la recherche d'emploi; et de formation (voir ci-dessous). Ainsi, par exemple, en Lettonie, le nombre des bénéficiaires des programmes d'aide à la recherche d'emploi et d'orientation professionnelle est passé de 65 300 bénéficiaires en 2008 à 171 800 en 2009; et, au Kazakhstan, de 130 000 à 250 000 au cours de la même période.

Pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de bénéficiaires, plusieurs pays ont renforcé les effectifs des services publics de l'emploi par rapport à 2008¹³. D'autres pays ont préféré procéder à une réaffectation des fonctions

¹² Voir: OCDE. *Perspectives de l'emploi 2010: Sortir de la crise de l'emploi*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2010.

¹³ Par exemple, en Estonie, les effectifs sont passés de 352 à 455 en 2009; et, en Fédération de Russie, de 36 400 à 42 300.

Figure 16: Budget alloué aux politiques actives sur le marché du travail, par pays, en milliards \$EU PPA

Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

en plaçant un plus grand nombre de membres de leur personnel aux avant-postes (par ex. Bulgarie, Lettonie et Moldavie). Toutefois, selon les estimations, le nombre de bénéficiaires des services de l'emploi s'est généralement maintenu assez bas. Parmi les pays pour lesquels des données sont disponibles, le Kazakhstan et le Monténégro ont enregistré, avec environ 25 pour cent, la proportion la plus forte de participants aux services de l'emploi par rapport à la population annuelle de chômeurs inscrits. Dans les autres pays, cette proportion était inférieure à 5 pour cent¹⁴.

En Amérique latine, au moins quatre pays ont eu recours à des politiques d'aide à la recherche d'emploi. Dans la plupart des cas, l'intervention a consisté à renforcer les fonctions essentielles des services publics de l'emploi, notamment l'orientation, l'intermédiation et la recherche d'emploi. C'est ce qui s'est produit par exemple en Argentine, au Chili, au Pérou et au Mexique. A titre d'exemple, le Mexique a alloué des fonds supplémentaires au budget ordinaire du service national d'assistance aux chômeurs pour lui permettre d'allonger ses horaires d'ouverture et d'améliorer ses prestations.

Tableau 3: Budgets alloués à des services publics de l'emploi dans certains pays d'Europe et d'Asie centrale retenus (% du PIB)

Pays	2008	2009
Estonie	0,04	0,12
Lettonie	0,06	0,24
Bulgarie	0,04	0,39
Monténégro	0,39	0,50
Arménie	0,03	0,02

Source: Services publics de l'emploi nationaux; les données relatives au PIB sont tirées de: Fonds monétaire international (FMI), *Base de données des Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2010. Note: Les estimations de PIB pour la Bosnie Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Slovénie portent sur 2009

Préserver les qualifications par la formation

Les mesures de formation, qui apportent aux personnes les formations et les certificats de compétences exigés par les employeurs, sont complémentaires des services publics de l'emploi. Les politiques en matière de formation auxquelles on a eu le plus souvent recours à la suite de la crise comprenaient des mesures d'offres de formations professionnelles, d'enseignement personnalisé de compétences pratiques essentielles, de cours de langue et de formations qualifiantes

¹⁴ Population annuelle de chômeurs inscrits: le nombre de chômeurs enregistrés par les services publics de l'emploi en début d'année auquel s'ajoute le nombre de nouveaux inscrits au cours de l'année.

destinées aux groupes vulnérables tels que les jeunes (voir l'encadré 3).

Dans les pays européens, les programmes de formation ont joué un rôle très important, mettant l'accent sur les chômeurs (souvent des jeunes) et sur des travailleurs qui auraient été licenciés. Certains pays, tels que l'Allemagne et la Suède, ont étendu les programmes de formation existants pour couvrir jusqu'à 36 pour cent de la population active. Les programmes de formation relevaient souvent des services de l'emploi et étaient dispensés par des prestataires agréés ou par les entreprises elles-mêmes. En pareils cas, le service de l'emploi prenait entièrement en charge les cotisations sociales et les coûts de formation. En outre, comme nous l'avons vu plus haut, certains dispositifs de partage du travail – par exemple celui de l'Allemagne – étaient subordonnés à une formation. En Lettonie, par exemple, le nombre de participants à des programmes de formation a bondi de 8 600 en 2008 à 29 200 en 2009; et, dans la Fédération de Russie, de 248 000 à 453 000. Il importe de noter que, dans certains pays, le secteur privé a participé activement à la prestation de services du marché du travail, y compris la formation, dans le cadre de la réforme des services publics de l'emploi. Cette situation a permis de réduire la pression pesant sur les budgets publics et a fourni un éventail plus large d'options pour une palette très diverse de clients. En 2009, selon les services publics de l'emploi nationaux, on comptait 51 agences de l'emploi privées enregistrées en Slovaquie, 63 en Lettonie, 531 en Bulgarie, 2 176 en République tchèque et plus de 2 800 en Pologne.

Le soutien à des programmes de formation a également été très fréquent en Amérique latine, même si les services traditionnels semblent s'être vu accorder la priorité par rapport à des programmes plus innovants. La Colombie, par exemple, a doublé le nombre de créneaux de formation par l'intermédiaire de bureaux de l'emploi et d'instituts de formation, ciblant les jeunes de la tranche d'âge 16-26 ans. Le Chili, le Costa Rica et le Mexique ont lancé des programmes de formation destinés aux travailleurs d'entreprises touchées par la crise, tout en offrant des incitations à préserver les emplois. L'ambitieux plan de relance budgétaire chilien comportait des dispositions accordant des crédits d'impôt aux entreprises qui mettaient en œuvre des activités de formation avec leurs travailleurs.

En Afrique et en Asie, on a plus couramment observé des programmes intervenant hors du système d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) tradi-

tionnel, des formations sur le tas et des services de l'emploi. Une bonne illustration de ce phénomène est donnée par Maurice où, en mai 2010, le gouvernement a annoncé que sa Fondation nationale pour l'emploi allait mettre en place un dispositif de «Travail avec formation» («Work cum Training»). Le programme ciblait les entreprises des secteurs manufacturiers et du tourisme, qui avaient dû faire face à une réduction de leur chiffre d'affaires. Il les encourageait à envoyer leurs salariés suivre une formation plutôt que de les licencier. La formation était dispensée deux jours par semaine au plus pendant une durée de 18 mois maximum. Les autorités espéraient empêcher ainsi le licenciement de quelque 6 000 salariés, tout en améliorant parallèlement leurs compétences¹⁵.

Un autre projet intéressant a été mis en œuvre en Thaïlande pour former les chômeurs. Le programme de formation professionnelle intensive baptisé *Tonkla Archeep* (carrière en germe) visait à former 500 000 chômeurs, personnes sur le point de tomber au chômage et nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur. Le programme offrait aux participants un mois de formation et une indemnité en espèces pendant trois mois pour qu'ils créent leur entreprise ou trouvent un emploi. En septembre 2009, 173 000 des 550 000 candidats avaient déjà achevé leur formation et 134 000 n'en avaient plus besoin car ils avaient entretemps trouvé un emploi. Selon des sources gouvernementales, *Tonkla Archeep* avait déjà aidé 150 000 stagiaires à trouver un emploi et 20 à 30 000 autres à gérer leur propre entreprise, ce qui représente une partie importante des chômeurs estimés à 572 000 en 2009¹⁶.

¹⁵ S. Cazes, S. Verick et C. Heuer: *Labour market policies in times of crisis*, Secteur de l'emploi, document de travail n° 35 (Genève, BIT, 2009).

¹⁶ Voir: <http://www.nationmultimedia.com/home/Tonkla-Archeep-target-to-be-lowered-amid-recovery-30111997.html>.

Encadré 3: Interventions axées sur des groupes spécifiques (suite)

Interventions axées sur les jeunes

Pour faire face aux taux de chômage élevés qui ont suivi la crise, les pays ont eu recours aux services publics de l'emploi, à la formation et à des mesures d'aide à l'emploi ciblant les jeunes. La majorité d'entre eux a adopté des mesures en faveur des jeunes. Ainsi, environ 58 pour cent des pays étudiés dans l'inventaire ont adopté au moins un type de mesure axé sur la jeunesse, dont 53 pour cent des pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie; 67 pour cent des pays du Moyen-Orient et 70 pour cent des pays d'Europe^a.

Les services publics de l'emploi ont offert une aide à la recherche d'emploi, des services de conseil et d'orientation afin d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre (Japon, Pays-Bas, Pérou, Arabie saoudite et Royaume-Uni). Outre la formation professionnelle et les certificats de compétences, également très prisés parmi les mesures de formation, d'autres programmes de formation ciblant spécifiquement les jeunes chômeurs ont été adoptés. Par exemple, un certain nombre de stages et d'apprentissages, rémunérés ou non, ont été mis en place en Arménie, Cap Vert, Colombie, Equateur, Kenya, République de Corée, Rwanda, Jamaïque, Pays-Bas, Suisse et la Turquie.

Les mesures de formation susmentionnées n'ont pas seulement ciblé les jeunes en général mais ont également mis l'accent sur l'emploi des jeunes défavorisés (France, Nigéria, Sénégal et Etats-Unis); ce qui a par exemple donné lieu à l'adoption de deux programmes aux Etats-Unis. Ainsi, la loi américaine sur la reprise et le réinvestissement («American Recovery and Reinvestment Act») de 2009 a alloué 250 millions \$EU pour le programme Job Corps visant à améliorer le niveau d'instruction des élèves et à accroître la participation des diplômés de l'enseignement supérieur à l'emploi et à l'éducation. Par ailleurs, le programme *Youth Build* a alloué 50 millions \$EU supplémentaires pour la formation de jeunes ayant abandonné l'école et de personnes ayant eu maille à partir avec la justice des mineurs.

Des mesures d'aide à l'emploi, d'incitation à la création d'emplois et de création directe d'emplois ont également été mises en œuvre. Des aides financières ont été offertes aux employeurs pour favoriser l'embauche de personnes en bonne et due forme (Chili, Chine, Estonie, Hongrie, Inde, Italie, Lettonie et République de Corée). Plusieurs pays, notamment le Sénégal et l'Espagne, ont également financé des incitations à la création d'entreprises afin d'accroître le travail indépendant des jeunes. La création directe d'emplois pour les jeunes a toutefois recueilli une moindre adhésion pendant la crise.

Dans l'ensemble, 47 pays ont fait état d'un soutien à la jeunesse au cours de la période 2008-09, ce qui représente au total 97 mesures d'intervention. Les interventions documentées dans le rapport conjoint OIT/BM ont eu pour objectif de: (i) augmenter la demande d'emplois pour les jeunes par des mesures d'incitation à l'emploi, la création directe d'emplois et l'aide au développement des entreprises; et (ii) renforcer l'employabilité de la jeunesse par la formation, l'expérience pratique sur le lieu de travail et une approche globale des jeunes difficiles à placer. Sur la base de cette typologie, l'inventaire a répertorié dix sortes de mesures, auxquelles on a également ajouté la protection sociale des jeunes. Au Cambodge par exemple, ces mesures comprennent une indemnité de repas et de logement pour les jeunes chômeurs.

En termes de fréquence, la plupart des mesures ont cherché à améliorer l'employabilité des jeunes plutôt que d'agir sur la demande de jeunes travailleurs. Environ 78 pour cent des mesures prises signalées étaient axées sur l'offre du marché du travail. D'un autre côté, 20 pour cent des mesures étaient axés sur la demande. Dans un contexte hors-crise, un inventaire des politiques de l'emploi des jeunes établi dans 84 pays avait constaté que plus des trois quarts des mesures cherchaient à appuyer l'offre^b.

La plupart des mesures de riposte mentionnées dans l'inventaire ont été mises en œuvre dans les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire. En outre, les pays à revenu élevé ont disposé d'une palette plus large de mesures possibles, comme on peut le voir dans la colonne «Europe» du tableau. Dans le cas des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, seuls six pays africains sur un total de onze possibles ont fait état de mesures en faveur de l'emploi des jeunes, mettant l'accent sur trois types de mesures, à savoir la formation professionnelle, l'aide au développement des entreprises, et la création directe d'emplois. Concernant les budgets, les dépenses supplémentaires relatives aux mesures pour l'emploi des jeunes, comparées à leurs niveaux d'avant la crise, ont représenté en 2008-09 une moyenne de 0,4 pour cent du PIB dans les cinq pays d'Afrique pour lesquels des données étaient disponibles^c. Ces politiques pourraient offrir une protection sociale précieuse aux jeunes vulnérables en proposant des travaux publics et des stages.

Toutes les interventions ne ciblaient pas exclusivement les jeunes. Un programme sur cinq était en effet ouvert aux personnes de tous âges ou à d'autres groupes cibles.

Mesures assorties d'une dimension centrée sur le handicap

Au cours de la crise, quelques pays, peu nombreux, 12 pour cent de ceux figurant dans l'inventaire, ont augmenté leurs dépenses consacrées à l'insertion et la réadaptation des personnes handicapées.

Ainsi, par exemple, le Pérou et l'Afrique du Sud ont créé des emplois pour les personnes souffrant d'un handicap. Le Japon a amélioré l'insertion des travailleurs handicapés en leur offrant des services spécialement réservés. La Lettonie a augmenté les mesures d'aide à l'emploi des personnes handicapées; et l'Estonie a offert une formation spéciale pour la réadaptation et l'insertion des travailleurs handicapés.

^a Notez que la discussion porte ici uniquement sur le nombre de pays. Ces politiques diffèrent les unes des autres en fonction du budget qui leur est consacré et du nombre de bénéficiaires. Dès lors, pour comparer leurs effets dans les différents pays, une évaluation plus poussée de ces politiques est nécessaire.

^b Betcherman, Gordon; Godfrey, Martin; Puerto Olga Susana, Rother Friederike et Stavreska Antoneta, (2007) «Inventaire mondial des interventions d'appui à l'emploi des jeunes: Rapport de synthèse». Banque mondiale, Washington, DC.

^c C. Saget et J.-F. Yao: "The impact of the financial and economic crisis on ten African economies and labour markets in 2008-2010: Findings from the ILO/World Bank policy inventory", *Secteur de l'emploi, document de travail n° 100* (Genève, BIT, 2011.).

Mettre en place des systèmes de protection sociale et protéger les personnes

Les programmes d'assurance sociale et d'aide sociale sont les principaux instruments permettant de protéger les revenus des travailleurs en cas de difficultés graves. Les programmes d'assurance sociale les plus courants comprennent les assurances maladie, vieillesse, invalidité et les pensions de survivants, ainsi que les indemnités de chômage. Ils sont habituellement financés, au moins en partie, par les cotisations des travailleurs et les charges sociales. De leur côté, les programmes d'aide sociale comprennent différentes formes de transferts monétaires ou en nature, ciblés ou universels, financés par les revenus généraux de l'Etat.

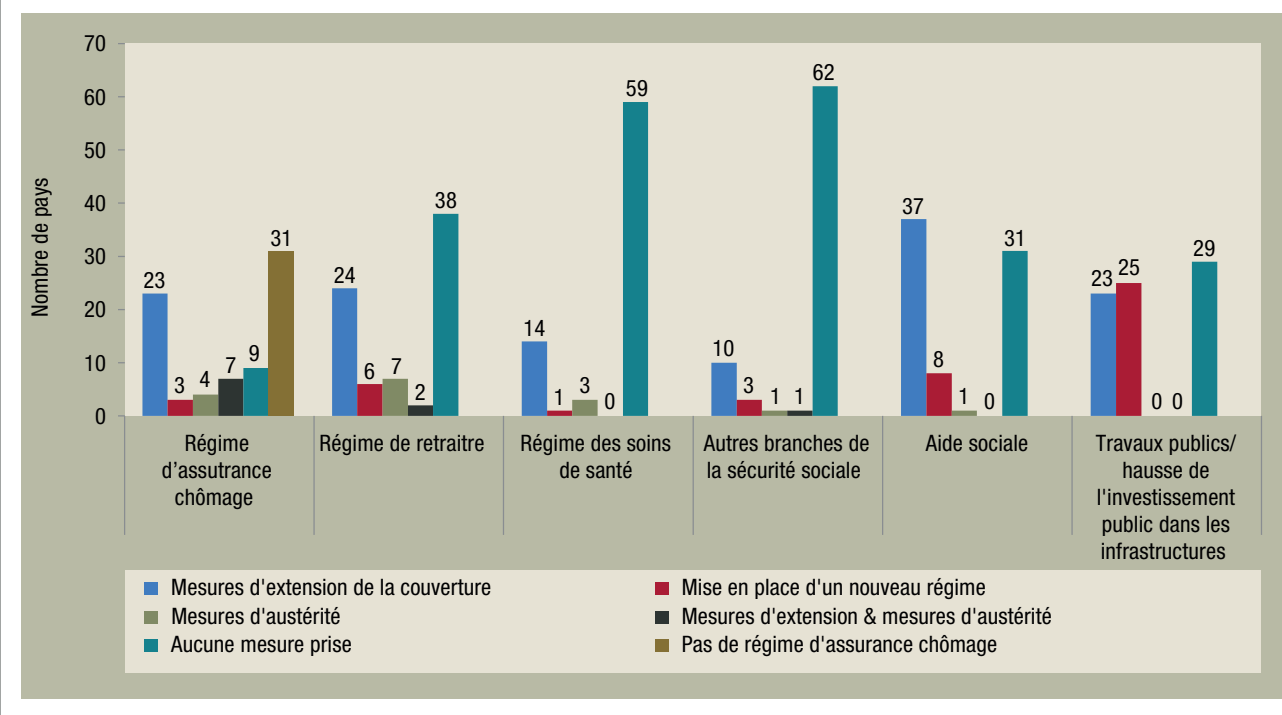
Confrontés à des besoins accrus, 69 pays ont développé des programmes d'assurance et d'aide sociale, tandis que trois ont seulement pris des mesures d'austérité¹⁷. On a également constaté une nette tendance à étendre les dispositifs existants plutôt qu'à en mettre en place de nouveaux. Ainsi, à l'exception des travaux publics, les politiques consistant à modifier les dispositifs existants ont été six fois plus fréquentes que celles consistant à en créer de nouveaux. La planification et les investissements nécessaires au renforcement des capacités rendent difficile la mise en place de nouveaux programmes lorsqu'un besoin de protection sociale se fait brusquement sentir. Au contraire, les travaux publics présentent l'avantage de pouvoir être mis en œuvre plus rapidement et de pouvoir être interrompus une fois le besoin passé même si la réalisation des travaux publics les plus innovants prend également du temps.

L'enquête fait clairement apparaître certaines tendances régionales en termes de réponses à la crise. Les pays à revenu élevé ont plus été enclins à modifier leurs systèmes d'indemnités de chômage. Dans les pays à revenu intermédiaire, dont la plupart ne disposaient pas de régimes d'allocations de chômage bien implantés, la forme la plus courante de réponse à la crise a consisté à étendre les transferts monétaires – qui peuvent être mis en place plus rapidement que des régimes de sécurité sociale et peuvent être interrompus une fois la crise passée – et les programmes de travaux publics. Dans les pays à faible revenu, les options les plus courantes ont porté sur les aides alimentaires et, dans une moindre mesure, les travaux publics.

Si l'on regarde les programmes de lutte contre le chômage, on s'aperçoit que 23 pays ont adopté des mesures d'extension de la couverture, en assouplissant les conditions d'éligibilité, en prolongeant la durée des prestations ou en augmentant le niveau de l'aide; sept pays ont adopté à la fois des mesures d'extension et d'austérité, par exemple en réduisant le niveau des prestations tout en

¹⁷ Voir: F. Bonnet, C. Saget et A. Weber: "Social protection and minimum wages responses to the 2008 financial and economic crisis: Findings from the ILO/World Bank Inventory", *Secteur de l'emploi, document de travail n° 113* (Genève, BIT, 2012); voir http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_166606/lang=en/index.htm..

Figure 17: Répartition des réponses de protection sociale par branches de la sécurité sociale



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

allongeant leur durée maximale; quatre pays ont essentiellement adopté des mesures d'austérité (figure 17); trois pays ont mis en place de nouveaux régimes d'assurance chômage, qui avaient tous été planifiés avant la crise; et neuf pays n'ont procédé à aucun changement. Il n'existe pas de programmes de lutte contre le chômage dans les 31 pays restants¹⁸.

En matière de retraites, 24 pays ont adopté des mesures d'extension de la couverture, par exemple en augmentant le niveau de la pension de base ou en procédant à un unique versement de transfert non renouvelable; deux pays ont pris à la fois des mesures d'extension et d'austérité; sept pays ont opté pour des mesures d'austérité, telles que le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite ou de la durée de cotisation exigée (dont les effets se feront essentiellement sentir sur le long terme); et six pays ont mis en place un nouveau régime de retraite, par exemple avec une retraite minimale non contributive. Les 38 pays restants n'ont apporté aucun changement à leurs programmes de retraite existants.

Quatorze pays ont fait état de l'adoption de mesures d'extension dans leurs systèmes de santé, telles que l'extension de la couverture ou des aides pour l'assurance-maladie de groupes spécifiques. L'un des pays a mis en place un nouveau programme (PhilHealth aux Philippines), non pour riposter à la récente crise mais en réponse à la crise mondiale. Trois

pays ont adopté des mesures d'austérité dans le cadre de leurs systèmes de santé.

Dans le domaine de l'aide sociale, l'inventaire fournit des informations sur les mesures prises par 46 pays, sur lesquels 37 ont élargi l'aide sociale, par exemple par des plans d'aide alimentaire et d'éradication de la pauvreté. De nouveaux programmes d'aide sociale ont été adoptés dans huit pays, alors que des mesures d'austérité n'ont été prises que par un seul pays.

Programmes/transferts d'aide sociale

Dans de nombreux pays à revenu élevé, les sans-emploi qui n'avaient pas droit à des allocations de chômage ont souvent pu accéder à des versements d'aide sociale (prestations sociales) et d'aide au logement. Aux États-Unis par exemple, un financement fédéral a été attribué pour des allocations d'aide sociale aux chômeurs qui avaient épuisé leurs indemnités de chômage; tandis que la France a versé une allocation supplémentaire non renouvelable aux bénéficiaires de l'aide sociale. Le Japon a quant à lui innové avec une nouvelle mesure de soutien sous forme d'une aide publique aux

¹⁸ BIT: *Rapport mondial sur la sécurité sociale* (Genève, 2012, à paraître).

employeurs qui continuaient à fournir un logement aux travailleurs licenciés. Une autre intervention intéressante s'est produite au Canada où, dans le cadre du *Plan d'action économique*, le Programme de protection des salariés (PPS)¹⁹ a été élargi en janvier 2009 pour inclure la couverture des indemnités de licenciement. Cette extension visait essentiellement à protéger les travailleurs des entreprises qui n'avaient pas les moyens de verser une indemnité de licenciement. Elle augmentait bien entendu le risque moral inhérent à la constitution de réserves pour faire face aux obligations liées au versement d'une telle indemnité.

*Les transferts monétaires conditionnels (TMC) ont été plus fréquents en Amérique latine où, avant la crise, ils avaient été mis en œuvre dans 15 pays et avaient couvert, selon les estimations, 22 millions de ménages (plus de 90 millions de personnes ou 16 pour cent de la population de la région)*²⁰. La plupart des pays ont élargi ces programmes de manière à protéger les revenus des plus pauvres. Ainsi, par exemple, au Brésil, le programme *Bolsa Familia* a réagi en étendant la couverture à 12 millions de familles et en augmentant de dix pour cent le montant des transferts en 2009. En Colombie, le programme *Familias en Acción*, qui se concentre sur l'amélioration de la nutrition et de l'éducation des enfants, a été étendu à 1,5 million de familles supplémentaires. Au Mexique, *Oportunidades* a augmenté de 1,5 milliard \$EU le montant des prestations versées. De son côté, le Paraguay a étendu le programme *Tekepora* à 120 000 familles pauvres supplémentaires, couvrant ainsi au total 600 000 personnes (soit la moitié de la population du pays vivant dans l'extrême pauvreté)²¹. L'un des pays de l'inventaire qui n'avait auparavant pas mis en place de TMC, la Barbade, a instauré ces programmes en 2009.

D'autres types de programmes de transferts ont également été utilisés pendant la crise. Des pays dotés de systèmes de santé ou de régimes de retraite non contributifs ont étendu ces programmes; par exemple, comme on le voit dans l'inventaire, l'Argentine et El Salvador. Certains pays, tels que le Panama, se sont plutôt appuyés sur des transferts en nature (principalement des programmes alimentaires). À l'autre extrémité, l'Argentine a étendu la couverture des allocations familiales – une prestation ordinairement offerte aux personnes couvertes par la sécurité sociale – aux travailleurs du secteur informel. Bien que l'on ne dispose d'aucun élément précis concernant l'ampleur du programme, il se classe parmi l'une des quelques rares interventions qui pourraient avoir bénéficié à des travailleurs non pauvres du secteur informel. Le Chili a lui aussi mis en place une prestation exceptionnelle de 40 000 pesos chiliens (67 \$EU) destinée aux familles et aux personnes bénéficiaires de certains pro-

grammes sociaux (*Subsidio Familiar, Asignación Familiar, Chile Solidario, Asignación Maternal*).

En Afrique et en Asie, des transferts monétaires ou en nature ont été mis en œuvre dans la plupart des pays examinés. Il semble que les transferts en nature aient été plus répandus que dans d'autres régions et soient demeurés un mécanisme important pour protéger les travailleurs. Néanmoins, un plus grand nombre de gouvernements a mis en place ou élargi des dispositifs d'aide sociale en espèces. En Afrique, le gouvernement kényan a investi des efforts et des fonds considérables pour étendre un programme existant de transferts monétaires au titre de l'aide sociale, afin d'aider des ménages vivant avec des orphelins et des enfants vulnérables. Les fonds supplémentaires visaient à au moins doubler le nombre de ménages couverts par le programme (passant de quelque 48 000 en juin 2009 à environ 115 000 à la fin juin 2010). Au Bangladesh, le gouvernement a étendu le programme de transferts monétaires dans l'intérêt des handicapés financièrement insolubles, des mères allaitant pauvres, des élèves orphelins, des élèves handicapés et des personnes touchées par une catastrophe.

D'après les informations recueillies, il semble que les pays qui ont été les mieux à même de protéger les plus vulnérables pendant la crise récente étaient d'ores et déjà dotés de régimes de sécurité sociale bien rodés. En l'absence de tels régimes, les options dont les responsables politiques disposaient pour répondre efficacement à la crise étaient infiniment plus restreintes. Ils ont donc dû se tourner vers des interventions moins efficaces telles que des aides alimentaires générales ou des programmes d'allocations conditionnelles temporaires, qui se sont avérés coûteux et ont eu un impact limité²².

Avant la crise, les TMC ont beaucoup contribué à la réduction de la pauvreté dans quelques-uns des pays où ils avaient été mis

¹⁹ Le Programme de protection des salariés (PPS) est un programme fédéral ciblé qui est entré en vigueur le 7 juillet 2008. Les salariés qui ont perdu leur emploi par suite de la faillite ou de la liquidation de leur employeur se voient offrir une aide financière par l'intermédiaire du PPS.

²⁰ Voir Ferreira, Francisco, et David Robalino: «Social Protection in Latin America: Achievements and Limitations». (2011) dans: José Antonio Acampo et Jaime Ros (eds) «Handbook of Latin American Economics». Oxford: Oxford University Press.

²¹ CEPALC: «Les réactions des gouvernements des continents américains face la crise internationale: une présentation synthétique des mesures politiques jusqu'au 31 mai 2009» (Chili, Nations Unies, 2009).

²² Voir Francisco Ferreira et David Robalino (2011).

en œuvre. Ces réductions ont été essentiellement dues au fait que les prestations de TMC avaient été particulièrement bien ciblées et n'ont pas été réduites à néant par des obstacles à l'offre de main-d'œuvre²³. Ainsi, la combinaison du ciblage géographique et de l'évaluation des ressources utilisée dans le cadre de nombreux TMC pour déterminer les ménages bénéficiaires s'est avérée être l'une des principales sources de leur réussite. Par exemple, le programme *Oportunidades* du Mexique a distribué 45 pour cent de la totalité de ses prestations aux dix pour cent les plus pauvres de sa population; tandis que les programmes du Chili et de la Jamaïque ont réalisé des parts de 35-40 pour cent pour le décile inférieur²⁴.

Tout en étant un élément important de réponse à la crise, les TMC sont difficiles à bien mettre en œuvre et servent essentiellement d'outil permettant d'apporter une aide sociale. Pour le moins, tout programme de transferts devrait comporter au minimum une base de données fiable de ménages inscrits, de même que des systèmes de gestion de l'information, des mécanismes pour la fourniture et le versement des prestations et des outils pour un suivi, une surveillance et un contrôle de base. Après quoi, trois défis restent encore à relever. Le premier consiste à améliorer la gestion des conditions requises et la qualité des interventions axées sur l'offre. Dans des pays tels que l'Équateur par exemple, les conditions dont les TMC sont assortis existent mais ne sont pas respectées. En tout état de cause, la faible qualité des services de l'éducation et de la santé constitue un sérieux obstacle à la mise en œuvre des programmes et réduit leur impact. Ensuite, il convient d'adapter les programmes aux zones urbaines, où les problèmes liés aux mesures d'incitation et de ciblage sont susceptibles d'être différents²⁵. Enfin, les systèmes d'inscription, d'enregistrement et de renouvellement de la certification sont déterminants, particulièrement au cours d'une crise. L'objectif à long terme est de disposer de structures plus souples pour gérer les flux d'entrées et de sorties du dispositif, de sorte que les familles pauvres n'aient pas à attendre pour recevoir des prestations et que celles dont le revenu a augmenté au-delà d'un certain seuil puissent sortir progressivement des programmes. Du fait des exigences d'ordre administratif que cela entraîne, les TMC ne sauraient par eux-mêmes se substituer valablement aux programmes d'assurance sociale et sont exposés à une instabilité budgétaire.

Allocations de chômage

Dans la majorité des pays, la protection contre le chômage s'est basée essentiellement sur les indemnités de licenciement. Toutefois, même dans les pays qui ont mis en œuvre

des programmes d'allocations de chômage, la couverture était très faible. Globalement, seuls 15,4 pour cent²⁶ des chômeurs ont eu une chance de recevoir des prestations, et ce pour au moins trois raisons. La première – et la plus importante – réside dans l'absence d'un régime d'assurance chômage permettant d'offrir de telles prestations (à l'échelle mondiale, 57,2 pour cent de la totalité des pays ne disposent d'aucun régime d'assurance chômage offrant des prestations en espèces périodiques; la proportion étant de 40 pour cent pour les 77 pays couverts par l'inventaire). La deuxième raison tient au fait que, lorsqu'un régime d'assurance chômage existait, certains travailleurs n'avaient pas occupé assez longtemps un emploi dans le secteur formel pour pouvoir bénéficier de prestations (un phénomène que l'on rencontre souvent parmi les jeunes)²⁷. Troisièmement, certains chômeurs sont restés assez longtemps au chômage pour voir leurs indemnités expirer, et il n'existait aucune prestation de chômage complémentaire (habituellement sous la forme

²³ Voir les évaluations pour le Mexique (Emmanuel Skoufias et Vincenzo di Maro. 2006. "Conditional Cash Transfers, Adult Work Incentives, and Poverty." Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 3973, Banque mondiale, Washington, DC.), l'Équateur (Edmonds, Eric, et Norbert Schady. 2008. "Poverty Alleviation and Child Labor." Document de travail NBER 15345, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.) et le Cambodge (Filmer, Deon, et Norbert Schady. 2009. "Are There Diminishing Returns to Transfer Size in Conditional Cash Transfers?" Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 4999, Banque mondiale, Washington, DC.). Bien qu'un article (Bourguignon, François, Francisco Ferreira, et Philippe Leite. 2003. "Conditional Cash Transfers, Schooling, and Child Labor: Micro-Simulating Brazil's Bolsa Escola Program." *World Bank Economic Review* 17 (2): 229–54.) estime que le programme *Bolsa Escola* ait eu peu d'effet sur le travail des enfants, Edmonds et Schady (2008) estiment qu'il a eu un impact plus important en Équateur.

²⁴ Voir le chapitre 3 dans: Fiszbein, Ariel et Norbert Schady. 2009. «Transferts monétaires conditionnels: Réduire la pauvreté actuelle et future», Rapport de recherche sur les politiques, Banque mondiale, Washington, DC.

²⁵ Helena Ribe, David Robalino et Ian Walker. 2012. *From Right to Reality – Incentives, Labor Markets, and the Challenge of Universal Social Protection in Latin America and the Caribbean*. Washington, DC: Banque mondiale.

²⁶ Source: BIT, 2010: *Rapport mondial sur la sécurité sociale 2010/11: Donner une couverture sociale en période de crise et au-delà*. <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?resourceId=15263>

²⁷ Voir: Robalino, David, et Helio Zylberstajn. 2009. "Ex-Ante Methods to Assess the Impact of Social Insurance Policies on Labor Supply with an Application to Brazil." Policy Research Paper 5027, Banque mondiale, Washington, DC.

d'une assistance-chômage) susceptible de prendre le relais pour offrir un revenu de substitution (plus faible).

Un certain nombre de pays – pour la plupart à revenu élevé et à revenu intermédiaire supérieur – ont augmenté la couverture des allocations de chômage. Les règles relatives à l'allocation de chômage ont changé dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie centrale, tant en termes de durée que de niveau des prestations. En Pologne, l'aide sociale au chômage est passée de 12 à 18 mois en 2009 et, en Roumanie, de six à neuf mois. En République tchèque, la durée des allocations de chômage a été prolongée d'un mois, favorisant les adultes par rapport aux jeunes travailleurs (l'allocation était versée pendant six mois à une personne âgée de moins de 50 ans; pendant neuf mois à une personne âgée de 50 à 55 ans; et pendant douze mois à une personne âgée de plus de 55 ans). A l'instar de la Fédération de Russie, la République tchèque a également augmenté le niveau des prestations (de 65 à 80 pour cent du salaire mensuel net moyen de la personne au chômage pendant les deux premiers mois; de 50 à 55 pour cent pendant les deux mois suivants; et de 45 à 55 pour cent pendant les mois restants)²⁸.

En Amérique latine et aux Caraïbes, la plupart des pays qui avaient mis en place des systèmes d'allocations de chômage les ont également étendus pendant la crise. C'est ce que l'on a constaté en Argentine, Brésil, Chili, Colombie et Uruguay. Dans ces pays, la durée des allocations de chômage a été prolongée, soit dans des secteurs spécifiques, soit entre les différents secteurs, en vue de protéger les travailleurs du secteur formel contre de plus longues périodes de chômage. Le Brésil, par exemple, a prolongé de deux mois la durée des allocations de chômage, mais uniquement pour les secteurs les plus touchés par la crise, tels que les mines et la métallurgie. Au Chili, l'assurance chômage a été étendue aux travailleurs ayant des contrats de travail à durée déterminée ou des contrats de service, pour leur offrir une couverture de deux mois maximum au taux de remplacement de 35 pour cent de leur revenu. Le Mexique n'a pas réellement de système d'assurance chômage mais, pendant la crise, le gouvernement a édicté une réglementation pour faciliter les retraits d'épargne des comptes de pension individuels obligatoires. Cette mesure ne saurait toutefois être viable à moyen et à long termes. Il n'existe aucune information systématique permettant d'évaluer l'incidence des allocations de chômage en Amérique latine et Caraïbes mais, comme dans les pays d'Europe et d'Asie centrale, les taux de couverture ont été extrêmement faibles²⁹. Par exemple, en Argentine, on estime que seuls 7 à 13 pour cent de la population totale au chômage étaient couverts par une assurance chômage en 2008. Dans le cas du Brésil, l'exten-

sion des prestations n'a atteint que 216 500 travailleurs sur une population totale au chômage estimée à 7-8 millions de chômeurs³⁰.

Soins de santé

Pendant la crise, les révisions de la politique de soins de santé ont été moins fréquentes que les mesures liées à l'emploi, seuls 14 pays au total faisant état de changements dans ce domaine³¹. Il s'agit notamment de mesures ciblant spécifiquement les pauvres et d'autres mesures protégeant les chômeurs contre la perte de leur accès aux soins de santé. Le Ghana a ainsi apporté une aide publique pour les primes d'assurance-maladie des membres les plus pauvres de sa population en payant la prime de 28 434 ménages, outre l'indemnité de subsistance qu'ils percevaient. L'Inde a étendu un régime d'assurance-maladie au secteur informel et aux familles vivant sous le seuil de pauvreté. Le Japon a développé les services de soins médicaux pour les personnes âgées et pour la population vivant dans des régions reculées. Aux Philippines, PhilHealth offre une assurance-maladie à environ 66 pour cent de la population (la couverture avoisine les 100 pour

²⁸ A mesure que la reprise s'installe, quelques pays durcissent la réglementation relative aux allocations de chômage. En Hongrie, le gouvernement met actuellement en œuvre un programme intitulé «En route vers le travail», qui limite les critères d'éligibilité aux prestations sociales pour les chômeurs de longue durée arrivés en fin de droits. La logique qui sous-tend cette mesure est d'encourager des activités de formation et de recherche d'emploi plus efficaces.

²⁹ Une étude récente montre que la couverture des allocations de chômage est encore plus faible que celle des pensions de retraite. Moins de 20 pour cent de la population active des pays ayant mis en œuvre ces dispositifs sont susceptibles d'être couverts. Ce phénomène est en partie dû au fait que l'éligibilité dépend également du nombre de mois de cotisations ininterrompues au régime de sécurité sociale (voir Ribe *et al.*, 2010).

³⁰ Dans d'autres régions, la prévalence des allocations de chômage est beaucoup plus faible. En Afrique, seuls l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, Maurice, le Maroc et l'Afrique du Sud disposent d'un type de programme d'allocations de chômage. En Asie, seuls l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam en ont un (voir Pham, 2009. «Impact of the Global Financial and Economic Crisis on Vietnam: A Rapid Assessment.» BIT (Bangkok); et BIT, 2010, Rapport mondial sur la sécurité sociale (Genève).

³¹ F. Bonnet, C. Saget et A. Weber: "Social protection and minimum wages responses to the 2008 financial and economic crisis: Findings from the ILO/World Bank Inventory", *Secteur de l'emploi, document de travail n° 113* (Genève, BIT, 2012).

cent pour les travailleurs du secteur formel et 50 pour cent pour ceux du secteur informel). Le programme avait pour mission d'accroître sa couverture et d'améliorer les prestations des membres en réponse à la crise mondiale. La mise en œuvre progressive du dispositif prévoyant une augmentation de 35 pour cent des prestations a été lancée et la couverture a été étendue avec l'aide des pouvoirs publics locaux, qui ont fourni des financements pour les primes d'assurance de «familles indigentes» sélectionnées. Le gouvernement de Trinidad et Tobago a quant à lui augmenté les dotations d'aide publique prévues pour apporter une aide financière à des adultes dans l'incapacité de travailler à cause de problèmes de santé.

Dans les cas où l'accès aux soins de santé et à l'assurance-maladie est lié à l'emploi, les travailleurs qui deviennent chômeurs (et leurs familles) perdent non seulement leur emploi – et, partant, leur source de revenu – mais aussi la possibilité de bénéficier de services médicaux abordables lorsqu'ils en ont besoin. Dès lors, les mesures qui protègent les chômeurs contre la perte d'accès aux soins de santé et à d'autres prestations ou services sociaux sont des éléments cruciaux, mais souvent oubliés, de la conception de tout dispositif offrant une protection aux personnes touchées par le chômage. Au cours de la crise, certains pays se sont attaqués à ce problème particulier, notamment les États-Unis, qui ont offert aux personnes ayant perdu leur emploi ou subi des réductions de leurs horaires de travail une aide égale à 65 pour cent du prix de l'assurance-maladie, pour leur permettre de conserver cette assurance en ne payant que 35 pour cent des primes.

La Jamaïque a été l'un des quelques rares pays à faire état de mesures de restrictions en matière d'assurance-maladie, invoquant la nécessité de mesures d'austérité face aux difficultés financières provoquées par la crise. Dans le même temps, le pays a prévu une augmentation des dépenses d'au moins 25 pour cent au cours de l'exercice 2010-11 (0,3 pour cent du PIB) pour les programmes d'aide sociale ciblés, comportant notamment un certain nombre d'éléments relatifs à la santé tels que le programme d'alimentation scolaire et le Programme de progrès social par la santé et l'éducation («*Programme of Advancement through Health and Education*» (PATH)).

Le Mali a été le seul pays à mettre en œuvre un nouveau régime de soins de santé en 2009. Toutefois, cette démarche était prévue depuis 2006 et ne devrait donc pas être considérée comme une réponse politique directe à la crise.

Retraites

Les retraites représentent un autre domaine de la sécurité sociale ayant donné lieu à un certain nombre de révisions. Presque tous les changements apportés consistaient en mesures d'extension. Ainsi, 14 pays ont augmenté les prestations ou baissé le niveau des cotisations, élargissant de la sorte les possibilités de couverture à des groupes auparavant non couverts, et ce en procédant parfois à des réformes structurelles importantes.

Parmi les pays qui ont adopté des réformes, plusieurs ne l'ont souvent pas fait en réponse directe à la crise mais dans l'objectif d'accroître la couverture et/ou d'améliorer son efficacité et son bon fonctionnement³² (par exemple la réforme du régime public de retraite en Ouganda pour en améliorer l'efficacité). Parmi les pays ayant opéré des réformes structurelles, citons notamment l'Argentine, le Chili, la Colombie, la Malaisie et le Nigéria. En Argentine, le gouvernement a lancé un plan de relance de grande ampleur incluant des réformes structurelles, telles que la renationalisation du régime de retraite et des réductions des cotisations de sécurité sociale. Le Chili a lui aussi adopté, plus tôt qu'initialement prévu, certaines des mesures de réforme structurelle planifiées avant la crise, mettant en place un système de pensions par solidarité destiné aux personnes qui, pour des raisons diverses, ne parviennent pas à épargner suffisamment pour financer une retraite décente. Pour de nombreux pays, l'objectif était manifestement d'étendre la couverture aux personnes non couvertes, en particulier les travailleurs de l'économie informelle et les pauvres. A titre d'exemple, le gouvernement de la Malaisie a mis en place le Plan d'épargne retraite de Malaisie, géré par le Fonds de prévision pour les employés (EPF), pour procurer une retraite aux travailleurs indépendants. Par ce dispositif, le gouvernement fournit la cotisation de contrepartie à hauteur de 5 pour cent des revenus déclarés pendant une durée de cinq ans. De son côté, le Nigéria a présenté une proposition pour la mise en place d'un régime de retraite de base universel visant à intégrer le secteur informel dans le système de la sécurité sociale. La Colombie, quant à elle, a augmenté la couverture de son programme d'aide aux personnes âgées.

³² Pour une vue d'ensemble, voir: Robalino, David A., Aleksandra Posarac, Friederike Rother, Michael Weber, Arvo Kuddo, et Kwabena Otoo, 2012. «Towards Smarter Worker Protection Systems: Improving Labor Regulations and Social Insurance Systems while Creating (good) Jobs». SP Discussion Paper. Banque mondiale, Washington, DC.

Plusieurs pays ont relevé le niveau des prestations de retraite, notamment pour les pensions non contributives ciblant les pauvres. L'inventaire présente ainsi plusieurs exemples d'augmentations du niveau de ces prestations (Barbade, Cap Vert, Costa Rica, Lesotho et Fédération de Russie). D'autres pays – en particulier des pays développés – ont offert aux personnes âgées, à titre de mesure immédiate et temporaire, une prestation supplémentaire unique ou temporaire, parfois en nature (aide alimentaire aux retraités au Paraguay). Ce type de mesures a notamment été mis en œuvre par la Bulgarie (suppléments aux pensions de vieillesse), l'Allemagne («régime de retraite complémentaire» pour maintenir le niveau des retraites afin de stabiliser la demande intérieure), l'Italie (prime pour les retraités «Bonus famiglia»), la Thaïlande (distribution d'une indemnité

mensuelle de 500 bahts thaïlandais (THB) (7,2 \$EU) à 5 millions de personnes du troisième âge pendant une durée de six mois), le Royaume-Uni (60 £ (103 \$EU) versés à tous les retraités en 2008), et les États-Unis (un versement forfaitaire aux retraités, aux handicapés et aux bénéficiaires de l'aide sociale).

Un certain nombre de pays a partiellement ou totalement abrogé les réformes des retraites mises en place au cours des années 1990 ou au début des années 2000 en vue de privatiser une partie des régimes de retraite de la sécurité sociale. Le coût économique élevé a été en grande partie à l'origine de ces retournements, que l'on a par exemple pu observer en Argentine, Estonie, Hongrie, Lettonie et Pologne.

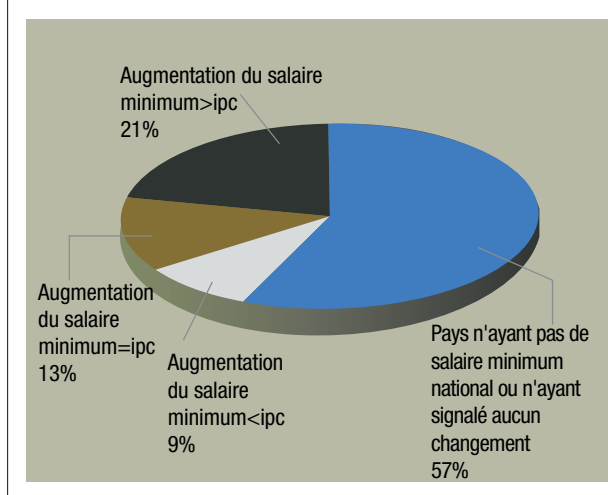
Salaires minima

L'une des questions qui a surgi pendant la crise porte sur le lien entre les salaires à l'intérieur d'un pays et sa demande globale de salaires et de services. D'un côté, les bas salaires d'un pays par rapport à la hausse de sa productivité peuvent l'aider à réduire ses coûts unitaires de main-d'œuvre et à augmenter ses exportations. D'un autre côté, les bas salaires inhibent la consommation des ménages. Les politiques du salaire minimum mises en œuvre par les pays examinés dans l'inventaire illustrent ces différents aspects des salaires. Sur 77 pays étudiés, 33 ont indiqué avoir apporté des change-

ments au salaire minimum au cours de la période allant de la mi-2008 à la fin 2010 (figure 18). Parmi les pays ayant opéré de tels changements pendant la crise, 21 affichaient des taux de croissance négatifs en 2009; tandis que, cette même année, 30 au moins ont vu leur croissance réduite de moitié; ce qui illustre bien les niveaux auxquels ces pays ont été touchés par la crise.

Parmi les pays ayant revu le niveau de leur salaire minimum pendant la crise, 16 l'ont augmenté en valeur réelle; dix l'ont augmenté plus ou moins au même rythme que l'indice des prix à la consommation (IPC); six l'ont augmenté dans une moindre proportion que l'IPC; et un seul pays l'a réduit à titre temporaire. Ainsi donc, la politique du salaire minimum a constitué un élément important des réponses des pays à la crise, contrairement à ce qui s'était produit lors de précédentes crises en Afrique, en Asie et en Amérique latine³³. Les pays qui ont eu recours à des politiques du salaire minimum pour répondre à la crise se situent à divers niveaux de développement et comprennent aussi bien des économies axées sur l'exportation que des pays frappés par la crise alimentaire ou ayant dû faire face à une grave récession; ce qui donne une représentation très large des expériences de recours au salaire minimum au titre des mesures adoptées en réponse à la crise.

Figure 18: Changements survenus dans le salaire minimum: Juillet 2008 à fin 2010



Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

³³ Source: BIT: *Rapport mondial sur les salaires* (Genève, 2012, à paraître); F. Eyraud et C. Saget: *The Fundamentals of Minimum Wage Fixing* (BIT, Genève, 2005).

Au cours de la phase initiale de la crise, trois pays – Australie, Canada (trois provinces) et la Chine – ont pris la décision de geler le salaire minimum, soit dans l'objectif déclaré de lutter contre les effets négatifs de la crise sur les marchés d'exportation, soit pour répondre à la crainte de répercussions négatives générales sur l'emploi. L'Australie et la Chine ont ensuite relevé le niveau du salaire minimum en 2010. En Estonie, la décision a été prise de ne pas augmenter le salaire minimum. Après avoir gelé le salaire minimum en 2009, l'Irlande a réduit d'1 € le salaire horaire minimum fixé à 7,65 € en décembre 2010, avant de le rétablir à son taux antérieur en juillet 2011³⁴.

Deux pays, la Hongrie et l'Espagne, ont augmenté le salaire minimum, mais à un taux inférieur à l'IPC. De nombreux pays, notamment la France, le Mexique, le Népal, les Pays-Bas, le Pérou, la Roumanie, la Serbie, la Thaïlande, la Turquie et le Royaume-Uni, ont augmenté le salaire minimum au cours de la période 2009–10 en suivant plus ou moins le rythme de la hausse des prix à la consommation. Le dernier groupe de pays à avoir augmenté leur salaire minimum en valeur réelle au cours de la période comprend le Brésil, le Kenya, la Moldavie, le Népal, la Pologne, la Fédération de Russie, Trinidad et Tobago, l'Ukraine, les États-Unis et, dans une moindre mesure, le Chili, le Colombie, l'Équateur, la République de Corée, la Lettonie, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka. Dans quatre pays, Kenya, Népal, Pakistan et Sri Lanka, l'augmentation du salaire minimum à la mi-2008 ou au début de 2009 était liée à la hausse des prix des produits de base enregistrée jusqu'en mai 2008 et à la nécessité consécutive d'apaiser les tensions sociales.

Outre les crises alimentaire et de l'énergie, les pays qui ont augmenté leurs salaires minima légaux ou les ont maintenus en valeur réelle pendant la crise avaient des motivations très diverses. Aux États-Unis, les augmentations dans ce domaine de juillet 2008 et juillet 2009 découlaient de la mise en œuvre de la loi de 2007 sur le juste salaire minimum. Le Brésil avait engagé une politique à long terme de hausse du seuil du salaire minimum. La Moldavie et la Fédération de Russie, dont les salaires minima équivalaient à environ un quart du salaire moyen, ont augmenté leur salaire minimum de 13 et 70 pour cent respectivement.

Deux pays qui avaient subi une grave récession ont néanmoins augmenté le salaire minimum réel au cours de la crise. En 2009, la Lettonie a enregistré une croissance du PIB de -18 pour cent, et l'Ukraine de -14,8 pour cent. La Lettonie a néanmoins augmenté le salaire minimum de 12,5 pour cent en janvier 2009, et de 11,1 pour cent en janvier 2011. Jusqu'en avril 2008, les salaires lettons avaient augmenté (de 20 à 30 pour cent au cours de la période antérieure à la crise), ce qui avait amené le gouvernement à proposer, à l'automne 2008, une augmentation du salaire minimum pour 2009. Cette année-là, les salaires ont toutefois baissé en moyenne de 6 pour cent en Lettonie (3 pour cent dans le secteur privé et de 10 à 20 pour cent dans le secteur public)³⁵.

³⁴ En Irlande, le salaire minimum est demeuré inchangé depuis juillet 2007.

³⁵ EIRO, 2009: Lettonie, Examen annuel.

Le dialogue social pendant la crise

De nombreux forums et consultations ont été organisés aux niveaux national et international pour permettre aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements d'exprimer leurs points de vue sur des questions économiques essentielles telles que la politique monétaire, les trains de mesures budgétaires et les politiques d'austérité, qui ne relevaient pas de leur sphère d'influence traditionnelle (la politique sociale)³⁶. Ces questions, documentées dans la base de données de l'inventaire, sont récapitulées dans le tableau 4.

³⁶ Voir Rychly Ludek (2009): «Social dialogue in times of crisis: Finding better solutions». DIALOGUE, document de travail n° 1, BIT: Genève; Ghellab, Youcef; Papadakis, Konstantinos (2011): «The politics of economic adjustment in Europe: State unilateralism or social dialogue», dans BIT (2011): «La crise mondiale: causes, réponses et défis», BIT: Genève..

Tableau 4: Exemples de négociations relatives aux pactes sociaux et aux principaux accords sectoriels – 2008-10

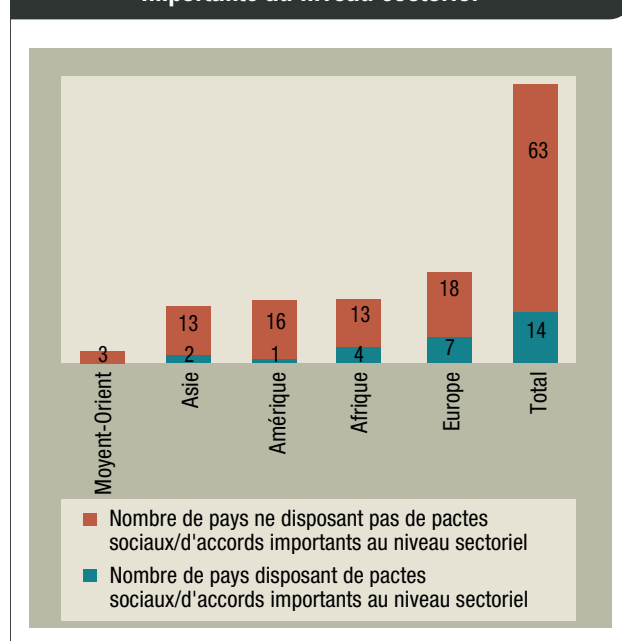
Afrique	Afrique du Sud	Pacte social: investissement dans les infrastructures publiques; politique budgétaire anticyclique (plan de relance); travaux publics; politique industrielle protégeant les secteurs en difficultés (par ex. textiles et habillement); diverses politiques sociales (par ex. allocations de chômage, aides alimentaires).
	Kenya	Créations de plusieurs institutions du travail en 2007, avant la crise. Aucune réponse à la crise.
	Sénégal	Pas de pacte social: un pacte tripartite sur les salaires minima a été signé mais les négociations avaient démarré avant (en 2007) et ne semblent pas avoir de lien direct avec une réponse à la crise.
Amériques	Argentine	Pas de véritable réponse en termes de dialogue social; augmentation du salaire minimum; accords au niveau des entreprises pour réduire les salaires (70 pour cent) ou la durée du travail (30 pour cent).
	Brésil	Extension tripartite d'allocations de chômage; mesures en faveur de la reconversion professionnelle.
	Canada	Aucune réponse à la crise par le dialogue social mais prolongation de 14 semaines de dispositifs de partage du travail de février 2009 à février 2010.
	Chili	Mesures tripartites favorisant le maintien de l'emploi, la formation et la protection sociale.
	El Salvador	Structures de dialogue social repensées pendant la crise mais sans donner de résultat.

Tableau 4: Exemples de négociations relatives aux pactes sociaux et aux principaux accords sectoriels – 2008-10 <i>(suite)</i>		
Caraïbes	Barbade	Accord tripartite pour limiter les augmentations de salaires et réduire au minimum les pertes d'emplois par tous moyens nécessaires, qu'il s'agisse de réduction de la durée du travail ou de dispositifs de partage du travail.
	Jamaïque	Plan de Kingston, une initiative tripartite à l'échelle des Caraïbes appuyée par l'OIT.
	Trinidad et Tobago	Bien que le pays soit théoriquement couvert par le Plan de Kingston, il n'existe toujours pas de mécanisme national de dialogue social bien que les acteurs aient pris des engagements concernant sa mise en place.
Europe	Allemagne	Pas d'accord national mais des accords sectoriels sur le travail à durée réduite («kurzarbeit»); consultations nationales sur les mesures de réponse à la crise.
	Arménie	Consultations au sujet du soutien public aux banques.
	Bulgarie	Le gouvernement a pour l'essentiel agi de manière unilatérale: augmentation du salaire minimum en 2009, mais gel en 2010; allocations de chômage plus généreuses; extension du système de coupons alimentaires; subventions à l'emploi; extension légale (erga omnes) des accords sectoriels.
	Espagne	Rupture du dialogue social devant les mesures de réponse à la crise prises par le gouvernement; mais un accord-cadre national sur les salaires a ensuite été signé. En 2010, décision unilatérale du gouvernement de réduire les salaires du secteur public.
	Estonie	Accord bipartite pour maintenir en 2009 le niveau du salaire minimum dans le contexte de la baisse des salaires.
	Ex-République yougoslave de Macédoine	Accord tripartite, signé en août 2010, créant le Conseil économique et social (CES) qui doit être consulté sur les questions relatives au travail et à l'emploi.
	Fédération de Russie	Une seule consultation des partenaires sociaux.
	France	Pas de réponse en termes de dialogue social mais un accord pour étendre l'assurance de chômage partiel.
	Hongrie	Pas de pacte; augmentations du salaire minimum.
	Irlande	Echec des négociations.
	Italie	Accords limités: (janvier 2009) Réforme des dispositions contractuelles (stimulant la décentralisation); (février 2010) Accord-cadre sur la formation des chômeurs et la mobilité des travailleurs; coopération sectorielle en vue de surmonter la crise.
	Lettonie	Fortes hausses budgétaires et réductions d'impôts discutées avec les partenaires sociaux et, en dépit de leur désaccord, mises en œuvre par le gouvernement.
	Moldavie	Pas de réponse à la crise en termes de dialogue social mais accord tripartite conclu en novembre 2010 ayant abouti à la mise en place d'un salaire minimum.
	Monténégro	Mémoire tripartite portant sur les principes qui doivent déterminer les mesures de réponse à la crise mais aucun résultat concret.
	Pays-Bas	Mesures de réponse à la crise négociées avec les syndicats. Ces mesures portent sur le marché du travail et l'éducation; les infrastructures; la durabilité et l'innovation; et le maintien des niveaux des prestations. En contrepartie, les syndicats garantissent la modération salariale et les employeurs s'engagent à ne pas soulever la question du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite.
	Pologne	En mars 2009, les partenaires sociaux négocient les mesures de réponse à la crise; le gouvernement les transpose ensuite dans deux projets de loi mais les partenaires sociaux allèguent que le gouvernement n'a pas tenu compte de leurs propositions.

Tableau 4: Exemples de négociations relatives aux pactes sociaux et aux principaux accords sectoriels – 2008-10 *(suite)*

	République tchèque	Accord tripartite: 38 mesures anticrise à court terme; prévention d'une utilisation abusive des prestations de chômage, réduction d'impôts des salariés; logement social; mesures de formation.
	Roumanie	Bien que le gouvernement affirme que les mesures anticrise ont été convenues avec les partenaires sociaux, ceux-ci contestent cette allégation et protestent contre la «réforme» du système de rémunération du secteur public.
	Serbie	Consultations avec un groupe de travail tripartite sur la crise mais aucun accord.
	Suède	Accords sectoriels sur les licenciements temporaires et la formation.
	Suisse	Consultations informelles au niveau national; négociations sectorielles.
	Turquie	Dispositifs de partage du travail dans certains secteurs.
Asie	Cambodge	Tenue de réunions tripartites sectorielles mais aucun accord véritable.
	Inde	En juin 2009, des groupes d'experts tripartites ont formulé des recommandations concernant la crise.
	Indonésie	Accord tripartite (Pacte indonésien pour l'emploi) sur les politiques de reprise signé en février 2010, mais défaut de mise en œuvre.
	Japon	Mars 2009: Accord-cadre pour la stabilité de l'emploi et la création d'emplois.
	Philippines	Consultations sectorielles.
	République de Corée	Février 2009: Grand Accord pour surmonter la crise économique, auquel la Confédération coréenne des syndicats (KCTU) ne participe pas.
	Thaïlande	Consultations sectorielles.

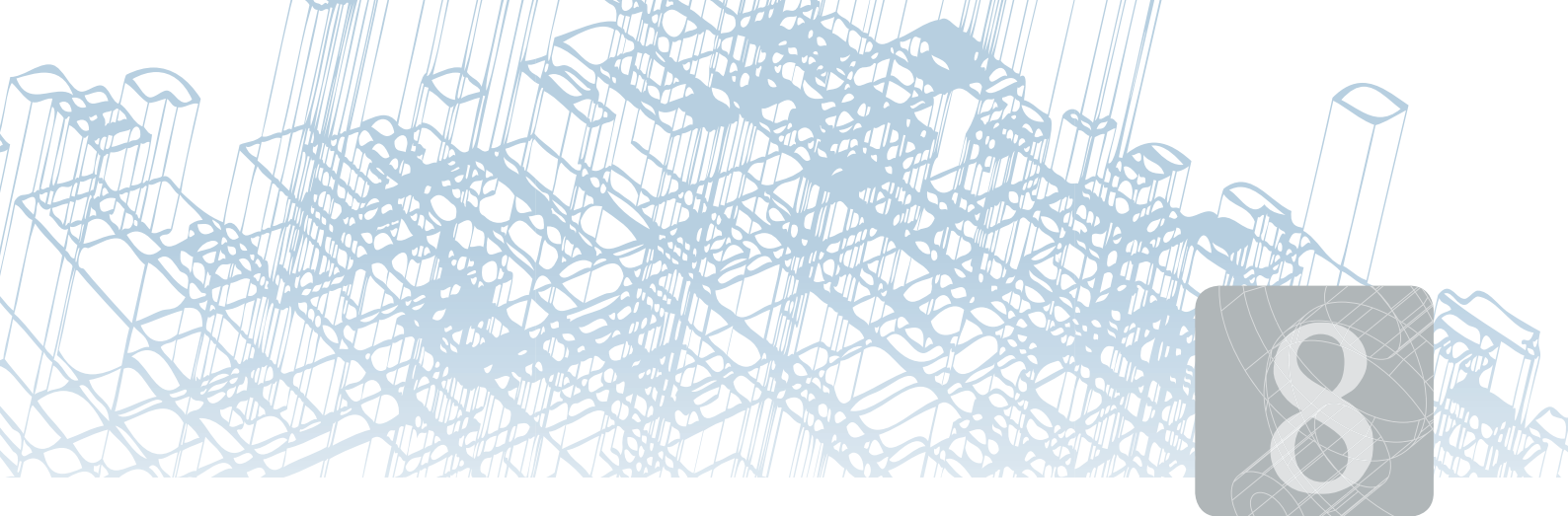
Source: Inventaire OIT/BM des politiques mises en place en réponse à la crise.

Figure 19: Adoption de pactes sociaux ou d'accords importants au niveau sectoriel

Source: Basé sur l'échantillon total des 77 pays de l'inventaire des politiques mises en place en réponse à la crise, établi par l'OIT/BM.

Sur les 77 pays objet de l'enquête, 14 ont adopté des accords tripartites au niveau national ou d'importants accords au niveau sectoriel pour la formulation de leurs réponses à la crise; notamment sept en Europe, quatre dans les Amériques, deux en Asie et un en Afrique (figure 19). Les fortes tendances régionales traduisent l'évolution historique des relations professionnelles en Europe. La gravité de la crise, la puissance des syndicats, l'héritage tripartite (que le pays soit ou non doté d'un dispositif institutionnel de discussion ou de négociation habituelle de la politique publique avec les partenaires sociaux) et la liberté syndicale sont autant de facteurs expliquant le recours au dialogue social pour préparer les mesures de riposte à la crise³⁷.

³⁷ L. Baccaro et S. Heeb: «Social dialogue during the financial and economic crisis. Results from the ILO/World Bank Inventory using a Boolean analysis on 44 countries», *Secteur de l'emploi, document de travail n° 102* (BIT, Genève, 2011); voir www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_167806/lang-en/index.htm.



Les normes du travail pendant la crise³⁸

Il se pourrait que la crise ait accru la difficulté pour les entreprises de se conformer à la réglementation du travail, du fait de l'effondrement de la demande et des problèmes de liquidités. Elle a également parfois accru la difficulté pour les gouvernements de contrôler l'application de la réglementation en question, du fait des restrictions budgétaires. Il n'en reste pas moins que les Etats Membres de l'OIT sont tenus à des obligations en ce qui concerne les conventions de l'OIT qu'ils ont ratifiées. Par ailleurs, la gravité de la crise a également incité les gouvernements et les partenaires sociaux à engager des consultations et un dialogue et à soutenir que les normes internationales du travail font partie intégrante de la solution à la crise.

Pour ce qui concerne les conditions de travail et les droits du travail, la crise économique peut être considérée en termes de *risques* et d'*opportunités*. Les risques envisagés sont une éventuelle détérioration des *conditions de travail réelles* et des prestations et une possibilité de révision à la baisse des *droits garantis* et des *normes applicables*. Les opportunités portent quant à elles sur le maintien effectif des conditions de travail, le respect des droits et des normes, le renforcement des institutions étayées par ces droits et ces normes, et la reconnaissance de la relation existant entre ces conditions et la fonction et l'instauration de normes internationales du travail. Une approche basée sur les critères de risques/opportunités permet d'appréhender le large éventail de répercussions potentielles – positives et négatives – pour le travailleur individuel, les organismes publics nationaux et même les institutions internationales. Grâce à cette approche, il est possible de dépasser la question binaire de

savoir si les droits des travailleurs ont été respectés ou non, et d'aborder des aspects plus subtils de cette problématique.

Comme nous l'avons vu dans les sections relatives à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social, on a constaté des cas de réduction *de facto* des conditions, telle qu'une réduction des capacités de l'administration et de l'inspection du travail en Lettonie ou, dans d'autres cas, une réduction *de jure*, par exemple l'assouplissement des conditions requises pour la résiliation des contrats de travail dans certains pays tels que l'Australie et la République tchèque. Certains pays accueillant des migrants ont de leur côté durci les conditions d'entrée des travailleurs migrants sur le marché du travail national ou encouragé leur rapatriement³⁹.

La crise a également été l'occasion, dans certains cas, d'élargir les droits du travail et leur contrôle, à l'instar de nombreuses mesures de protection sociale. Ainsi, s'agissant des travailleurs migrants, les gouvernements du Brésil et de l'Irlande ont offert aux migrants sans papiers la possibilité de

³⁸ On trouvera une analyse plus approfondie sur les normes du travail pendant la crise réalisée à partir de l'inventaire dans Tajman, Saget, Elkin et Gravel (2011): «Rights at work in times of crisis: Trends at the country level in terms of compliance with international labour standards», *Secteur de l'emploi, document de travail n° 101* (BIT, Genève, 2011); voir http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_167804/lang=en/index.htm.

³⁹ Par exemple: Irlande, Italie, Kazakhstan, Malaisie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Espagne et Ukraine.

régulariser leur situation, réduisant ainsi leur vulnérabilité pendant la crise financière mondiale.

Droits au travail par rapport aux normes internationales du travail

S'agissant des normes internationales du travail, un certain nombre de mesures politiques ont été prises en tenant compte des dispositions stipulées dans ces normes. Tel fut le cas, par exemple, d'appels d'offres publics lancés à la Barbade et aux États-Unis, dans lesquels les meilleures conditions de travail locales étaient garanties aux travailleurs par l'introduction de clauses de travail dans les contrats publics. Concernant la promotion de l'entrepreneuriat et de la création de PME, diverses mesures ont été prises dans le respect des dispositions des normes internationales du travail, notamment de la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998.

Seuls quelques rares exemples ont été observés dans lesquels la non-conformité aux normes internationales du travail a empêché l'adoption des propositions de réponse à la crise. Au Costa Rica, une proposition a été faite en 2010 de modifier une loi sur la durée du travail pour autoriser une journée de travail de 12 heures pendant quatre jours consécutifs, suivis de trois jours de repos. Cet amendement aurait permis une plus grande flexibilité aux entreprises dans la période d'après crise. La proposition fut rejetée car elle n'était pas conforme à la convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919, ratifiée par le Costa Rica.

Dans d'autres cas, des mesures ont été adoptées sans s'inspirer des prescriptions des normes internationales du travail. Ainsi, par exemple, un certain nombre de pays ont soutenu le tourisme pour faire contrepoids à la baisse du nombre de touristes et des recettes du secteur. Ces mesures auraient pu être mises en œuvre conformément aux normes internationales concernées (convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991).

Normes fondamentales du travail

Le questionnaire présenté dans l'inventaire posait une série de questions sur les mesures supplémentaires prises pour lutter contre le travail des enfants, la traite des personnes et les discriminations. Les mesures prises pour accroître l'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi, telles que répertoriées dans l'inventaire, relevaient pratiquement

toutes de stratégies à long terme visant à réduire les discriminations plutôt que de mesures à court terme pour répondre à la crise.

A titre d'exemples, on peut citer la France, où un plan d'action en trois mesures a été adopté lors de la réunion tripartite organisée par le gouvernement en novembre 2007 pour réduire rapidement les écarts salariaux entre hommes et femmes. La première mesure, consistant à réviser la méthode employée pour mesurer les écarts de rémunération, a été mise en œuvre en 2008. La deuxième mesure, prise en 2009, consistait à encourager la négociation sur ces questions aux niveaux sectoriel et de l'entreprise. Enfin, la dernière mesure portait sur la mise en place d'une pénalité financière pour les entreprises qui, après consultations avec le comité d'entreprise, n'auraient pas soumis avant la fin 2010 un plan d'action pour la suppression des écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes. Ce plan en trois mesures, dont la mise en œuvre n'a pas été modifiée du fait de la crise, semble n'avoir produit que de modestes résultats et s'être borné à mettre en place un nombre limité d'indicateurs dans un exercice comptable. La Bulgarie a elle aussi mis en œuvre une stratégie nationale de promotion de l'égalité entre les sexes au cours de la période 2009-15. Le Chili et l'Estonie ont tous deux adopté une loi sur le droit à l'égalité de rémunération, respectivement en 2009 et 2008. De son côté, la République tchèque a adopté en 2009 une législation antidiscriminatoire.

On trouve aussi des exemples de pays ayant fourni des informations sur leur application du principe de l'égalité des chances dans le cadre de leurs mesures anticrise. Ainsi, par exemple, dans sa loi n° 509 du 22 juin 2009 portant modification de la loi sur les contrats de travail du 17 décembre 2008, l'Estonie prévoit qu'un employeur pourra, à titre exceptionnel, mettre fin à un contrat de travail s'il devient impossible de maintenir la continuité de la relation d'emploi telle que convenue entre les deux parties (salarié(e)/employeur) par suite d'une baisse du volume de travail, d'une réorganisation du travail ou de toute autre restructuration de l'entreprise. Lorsqu'un contrat est ainsi résilié, l'employeur doit également tenir compte du principe de l'égalité de traitement.

Concernant la mise en place de législations antitraite, la loi antitraite adoptée par Bahreïn en 2008 n'avait sans doute pas de lien avec la crise. La Thaïlande a elle aussi adopté en 2009 une loi antitraite qui prévoit une politique axée sur la prévention et la suppression de la traite des personnes. Au cours des années 2010-11, un plan d'action a ainsi été mis en œuvre pour tenter d'éliminer les pratiques d'exploitation

des travailleurs migrants et de travail forcé dans les secteurs à risque, notamment les secteurs manufacturier et de la transformation des produits de la pêche. Le plan avait pour objectif de mieux faire connaître les lois en vigueur dans ce domaine aux employeurs opérant dans les secteurs à risque; de formuler des directives pour l'inspection du travail; de dispenser une formation sur ces directives; et de mettre en place un filet de protection des travailleurs en favorisant des mécanismes proactifs de surveillance du travail. Ce plan n'était pas une conséquence directe de la crise.

S'agissant du travail des enfants, certains s'attendaient à ce que la crise inverse sa tendance à la baisse. L'inventaire dénombre peu de programmes relatifs au travail des enfants ayant été adoptés ou élargis en réponse à la crise. Il recense toutefois des stratégies à long terme pour lutter contre le travail des enfants. A titre d'exemple, le Botswana a adopté en 2009 une loi sur l'enfance qui prévoit la promotion et la protection des droits de l'enfant. Sa mise en œuvre par la création d'un programme d'action sur le travail des enfants garantit sa conformité avec la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et avec la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Autre exemple, en 2010, le Bureau des statistiques indonésien (BPS) a publié une étude conjointe avec l'OIT intitulée *Enquête sur le travail des enfants en Indonésie*. Cette enquête, qui était la première du genre réalisée dans le pays, a fait apparaître que, sur un total de 58 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans, quelque 4,05 millions travaillaient et 1,76 million relevaient du travail des enfants. En ayant ainsi une vision plus claire du travail des enfants en Indonésie, le gouvernement sera mieux à même de relever le défi que représente son élimination.

Pour récapituler, les résultats obtenus par l'inventaire concernant les mesures prises en matière de discrimination, de travail des enfants et de traite des personnes témoignent plus de stratégies à long terme que de nouveaux programmes ou règlements adoptés du fait de la crise. Il est intéressant de noter que très peu de mesures prises pendant la crise avaient pour objectif de réduire les inégalités entre les sexes en termes d'emploi et de rémunération, peut-être du fait que la crise a d'abord frappé les secteurs à prédominance masculine ou du fait que cette question n'a pas été jugée prioritaire pendant la crise.

Face à la gravité de la crise financière et économique mondiale, la plupart des pays ont déployé des efforts considérables pour stimuler la demande globale et protéger les niveaux de vie des travailleurs et des familles, parfois en consultation avec les partenaires sociaux. La plupart des mesures prises pendant la crise semblent avoir été conformes aux normes internationales du travail, même si l'on dispose de peu de données permettant de penser que ces normes aient eu une influence directe sur les mesures de réponse à la crise de nombreux pays directement concernés.

Face au défi représenté par la hausse du chômage en 2008-10, de nombreux pays ont mis en œuvre des mesures d'insertion supplémentaires, en conformité avec la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. Des mesures anticrise ont parfois donné lieu à une déréglementation plus importante des marchés du travail, mais toutefois pas nécessairement à une baisse de la protection prévue par les droits du travail consacrés dans les normes internationales du travail.

Perspectives d'avenir

Il ressort des résultats du présent inventaire des mesures prises en réponse à la crise qu'il sera nécessaire de poursuivre les efforts dans un certain nombre de domaines d'action. Il s'agira notamment de:

- Comprendre l'ordre chronologique approprié des politiques monétaires et budgétaires et le choix des objectifs des politiques sectorielles.
- Étendre la couverture des programmes d'assurance et d'aide sociales.
- Réexaminer et améliorer la conception des programmes actifs du marché du travail, notamment en matière de subventions salariales et de dispositifs de partage du travail.
- Améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail pour assurer un meilleur suivi des ajustements du marché du travail et de leurs répercussions sur différentes catégories de travailleurs.
- Promouvoir le dialogue social comme un vecteur de consensus sur les mesures de réponse à la crise et éviter les violations des principes et des droits fondamentaux au travail.

Politiques budgétaires, monétaires et sectorielles

La complémentarité des politiques budgétaires et monétaires observée dans les 77 pays examinés révèle un déroulement chronologique méthodique. Une majorité de

pays a opté pour une relance budgétaire et un assouplissement monétaire. La relance budgétaire a soutenu la demande globale dans la mesure où le permettait la marge de manœuvre budgétaire; ce qui ressort également de manière implicite des rares cas d'austérité budgétaire là où n'existait sans doute aucune marge de manœuvre budgétaire. L'assouplissement monétaire est venu compléter la politique budgétaire en ce sens que, à mesure que se réduisait la marge de manœuvre budgétaire, cet assouplissement a facilité l'investissement et la consommation par des réductions conventionnelles des taux d'intérêt et le développement du crédit. On a par ailleurs pu assister, peut-être pour la première fois pendant cette crise, à une autre innovation dans l'ordre chronologique des mesures prises, sous la forme d'une politique monétaire non conventionnelle. Ainsi, à mesure que la politique monétaire conventionnelle atteignait ses limites en termes de baisse des taux d'intérêt dans les pays à revenu élevé, des mesures non conventionnelles de politique monétaire ont pris le relais. On a notamment observé l'achat d'obligations par des établissements bancaires publics, ce qui a fait monter le prix de ces obligations tout en faisant baisser leurs rendements et, partant, les coûts d'emprunt. En outre, de telles mesures non conventionnelles ont accru la liquidité, permettant ainsi une augmentation des investissements et des dépenses des entreprises et des ménages. Un travail plus approfondi sur cet ordre chronologique tacite s'avère on ne peut plus nécessaire.

Le déroulement chronologique peut aussi aider à expliquer la configuration des politiques sectorielles ciblées dans les pays à revenu élevé et dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Etant donné que la crise a pris naissance dans le secteur financier des pays à revenu élevé, ce secteur a eu

besoin et a reçu un fort soutien. À mesure que la crise se propageait aux secteurs de l'économie réelle des pays à revenu élevé, on peut supposer que la marge de manœuvre allait se réduisant, ce qui laissait moins de ressources pour venir en aide à ces autres secteurs de l'économie. On pourrait difficilement plaider en faveur d'un meilleur équilibre entre l'aide budgétaire apportée au secteur financier et celle apportée aux secteurs réels de l'économie, eu égard à la difficulté d'évaluer les effets qu'aurait provoqués le choix contraire d'apporter un moindre soutien au secteur financier. Toutefois, la remise à plat actuelle de la réglementation macroprudentielle, en vertu de laquelle le secteur financier serait tenu de payer pour une plus grande partie de ses risques, devrait aussi permettre de mieux équilibrer les soutiens budgétaires.

Protection sociale et protection des revenus

Elargir la couverture est la principale tâche à laquelle doivent s'atteler les programmes d'assurance sociale. Même dans des pays à revenu élevé intermédiaire, tels que le Chili et le Mexique, le système d'assurance sociale couvre moins de 60 pour cent de la population active; et, en Afrique et dans la plupart des pays d'Asie, la couverture est inférieure à 5 pour cent. Dans les pays d'Asie du Sud et d'Afrique, la part des travailleurs indépendants et des entreprises familiales dans la population active dépasse 50 pour cent⁴⁰. Les programmes d'assurance sociale couvrent donc essentiellement les fonctionnaires et les travailleurs des entreprises publiques. Pratiquement à tous les niveaux de développement économique, on trouve des pays où la couverture est insuffisante même en termes d'aide sociale élémentaire. Les programmes de travaux publics et de transferts ciblés augmentent à présent leur couverture plus rapidement qu'au cours des décennies précédentes, mais ils sont encore loin d'atteindre tous les travailleurs ayant besoin d'une protection⁴¹. À l'échelle mondiale, la majorité des travailleurs du secteur informel n'a pas accès à une protection sociale efficace⁴².

Un objectif important des programmes d'aide sociale devrait être de regrouper les programmes dispersés et d'adopter des dispositions d'ordre institutionnel leur permettant de se développer et d'embaucher en fonction des cycles économiques. Des pays pourraient par exemple envisager la mise en place de programmes de transferts monétaires intégrés assortis de conditions requises en termes d'investissement dans le capital humain, de participation à des programmes de travaux publics ou à des programmes destinés à améliorer l'employabilité des personnes. Ces transferts seraient destinés aux

personnes les plus vulnérables et s'appuieraient sur des systèmes de gestion, d'évaluation et de suivi bien conçus.

Programmes actifs du marché du travail

Les programmes actifs du marché du travail peuvent jouer un rôle important dans le règlement des problèmes d'information sur le marché du travail et le marché des capitaux et pour faciliter la réallocation d'emplois – mais, pour ce faire, ils doivent absolument être bien conçus et bien ciblés⁴³. Des services d'emploi bien conçus, des programmes de réorientation professionnelle et des subventions salariales pour une formation sur le tas de personnes choisies de façon stratégique sont autant d'éléments qui peuvent aider à un redéploiement de la main-d'œuvre en période de changements rapides. Ces programmes sont toutefois habituellement trop restreints pour répondre efficacement aux besoins d'un grand nombre de travailleurs pendant une crise, et certaines questions de conception et de mise en œuvre demeurent encore non résolues.

L'un des principaux points à l'ordre du jour pour pouvoir aller de l'avant porte sur le renforcement des capacités permettant une meilleure évaluation et un meilleur suivi des programmes actifs sur le marché du travail. Même si les évaluations d'impact deviennent de plus en plus fréquentes, elles restent peu courantes dans les pays à revenu intermédiaire et *a fortiori* dans les pays à faible revenu; les rares évaluations qui existent mettent l'accent sur les effets induits par la présence ou l'absence d'un programme donné. La ma-

⁴⁰ Pour l'Asie du Sud, voir Banque mondiale (2011), «More and Better Jobs in South Asia»; et, pour l'Afrique, voir Fox, Louise, et Melissa Gaal (2009): «Working Out of Poverty: Job Creation and the Quality of Growth in Africa». Banque mondiale, Washington, DC.

⁴¹ Grosh, Margaret, Carlo del Ninno, Emil Tesliuc, et Azedine Ouerghi (2008): «Pour la protection et la promotion». Banque mondiale, Washington, DC.

⁴² Même si une toute petite partie des plus pauvres reçoit une aide sociale par le biais de mécanismes tels que les transferts monétaires ou en nature, etc., la plupart des travailleurs du secteur informel n'entrent pas dans le groupe cible permettant de bénéficier d'une aide.

⁴³ Voir Banque mondiale (2011). *Stepping Up Skills: For More Jobs and Higher Productivity*. Banque mondiale, Washington, DC. La publication annuelle est définie ici comme comportant une série d'au moins trois observations annuelles consécutives au cours de la période 2000-08.

nière dont les différentes caractéristiques des programmes – par exemple en termes de gouvernance, de mécanismes de ciblage, de durée de l'intervention ou d'interactions avec d'autres programmes – se répercutent sur les résultats de ces programmes reste encore assez peu comprise. Le contexte revêt lui aussi une importance majeure, à telle enseigne qu'il pourrait s'avérer difficile de proposer des recommandations universelles en matière de conception. L'autre solution pourrait être de tester systématiquement toute intervention avant de l'appliquer à une plus grande échelle.

Systèmes d'information sur le marché du travail

En matière de systèmes d'information sur le marché du travail, il est vital que les responsables politiques facilitent: 1) la collecte et la compilation des informations; 2) les capacités d'analyse; et 3) les dispositions institutionnelles avec des institutions spécialisées ou des instituts de recherche. Les voies par lesquelles la récession s'est répercutée sur les marchés du travail ont été nombreuses et complexes. Ses effets dépendaient d'un certain nombre de facteurs, tels que l'exposition au commerce extérieur, la dépendance par rapport aux envois de fonds, le montant de la dette ou de l'épargne détenu dans des banques ou des pays étrangers, l'importance des entreprises à capitaux étrangers et des investissements directs étrangers, et bien d'autres vecteurs. Les ajustements du marché du travail ont considérablement varié d'un pays à l'autre. En outre, les particuliers ou les employeurs peuvent avoir des réactions inattendues, ou ne pas réagir du tout, lorsqu'une politique est mise en œuvre d'une manière particulière dans un contexte donné.

Malheureusement, de nombreux pays en développement ne collectent et ne diffusent pas les données nécessaires pour servir de base à une politique. Même si la plupart des pays de l'OCDE et certains des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire les plus importants (Argentine, Chine, Indonésie, Mexique, Fédération de Russie et Afrique du Sud) ont publié des données sur l'emploi chaque année depuis à présent huit ans, la collecte et la diffusion des informations accusent un retard dans certaines régions du globe, en particulier en Afrique. D'après les données fournies par LABORSTA, CEIC et Haver Analytics concernant 200 pays du monde passés au crible, seuls 110 d'entre eux ont publié un type quelconque de données relatives au marché du travail depuis l'année 2000⁴⁴. Mais, même dans ce groupe, la fréquence de la publication est insuffisante. Ainsi, par exemple, les données relatives à l'emploi pour 2008 étaient manquantes pour 57 pour cent des 200 pays

examinés. Dans certains cas (par ex. Bangladesh, Colombie, Inde, Kenya et Paraguay), aucune donnée n'était disponible pour toute la période 2006-08. Dans d'autres cas (par ex. Brésil, Egypte, Nigéria et Pakistan), il s'agissait plutôt du problème de la communication de l'information en temps voulu, les pays n'ayant publié que vers la mi-2010 les données sur la situation des marchés du travail en 2008.

Pour améliorer la collecte et la diffusion des données, les gouvernements devront en faire une priorité, renforcer les capacités institutionnelles et adopter des politiques de libre accès aux données. Pour commencer, les gouvernements doivent à l'évidence considérer la collecte des données relatives aux marchés du travail comme une condition préalable à l'élaboration de toute politique efficace et, tout aussi important, lui affecter des ressources suffisantes. En général, le coût total des enquêtes nécessaires à la collecte des données sur le marché du travail ne représente qu'un faible montant par rapport aux dépenses publiques totales. En outre, les améliorations potentielles de la conception des programmes que permettront de telles données entraîneront des économies qui compenseront les coûts. Une fois les ressources affectées, la mise en œuvre exige des capacités institutionnelles non négligeables, qui font souvent défaut⁴⁵. Il est toutefois possible d'investir dans ces capacités et les organisations internationales ont un rôle important à jouer pour soutenir ces initiatives. Une fois les données recueillies, les décisions concernant les modalités de leur diffusion sont déterminantes⁴⁶. En effet, il arrive fréquemment que des instituts de statistiques tiennent tellement à protéger les données que des ministères responsables ne peuvent avoir accès aux informations dont ils auraient besoin pour mieux élaborer leurs mesures de réponse à la crise. Les gouvernements devront veiller à ce que les données relatives à la situation du marché du travail soient disponibles pour le public dans son ensemble, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

⁴⁴ La publication annuelle est définie ici comme comportant une série d'au moins trois observations annuelles consécutives au cours de la période 2000-08.

⁴⁵ Il convient de développer des compétences techniques dans certaines activités essentielles telles que: (1) gestion et logistique; (2) mise au point de questionnaires; (3) échantillonnage; (4) dotation en personnel et formation; (5) gestion des données; (6) activité sur le terrain; et (7) analyse des données et documentation.

⁴⁶ The Statistical Data and Metadata Exchange Initiative (<http://sdmx.org>) propose aux pays des lignes directrices sur la manière de présenter et de diffuser des données auprès de la collectivité dans son ensemble, dans un cadre de référence commun permettant d'améliorer leur compréhension et leur comparabilité.

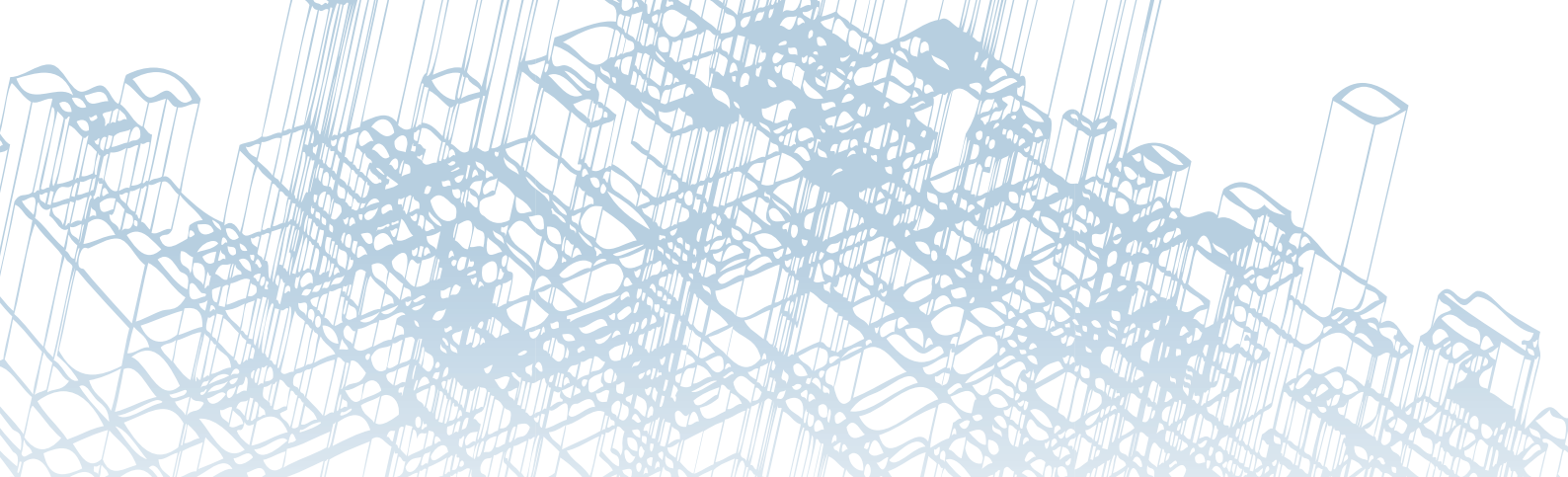
Dialogue social et normes internationales du travail

Dans les tout premiers temps de la crise, il existait de nombreux forums et possibilités de dialogue social sur les réponses à donner à la crise, ce qui a parfois conduit à l'adoption de pactes sociaux ou de conventions collectives importantes au niveau sectoriel. Dans la deuxième phase de la crise, ces possibilités se sont restreintes, soit parce que les pays enregistraient une certaine reprise, soit parce que la marge de manœuvre budgétaire pour des tels accords s'était réduite. Pourtant, le dialogue social est un élément essentiel pour générer la confiance et le consensus permettant la mise en œuvre de politiques favorisant la reprise⁴⁷. De ce fait, les gouvernements devraient encourager la coordination, formelle ou informelle, de la négociation collective, car elle peut permettre une adaptation plus rapide en cas de graves difficultés. Le dialogue social peut apporter des changements positifs par la mise en commun des informations; ce que les gouvernements peuvent favoriser en fournissant des indicateurs économiques et des indicateurs du marché du travail pour enrichir le débat public.

Plusieurs mesures prises pendant la crise étaient directement liées aux droits au travail et aux normes internationales du travail portant par exemple sur les conditions de travail, la protection sociale, les mécanismes du dialogue social et d'autres dispositifs régissant le respect des obligations. Bien que les différentes mesures adoptées à cet égard pendant la crise semblent avoir été conformes aux instruments de l'OIT, une vigilance accrue est de rigueur pour éviter les violations de

principes et de droits fondamentaux au travail. Il convient en effet de rappeler que l'abaissement des normes du travail, notamment en périodes de crise, peut encourager la prolifération d'industries à bas salaires, à faibles qualifications et à taux élevé de rotation du personnel; empêchant ainsi un pays de développer les emplois hautement qualifiés et plus stables, tout en accroissant parallèlement les difficultés, pour ses partenaires commerciaux, de développer leurs économies. Etant donné que les normes internationales du travail sont les normes minimales adoptées par les gouvernements et leurs partenaires sociaux, il est dans l'intérêt de tous de voir ces règles universellement appliquées. Certaines des mesures prises pendant la crise ont démontré que les pratiques de travail équitables, conformes aux normes internationales du travail et appliquées dans le cadre d'un arsenal juridique national, sont les garantes, pour les travailleurs comme pour les employeurs, de l'efficacité et de la stabilité du marché du travail. Les gouvernements devront donc continuer à donner un suivi approprié aux observations des organes de contrôle de l'OIT lorsque ces derniers auront signalé des lacunes dans le respect des normes internationales du travail.

⁴⁷ Aidt et Tzanattos (2003): "An interesting but often overlooked, feature of collective bargaining is its capacity to provide insurance against shocks arising from international markets", dans *Unions and Collective Bargaining: Economic Effects in a Global Environment* (Washington, Banque mondiale, 184 pp.), p. 119.



Annexes

Annexe 1

Tableau A1: Liste des pays par niveau de revenu et par région			
Revenu élevé	Revenu intermédiaire supérieur	Revenu intermédiaire inférieur	Faible revenu
Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est et Pacifique	Afrique subsaharienne
Barbade	Argentine	Indonésie	Kenya
Trinidad et Tobago	Brésil	Philippines	Mali
	Chili	Vietnam	Mozambique
Europe et Asie centrale	Colombie		Rwanda
République tchèque	Costa Rica	Asie du Sud	Tanzanie, République unie de
Estonie	Equateur	Inde	Ouganda
Hongrie	Mexico	Pakistan	
Pologne	Panama	Sri Lanka	Asie du Sud
	Pérou		Népal
Amérique du Nord	Uruguay	Europe et Asie centrale	Bangladesh
Canada	Jamaïque	Arménie	
Etats-Unis		Moldavie	Asie de l'Est et Pacifique
	Europe et Asie centrale	Ukraine	Cambodge
Europe occidentale	Bulgarie		
France	Kazakhstan	Amérique latine et Caraïbes	
Allemagne	Lettonie	El Salvador	
Irlande	Macédoine, ERY	Paraguay	
Italie	Monténégro		
Pays-Bas	Romania	Afrique subsaharienne	
Espagne	Fédération de Russie	Lesotho	
Suède	Serbie	Cameroun	
Suisse	Turquie	Cap Vert	
Royaume-Uni		Ghana	
	Afrique subsaharienne	Nigéria	
Asie de l'Est et Pacifique	Afrique du Sud	Sénégal	
Australie	Botswana	Maurice	
Japon		Guinée	
Corée, République de	Moyen-Orient et Afrique du Nord		
	Jordanie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	
Moyen-Orient et Afrique du Nord		Egypte	
Bahreïn	Asie de l'Est et Pacifique		
Arabie saoudite	Chine		
	Malaisie		
	Thaïlande		

Annexe 2

La base de données



Les 77 pays figurant dans la base de données (voir tableau A1) ont pour objet de représenter toutes les régions du monde et les divers niveaux de développement. La coordination des consultants nationaux et la collaboration du personnel du BIT et de la Banque mondiale ont permis de collecter les données portant sur toute la période allant de la mi-2008 à la mi-2010. Une vérification de la qualité de ces données a ensuite été réalisée par des professionnels spécialisés dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale, des normes du travail et du dialogue social. Si l'architecture générale de la base de données est en anglais, les mesures de politique sont présentées dans l'une des trois langues officielles de l'OIT (anglais, français et espagnol). A titre d'exemple, les informations concernant la plupart des pays d'Amérique latine sont en espagnol.

La base de données de l'inventaire, peut-être la première du genre, est conviviale et permet de soumettre des demandes sur les politiques par pays, catégories et sous-catégories, de même que par population cible, comme le montrent les captures d'écran.

Les données collectées comportent une description précise de chaque mesure politique, des informations sur le secteur de l'économie visé, la population et les entreprises cibles, le coût, le nombre de bénéficiaires, l'impact prévu ou estimé,



et le rôle des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre de la mesure concernée. La liste des secteurs est basée sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rév.3).

Les informations présentées dans l'inventaire s'articulent autour de sept catégories de politique: politiques macroéconomiques, mesures destinées à accroître la demande de main-d'œuvre, politique active du marché du travail, prestations de chômage, autres mesures de protection sociale, dialogue social et normes du travail.



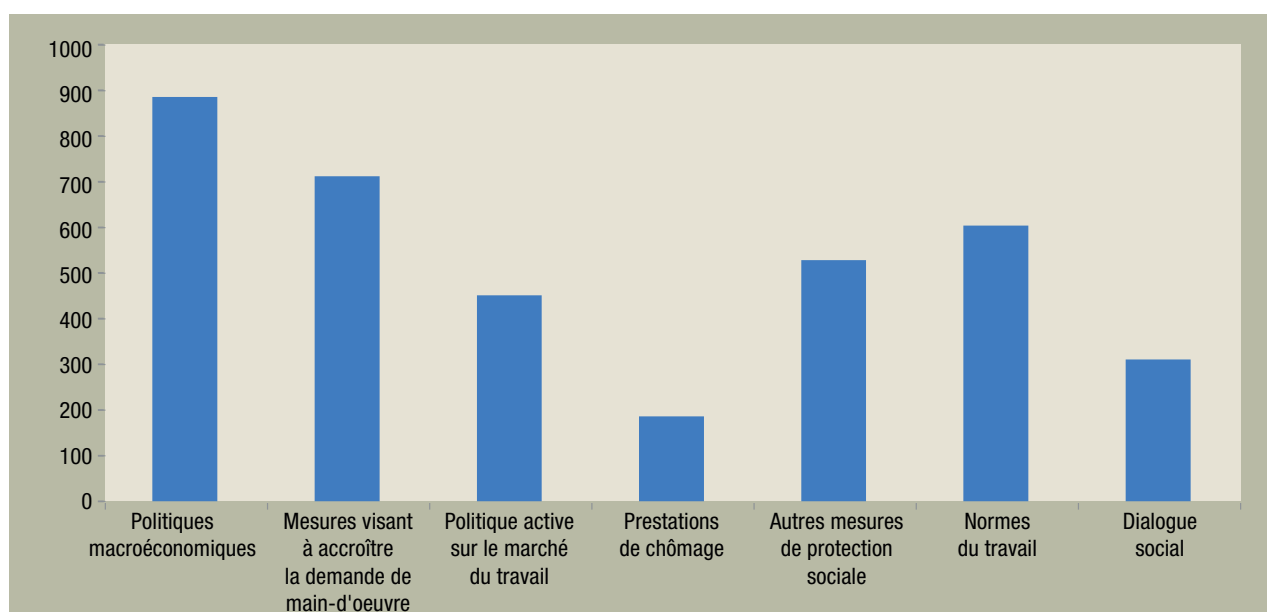


Des sous-catégories plus détaillées et plus spécifiques apparaissent dans chacune des sept catégories. A titre exemple, les mesures visant à accroître la demande de main-d'œuvre [*measures to increase labour demand*] renferment les sous-catégories suivantes: accès aux appels d'offres publics; facilités de crédit et accès aux garanties de crédit; mesures de préservation de l'emploi; autres mesures spéciales pour les PME, les microentreprises et les coopératives; facilités de paiement; création d'emplois dans le secteur public; subventions pour la création d'emplois axées sur les emplois nouvellement créés; autres subventions diverses; cadre réglementaire propice aux entreprises durables; réductions d'impôts; et réductions des salaires. On peut observer un échantillon de ces mesures dans la capture d'écran.

La tentative d'identifier la population cible est un objectif ambitieux, même s'il est difficile d'y parvenir dans le cadre d'une première enquête ponctuelle. Cette population intègre en fait deux groupes distincts. Le premier englobe les particuliers et les ménages, à savoir les enfants, personnes âgées, handicapés, travailleurs ayant un emploi, personnes économiquement actives, ménages à faible revenu, travailleurs peu qualifiés, travailleurs migrants, travailleurs occasionnels, travailleurs âgés, salariés du secteur public, travailleurs ruraux, travailleurs indépendants, chômeurs, femmes et jeunes. Le second groupe comprend les entreprises, telles que les PME et les entreprises multinationales, les entreprises touchées par la crise, les entreprises naissantes et les entreprises tournées vers l'exportation.

Le questionnaire de l'enquête, qui présentait 62 questions sur les mesures politiques de réponse à la crise, a permis de recenser dans l'inventaire plus de 3 600 mesures. La figure A1 illustre la distribution de ces mesures dans les sept grandes catégories de la base de données.

Figure A1: Distribution des mesures de politique par catégories de réponses



Source: Inventaire OIT/BM des politiques mises en place en réponse à la crise.

Annexe 3

Questionnaire destiné à l'inventaire des politiques adoptées pour faire face à la crise

- Pays/région
- Date de réponse au questionnaire
- Précisions sur la personne remplissant le questionnaire
- Précisions sur la personne répondant à la question
- Source

Objet du questionnaire

Ce questionnaire a pour principal objectif d'obtenir une vue d'ensemble des plus importantes mesures de politique sociale et de l'emploi prises pour surmonter les effets de la grave récession économique sur le marché du travail, et ce en répertoriant à la fois les mesures déjà mises en œuvre et celles sur le point de l'être.

Les réponses au questionnaire ne seront à ce stade pas communiquées au public.

Pour simplifier, les questions ci-dessous portent sur les «nouvelles mesures» qui ont été mises en œuvre depuis le début de la crise. Cette expression devra être interprétée dans un sens large, de manière à englober également des situations telles que: (i) les décisions d'accélérer, retarder ou annuler des réformes politiques préalablement prévues pour répondre à la hausse du chômage (par ex. ajournement d'une réduction prévue des taux de cotisation pour les prestations de chômage); (ii) mesures récentes qui avaient été prévues indépendamment de la crise mais qui ont pris une importance encore plus grande du fait de la survenue de celle-ci; (iii) mesures déjà décidées ou annoncées mais non encore pleinement mises en œuvre; et (iv) changements importants dans le fonctionnement de programmes existants (par ex. changements dans les orientations données aux organisations chargées de la mise en œuvre d'une politique) en réponse à la crise.

Veillez également indiquer les cas dans lesquels des programmes sociaux et d'emploi ont été revus à la baisse (par ex. à titre de mesure d'austérité dans un contexte de baisse des recettes fiscales ou d'absence de marge de manœuvre budgétaire) ou à la hausse (par ex. pour s'assurer que les niveaux de protection sociale soient suffisants ou comme mesure de politique de déficit budgétaire).

Le temps de crise variant d'un pays à l'autre, il n'est pas possible de fixer une durée commune. Nous vous prions

toutefois de limiter les réponses aux changements de politiques et de programmes récents et étroitement liés à la récession économique.

Le questionnaire est réparti en quatre sections – emploi, protection sociale, normes internationales du travail et dialogue social –, qui présentent chacune un certain nombre de mesures.

Pour chaque question (voir questionnaire ci-dessous), veuillez indiquer les éléments suivants:

- Description précise (libellé, population-cible, date d'entrée en vigueur, mesure nouvelle ou étendue, temporaire ou permanente, fruit du dialogue social).
- Modalités de mise en œuvre (institutions du secteur privé ou du secteur public).
- Financement (budget de l'Etat ou des services publics de l'emploi, ou financement externe).
- Coût (si possible en pourcentage du PIB ou en monnaie locale) et à quelle date.
- Impact (nombre de bénéficiaires «directs», autres effets) et à quelle date.
- Autres commentaires.

A. Accélérer la création d'emplois, la reprise de l'emploi et le soutien à la création d'entreprises

1. *Politiques macroéconomiques pour stimuler la demande globale par des:*
 - a. politiques monétaires, par ex. assouplissement quantitatif et développement du crédit;
 - b. politiques budgétaires, par ex. plans de relance;
 - c. autres.
2. *Des politiques sectorielles ont-elles été mises en œuvre pour aider des secteurs gravement touchés par la crise (voir la liste dans l'annexe)? Des politiques ont-elles été mises en œuvre dans le secteur des exportations? Et dans le secteur interne?*
3. *Mesures visant à accroître la demande de main-d'œuvre:*
 - a. Abaissement des coûts de main-d'œuvre non salariaux (c.à.d. réduction des charges sociales des employeurs).
 - b. Subventions aux employeurs qui préservent les emplois existants.

- c. Aide publique aux entreprises par des mesures telles que (préciser les mesures spéciales destinées aux PME):
 - i. facilités de crédit, accès aux garanties de crédit;
 - ii. facilités de paiement en général;
 - iii. accès aux appels d'offres publics;
 - iv. subventions diverses (coûts de main-d'œuvre non salariaux (date), facilités de crédit à l'exportation);
 - v. facilités accordées pour des programmes de formation, de développement des compétences, de mise à jour des compétences, et de reconversion professionnelle;
 - vi. autres mesures spéciales pour les PME, les microentreprises et les coopératives;
 - vii. réductions d'impôts;
 - viii. cadre réglementaire propice aux entreprises durables.
 - d. Subventions pour la création d'emplois axées sur les emplois nouvellement créés.
 - e. Subventions ou exonérations fiscales pour l'embauche de personnes issues de certains groupes (par ex. réductions des charges sociales des employeurs ayant récemment embauché des travailleurs qui étaient auparavant des chômeurs de longue durée).
 - f. Programmes de création d'emplois dans le secteur public incluant notamment des plans de garantie de l'emploi, des travaux publics d'urgence, d'autres dispositifs de création directe d'emplois, des dépenses publiques portant sur des infrastructures et sur des emplois «verts».
 - g. Protection des travailleurs ayant un emploi par des:
 - i. mesures de préservation de l'emploi comprenant des réductions du temps de travail, des subventions salariales et d'autres mesures de préservation de l'emploi;
 - ii. réductions des salaires (coûts non salariaux, par ex. cotisations sociales ou salaires);
 - iii. mesures de formation.
4. *Information, intermédiation et adéquation entre offre et demande d'emploi*
- a. Augmentation (ou réduction) des financements PAMT en 2009.
 - b. Réaffectations budgétaires des PAMT.
 - c. Recrutement de gestionnaires de cas supplémentaires des services publics de l'emploi (SPE).
 - d. Recours accru à des agences de placement privées.
 - e. Extension (ou contraction) du nombre de créneaux de formation disponibles pour les allocataires d'indemnités de chômage ou changements dans la combinaison de formations offertes (par ex. la combinaison entre cours de formation à court et à long termes).
 - f. Autres mesures de PAMT pour aider les travailleurs (formation; mesures d'orientation professionnelle; certification des compétences; programmes destinés aux jeunes; programmes pour les handicapés et programmes pour les travailleurs vulnérables).
5. *Autres mesures/remarques/commentaires*
- ## B. Augmenter les revenus et développer les systèmes de protection sociale
1. *Régimes d'assurance chômage:*
- a. Augmenter les dépenses de prestations de chômage (pourcentage du PIB).
 - b. Pourcentage (annuel) de chercheurs d'emploi percevant des prestations de chômage.
 - c. Changements des règles déterminant les critères donnant droit à des prestations de chômage s'appliquant aux:
 - i. travailleurs qui perdent leur emploi;
 - ii. autres demandeurs d'emploi (par ex. jeunes qui quittent l'école);
 - iii. travailleurs dont la durée du travail a été réduite (par ex. changement dans l'emploi minimum précédent ou dans le seuil de revenu minimum requis pour avoir droit à des prestations).
 - d. Changement dans la générosité des prestations de chômage, notamment:
 - i. changements dans les niveaux de prestations; et
 - ii. dans les bénéficiaires de prestations; ou
 - iii. dans la durée maximale de perception de prestations.
 - e. Changements dans le financement des prestations de chômage; par exemple dans le taux de cotisation des employeurs ou des salariés à l'assurance chômage ou le financement ad hoc des régimes d'assurance chômage à partir des recettes publiques.
2. *Renforcer la protection sociale: une protection sociale pour tous*
- a. Augmentation des dépenses sociales.
 - b. Initiatives pour offrir une protection sociale pour tous, à partir d'un socle de protection sociale de base.

- c. Mesures pour protéger le pouvoir d'achat des travailleurs à bas salaires, par exemple en évitant les spirales déflationnistes des salaires, notamment par des politiques du salaire minimum.
- d. Mesures pour réduire les écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes.
- e. Elargissement des programmes de transferts monétaires, notamment en faveur des groupes vulnérables.
- f. Elargissement des programmes de transferts en nature.
- g. Elargissement de l'aide sociale non contributive (pension sociale; assurance-maladie; aide aux chômeurs).
- h. Extension de la couverture de sécurité sociale aux travailleurs temporaires et occasionnels.
- i. Mesures en faveur des travailleurs domestiques migrants et des travailleurs migrants internationaux; protection et soutien dans les pays d'accueil; mesures visant à encourager les migrations de retour et autres mesures portant sur la protection des travailleurs migrants.
- j. Changements prévus dans le financement du régime de sécurité sociale, notamment dans les obligations en matière de cotisations et dans les futures prestations.

3. *Autres mesures/remarques/commentaires*

C. Renforcer le respect des normes internationales du travail

1. Veuillez indiquer les normes du travail nationales applicables (codes du travail, relations de travail, constitution, etc.) dans les initiatives mentionnées en réponse au présent questionnaire.
2. Veuillez indiquer les mesures prises pour garantir la conformité avec les normes du travail nationales (codes du travail, relations de travail, constitution, etc.) dans les initiatives mentionnées en réponse au présent questionnaire.
3. Veuillez indiquer les normes internationales du travail applicables (conventions, ratifications, assorties des commentaires des organes de contrôle) dans les initiatives mentionnées en réponse au présent questionnaire.
4. Veuillez indiquer les mesures prises pour garantir la conformité avec les normes internationales du travail applicables (en particulier eu égard aux commentaires des organes de contrôle) dans les initiatives mentionnées en réponse au présent questionnaire.

5. Veuillez indiquer les mesures prises pour mettre en œuvre les normes internationales du travail ayant un lien direct avec la crise, en précisant notamment la ventilation par sexe.
6. Veuillez indiquer les mesures prises pour empêcher l'aggravation et parvenir à l'élimination:
 - a. du travail forcé, y compris la traite des personnes;
 - b. du travail des enfants, y compris la traite des enfants;
 - c. des discriminations au travail.
7. Veuillez indiquer les mesures prises pour renforcer le respect de la liberté syndicale, du droit d'organisation et de la négociation collective.
8. Veuillez indiquer les mesures d'ordre législatif ou pratique pour remédier aux problèmes de mise en œuvre des normes du travail identifiés par des organes de contrôle international ou dans le cadre de procédures juridiques ou consultatives nationales.
9. Veuillez indiquer d'autres mesures/remarques/commentaires concernant tout particulièrement des cas dans lesquels ont été invoquées des normes internationales relatives à l'emploi ou aux droits sur le lieu de travail.

D. Dialogue social: recenser les priorités, stimuler les initiatives, négocier collectivement

1. Initiatives prises grâce à des pactes sociaux en matières de durée du travail, salaires, conditions de travail, protection de l'emploi par les partenaires sociaux; résultats obtenus à partir de ces pactes; niveau du pacte concerné.
2. Initiatives prises grâce à des conventions collectives en matières de durée du travail, salaires, conditions de travail, protection de l'emploi par les partenaires sociaux; résultats obtenus à partir de ces conventions collectives; niveau de l'accord concerné.
3. Exemples de mesures visant à réduire les inégalités entre les sexes sur le marché du travail par le dialogue social dans les domaines de:
 - 4. l'emploi;
 - a. la protection sociale;
 - b. les droits au travail.
4. Initiatives prises pour renforcer les capacités de l'administration et de l'inspection du travail.
5. Autres mesures/remarques/commentaires.

Bibliographie

- Aidt et Tzanattos. 2003. "An interesting but often overlooked, feature of collective bargaining is its capacity to provide insurance against shocks arising from international markets." *Unions and Collective Bargaining: Economic Effects in a Global Environment*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Baccaro, L., et S. Heeb. 2011. "Social dialogue during the financial and economic crisis. Results from the ILO/World Bank Inventory using a Boolean analysis on 44 countries." *Secteur de l'emploi, document de travail n° 102*. Genève: Bureau international du Travail. http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_167806/lang-en/index.htm.
- Banque mondiale. 2011. *Stepping Up Skills: For More Jobs and Higher Productivity*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. Indicateurs du développement dans le monde.
- Bernanke, Ben S. 2009. "The Federal Reserve's Balance Sheet. Speech at the Federal Reserve bank of Richmond 2009 Credit Markets Symposium, Charlotte, North Carolina." *Conseil des gouverneurs du système de la Réserve fédérale*. 3 avril 2009. <http://www.federalreserve.gov/monetarypolicy/bst.htm>.
- Bernanke, Ben S.; Reinhart Vincent; et Brian P. Sack. Septembre 2004. *Monetary Policy Alternatives at the Zero Bound: An Empirical Assessment*. Washington DC.
- Betcherman, Gordon; Martin Godfrey; Olga Susana Puerto; Friederike Rother; et Antoneta Stavreska. 2007. "Global inventory of interventions to support young workers: Synthesis Report." Washington, DC: Banque mondiale.
- Bureau international du Travail (BIT). 2012. *Tendances mondiales de l'emploi*. Genève: Bureau international du Travail.
- . 2012 (à paraître). *Rapport mondial sur les salaires*. Genève: Bureau international du Travail.
- . 2012 (à paraître). *Rapport mondial sur la sécurité sociale*. Genève: Bureau international du Travail.
- . 2010. *Rapport mondial sur la sécurité sociale 2010/11: Donner une couverture sociale en période de crise et au-delà*. <http://www.socialsecurityextension.org/-gimi/gess/RessFileDownload.do?resourceId=15263>
- . 2009. *Protéger les personnes, promouvoir l'emploi*. Rapport du BIT au Sommet des dirigeants du G20, Pittsburgh, 24-25 septembre 2009. Genève: Bureau international du Travail.
- Bonnet, F.; C. Saget; et A. Weber. 2012. "Social protection and minimum wages responses to the 2008 financial and economic crisis: Findings from the ILO/World Bank Inventory." *Secteur de l'emploi, document de travail n° 113*. Genève, Bureau international du Travail. http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_166606/lang-en/index.htm.
- Bourguignon, Francois; Francisco Ferreira; et Philippe Leite. 2003. "Conditional Cash Transfers, Schooling, and Child Labor: Micro-Simulating Brazil's Bolsa Escola Program." *Revue économique de la Banque mondiale* 17 (2).
- Cazes, S.; S. Verick; et C. Heuer. 2009. "Labour market policies in times of crisis." *Secteur de l'emploi, document de travail n° 35*. Bureau international du Travail, Genève.
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). 2009. "La réaction des gouvernements des continents américains face la crise internationale: une présentation synthétique des mesures politiques jusqu'au 31 mai 2009." Chili: Nations Unies.
- Cunningham, W., M. L. Sanchez-Puerta, et A. Wuermli. 2010. "Active Labor Market Programs for Youth: A Framework to Guide Youth Employment Interventions." World Bank Employment Policy Primer 16, Banque mondiale, Washington, DC.
- Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 (Londres), avril 2009.

- Edmonds, Eric, et Norbert Schady. 2008. "Poverty Alleviation and Child Labor." *NBER Working Paper 15345*, National Bureau of Economic Research. Cambridge, MA.
- Eyraud, F., et C. Saget. 2005. *The Fundamentals of Minimum Wage Fixing*. Bureau international du Travail, Genève.
- Ferreira, Francisco, et David Robalino "Social Protection in Latin America: Achievements and Limitations." (2011) dans: José Antonio Acampo et Jaime Ros (eds) "Handbook of Latin American Economics". Oxford: Oxford University Press.
- Filmer, Deon, et Norbert Schady. 2009. "Are There Diminishing Returns to Transfer Size in Conditional Cash Transfers?" *Policy Research Working Paper 4999*. Banque mondiale, Washington, DC.
- Fiszbein, Ariel, et Norbert Schady. 2009. "Transferts monétaires conditionnels: Réduire la pauvreté actuelle et future." Rapport de recherche sur les politiques. Banque mondiale, Washington, DC.
- Fox, Louise, et Melissa Gaal. 2009. *Working Out of Poverty: Job Creation and the Quality of Growth in Africa*. Banque mondiale, Washington, DC.
- Ghellab, Youcef et Konstantinos Papadakis. 2011. "The politics of economic adjustment in Europe: State unilateralism or social dialogue," dans *The Global Crisis: Causes, Responses, and Challenges*, Bureau international du Travail. Genève: Bureau international du Travail.
- Grosh, Margaret; Carlo del Ninno; Emil Tesliuc; et Azedine Ouerghi. 2008. "Pour la protection et la promotion". Banque mondiale, Washington, DC.
- Loisel, Olivier, et Jean-Stéphane Mésonnier. 2009 "Les mesures non conventionnelles de politique monétaire face à la crise." *Banque de France* (avril). http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/Documents_Economiques/focus4-les_mesures-non-conventionnelles-de-politique-monetaire.pdf.
- Ludek, Rychly. 2009. "Social dialogue in times of crisis: Finding better solutions." *DIALOGUE, WP No.1*. Genève: Bureau international du Travail. www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_167806/lang-en/index.htm.
- Lundberg, M. & Wuermli, A. (eds.) (à paraître). *Children and Youth in Crisis: Protecting and Promoting Young People's Development during Economic Shocks*. Washington DC: Banque mondiale.
- Observatoire européen des relations professionnelles (EIRO). 2009. *Lettonie, Examen annuel*.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2010. "Perspectives de l'emploi 2010: Sortir de la crise de l'emploi", Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Pham, N.Q. 2009. "Impact of the Global Financial and Economic Crisis on Vietnam: A Rapid Assessment", Bangkok: Organisation internationale du Travail.
- Ribe, Helena, David Robalino, et Ian Walker. 2012. *From Right to Reality – Incentives, Labor Markets, and the Challenge of Universal Social Protection in Latin America and the Caribbean*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Robalino, David, et Helio Zylberstajn. 2009. "Ex-Ante Methods to Assess the Impact of Social Insurance Policies on Labor Supply with an Application to Brazil." *Policy Research Paper 5027*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Robalino, David, David Newhouse, et Friederike Rother "Labor and Social Protection Policies during the Crisis and the Recovery" (2012) dans: Arup Banerji, David Newhouse, David Robalino, et Pierella Paci (eds) «Labor Markets in Developing Countries during the Great Recession: Impacts and policy responses." Washington, DC: Banque mondiale (à paraître).
- Robalino, David A., Aleksandra Posarac, Friederike Rother, Michael Weber, Arvo Kuddo, et Kwabena Otoo, 2012. "Towards Smarter Worker Protection Systems: Improving Labor Regulations and Social Insurance Systems while Creating (good) Jobs". SP Discussion Paper. Washington, DC: Banque mondiale.
- Saget, C. et J.-F. Yao. 2011. "The impact of the financial and economic crisis on ten African economies and labour markets in 2008-2010: Findings from the ILO/World Bank policy inventory." *Secteur de l'emploi, document de travail n° 100*. Genève: Bureau international du Travail.

Skoufias, Emmanuel, et Vincenzo di Maro. 2006. "Conditional Cash Transfers, Adult Work Incentives, and Poverty." *Policy Research Working Paper 3973*, Washington, DC: Banque mondiale.

Tajgman, Saget, Elkin, et Gravel. 2011. "Rights at work in times of crisis: Trends at the country level in terms of compliance with international labour standards." *Secteur de l'emploi, document de travail n° 101*. Genève: Bureau international du Travail. http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_167804/lang—en/index.htm.